



2013

Actualisation du Document de référence

incluant le Rapport financier semestriel - 1^{er} semestre 2014



**COMPAGNIE DE
FINANCEMENT
FONCIER**
GROUPE CRÉDIT FONCIER



Rapport d'activité



Rapport financier



Rapport de gestion des risques



Éléments juridiques



La présente actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 août 2014 et enregistrée sous le numéro de dépôt D.14-0223-A01, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle complète le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2014, conformément à l'article 212-13 de son règlement général, et enregistré sous le numéro de dépôt D.14-0223. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires de ce document sont disponibles auprès de la Compagnie de Financement Foncier, 4, quai de Bercy – 94224 Charenton-le-Pont, sur le site Internet de la Compagnie de Financement Foncier : www.foncier.fr, dans la rubrique « Informations réglementées » notamment, et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

Sommaire

Rapport d'activité 2

Profil	3
Environnement	3
Activité	3
Chiffres clés	4

Rapport financier 6

Rapport de gestion	7
Comptes individuels semestriels condensés	17
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014	54
Attestation du responsable	55

Rapport de gestion des risques 56

1. Préambule	57
2. Organisation générale : informations relatives à la gestion des risques	57
3. Facteurs de risques	57
4. Pilier III	60
5. Fonds propres et ratios prudentiels	61
6. La gestion des risques de crédit et de contrepartie	63
7. Analyse de la sinistralité	70
8. Techniques de réduction des risques	71
9. Recommandations du forum de stabilité financière	73
10. Les risques de marché et de gestion de bilan	74
11. Les risques opérationnels	76
12. Le risque de règlement	77
13. Le risque de non-conformité	77

Éléments juridiques 78

1. Organes d'administration	79
2. Résolutions soumises à l'Assemblée générale	80
3. Informations générales	83
Table de concordance AMF	84



Rapport d'activité

PROFIL

ENVIRONNEMENT

3

ACTIVITÉ

3

3

CHIFFRES CLÉS

4

Profil

La Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit agréé en qualité de société financière et de société de crédit foncier.

Filiale à 100 % du Crédit Foncier (A-/A2(*persp. nég.*)/A) ⁽¹⁾, affiliée à BPCE (A(*persp. nég.*)/A2(*persp. nég.*)/A) ⁽¹⁾, sa mission consiste à financer l'activité de crédit hypothécaire et de crédit au Secteur public, aussi bien pour sa maison mère que pour le Groupe BPCE

dans son ensemble, par l'émission d'obligations foncières notées (AAA/Aaa/AA+) ⁽¹⁾.

Les obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier sont des *covered bonds* légaux conformes aux directives européennes UCITS 52-4 et CRD ainsi qu'à l'article 129 du règlement européen *Capital Requirements Regulation* (CRR). Elles sont toutes éligibles aux opérations de refinancement auprès de la Banque centrale européenne (BCE).

Environnement

Sur le plan macro-économique, la Banque mondiale a revu ses prévisions de croissance à la baisse pour 2014. En effet, l'institution anticipe une croissance mondiale de 2,8 % pour cette année contre 3,2 % annoncée en janvier ⁽²⁾. L'économie mondiale reste fragile malgré l'amélioration des perspectives.

Dans les pays avancés tels que les États-Unis, la reprise se confirme comme en témoigne l'anticipation de la croissance annuelle qui devrait se situer autour de 2,75 % ⁽³⁾. La zone Euro quant à elle connaît une croissance plus modérée. En effet, au premier trimestre 2014, son PIB a augmenté de 0,2 % ⁽⁴⁾, aidé en grande partie par le dynamisme allemand. Au deuxième trimestre, la croissance se poursuit modestement et atteint 0,3 % ⁽⁵⁾.

La BCE, dont l'objectif est de lutter contre la faible inflation, a annoncé début juin une série de mesures afin de rendre les conditions monétaires plus accommodantes et de faciliter le crédit aux agents économiques privés. Parmi ces mesures, les plus importantes sont la baisse des taux directeurs de 10 points de base sur le taux de refinancement et le taux de dépôt (ce dernier étant porté en territoire négatif), ainsi que la mise en place d'une série de TLTRO (*Targeted longer-term refinancing operations*) permettant aux banques de venir chercher la liquidité sur une

maturité longue (jusqu'à 4 ans) pour financer de nouveaux prêts à l'économie (hors prêts logement aux ménages).

Sur le marché des crédits, au 1^{er} semestre 2014, et malgré les tensions sur le secteur bancaire au Portugal (*Banco Espírito Santo* - BES) et en France (BNP Paribas), les *spreads* se sont resserrés au sein de la zone Euro. Les taux d'emprunts à 10 ans des États allemand (Bund) et français (OAT) ont atteint des seuils historiques. Les pays périphériques ont également vu leurs taux d'emprunts diminuer fortement. La Banque centrale européenne veille à tout accroissement éventuel de la fragmentation financière de la zone et à l'écartement des *spreads* de taux.

Sur le marché des *covered bonds*, le volume d'émissions d'obligations sécurisées Euro *benchmark* au 30 juin 2014 s'élève à 69 Md€, soit une augmentation de 25 % par rapport au 30 juin 2013. Au total, 82 émissions Euro *benchmark* ont été lancées par 59 émetteurs issus de 18 pays différents, principalement sur les segments moyen et long terme de la courbe. Les émissions d'obligations sécurisées françaises ont dominé le marché des *covered bonds* (16,8 %), suivies par l'Allemagne (15,5 %), l'Italie (9,1 %) et le Canada (7,3 %) ⁽⁶⁾.

Activité

Au premier semestre 2014, la Compagnie de Financement Foncier est revenue sur le marché des benchmarks euros en émettant deux nouvelles souches de référence en euros : une à 5 ans et une seconde à 10 ans. Pour compléter la création de ces deux nouvelles lignes de référence, la Compagnie de Financement Foncier a également réalisé de nombreux placements privés.

À fin juin 2014, le montant total des émissions de la Compagnie de Financement Foncier s'élevait à 3,4 Md€ dont 62 % en placement public et 38 % en placement privé.

(1) Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings, notations mises à jour à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence 2013.

(2) Banque mondiale – *Global economic prospects* – Juin 2014.

(3) Fonds monétaire international – *Bulletin du FMI* – Avril 2014.

(4) Recherche Natixis : « Coup de frein sur la croissance européenne » – Juin 2014.

(5) INSEE « La reprise modérée se poursuit » – Juillet 2014.

(6) Recherche Natixis : « Covered bond market weekly » – Juillet 2014.



Chiffres clés

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMETTEUR

Émetteur : Compagnie de Financement Foncier, affiliée au Groupe BPCE

Maison mère : Crédit Foncier (100 %), filiale de BPCE (100 %)

Type d'obligations émises : obligations foncières

Programmes d'émissions : EMTN, AMTN & USMTS

Prestataire unique : Crédit Foncier (A-/A2(*persp. nég.*)/A) ^{(1) (2)}
filiale de BPCE (A(*persp. nég.*)/A2(*persp. nég.*)/A) ^{(1) (2)}

Notations des obligations foncières ⁽²⁾

Notations des obligations foncières ⁽²⁾	Note long terme	Perspective
Standard & Poor's	AAA	Stable
Moody's	Aaa	Stable
Fitch Ratings	AA+	Stable

(1) Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings.

(2) Notations mises à jour à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.

BILAN ÉCONOMIQUE SIMPLIFIÉ AU 30 JUIN 2014 ET 31 DÉCEMBRE 2013

(issu de l'état réglementaire des éléments de calcul du ratio de couverture)

Actif (par type d'exposition)	Au 30 juin 2014		Au 31 décembre 2013	
	Md€	%	Md€	%
Prêts hypothécaires	38,3	44,7 %	38,5	42,9 %
Prêts hypothécaires et assimilés	38,3	44,7 %	38,5	42,9 %
Parts <i>senior</i> de titrisation de créances hypothécaires résidentielles européennes	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %
Expositions Secteur public	36,7	42,8 %	39,6	44,2 %
Prêts au Secteur public en France *	25,5	29,7 %	28,2	31,5 %
Titres du Secteur public à l'étranger	11,2	13,1 %	11,4	12,7 %
Parts <i>senior</i> de titrisation de créances bénéficiant de garanties publiques	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %
Valeurs de remplacement et autres actifs	10,7	12,5 %	11,6	12,9 %
Valeurs de remplacement	6,7	7,8 %	7,0	7,8 %
Autres actifs	4,0	4,7 %	4,6	5,1 %
TOTAL ACTIF	85,7	100,0 %	89,7	100,0 %

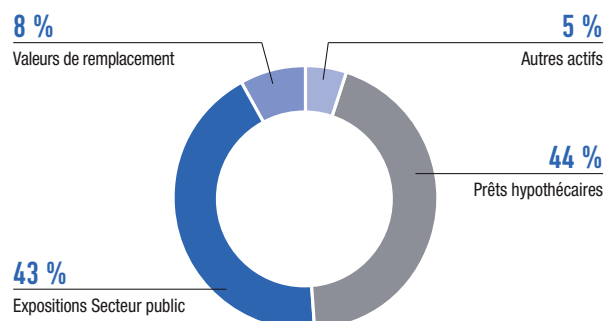
* y compris les dépôts et prêts court terme à la Banque de France de 5,3 Md€ fin juin 2014 et 11,4 Md€ fin 2013.

Passif	Au 30 juin 2014		Au 31 décembre 2013	
	Md€	%	Md€	%
Ressources privilégiées	71,0	82,9 %	75,1	83,7 %
Obligations foncières	71,1	83,0 %	75,1	83,7 %
Écart de change sur obligations foncières	- 0,6	- 0,7 %	- 0,5	- 0,6 %
Autres ressources privilégiées	0,5	0,6 %	0,5	0,6 %
Écart de change lié à la couverture des éléments de bilan	0,7	0,8 %	0,5	0,6 %
Ressources non privilégiées	14,0	16,3 %	14,1	15,7 %
Dettes chirographaires	8,5	9,9 %	8,6	9,6 %
Dettes subordonnées et assimilées	3,7	4,3 %	3,8	4,2 %
- dont titres subordonnés remboursables	2,1	2,4 %	2,1	2,3 %
- dont titres super subordonnés	1,4	1,6 %	1,4	1,6 %
Capitaux propres, provisions et FRBG ⁽¹⁾	1,8	2,1 %	1,8	2,0 %
(Fonds propres selon les règles de CRR/CRD IV)	(4,9)	(5,7 %)	(4,9)	(5,5 %)
TOTAL PASSIF	85,7	100,0 %	89,7	100,0 %

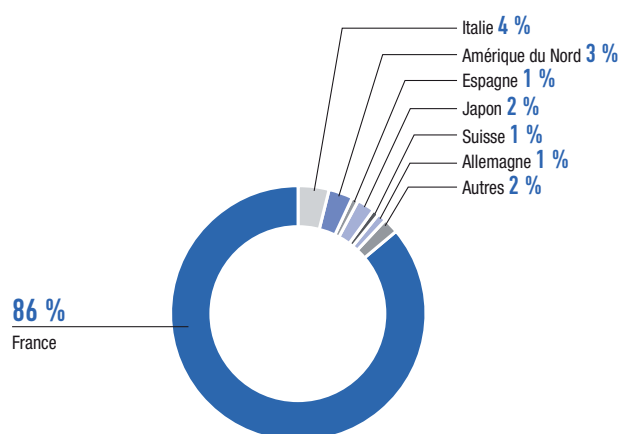
(1) Fonds pour risques bancaires généraux.

RÉPARTITION DES ACTIFS : 85,7 Md€

■ Par type d'actifs



■ Par zone géographique



INDICATEURS DE PERFORMANCE

3,4 Md€

Obligations foncières émises au 30 juin 2014

64,2 M€

Résultat net

171,6 M€

Produit Net Bancaire

4,9 Md€

Fonds propres selon les règles de CRR/CRD IV

119,2 %

Ratio de surdimensionnement réglementaire

19,7 %

Ratio ressources non privilégiées/ressources privilégiées

72,2 %

Quotité moyenne des créances hypothécaires

9,7 %

Ratio *Common Equity Tier one*

27,6 %

Ratio de solvabilité*

*Calculé en méthode standard.

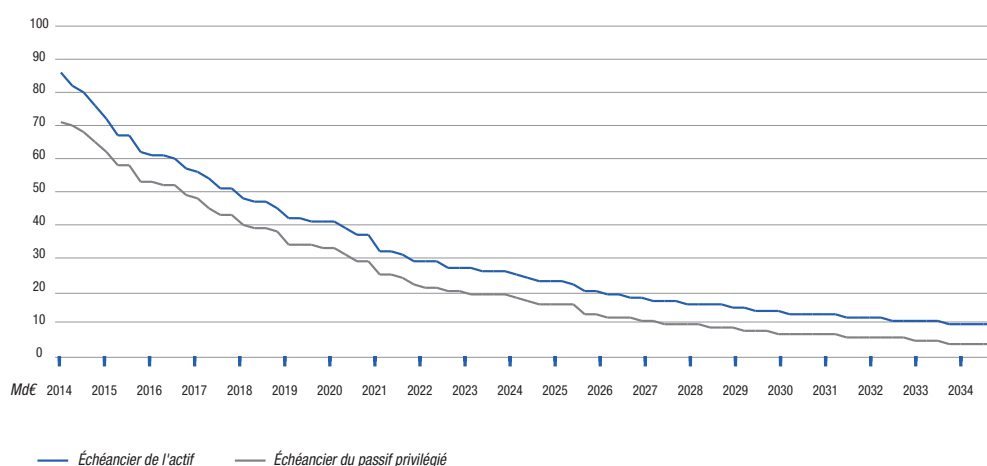
Passif privilégié au 30 juin 2014

71,1 Md€ d'obligations foncières

Positionnement

Un des leaders sur le segment des *covered bonds* en Europe.

ÉCHÉANCIER DE L'ACTIF ET DU PASSIF PRIVILÉGIÉ





Rapport financier

RAPPORT DE GESTION À FIN JUIN 2014

7

**COMPTES INDIVIDUELS SEMESTRIELS
CONDENSÉS**

17

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE
SEMESTRIELLE 2014**

54

ATTESTATION DU RESPONSABLE

55

Rapport de gestion à fin juin 2014

Dans un environnement encore fragile marqué par une reprise insuffisante de l'économie mondiale et la persistance d'un endettement très élevé de certains pays notamment européens, la Compagnie de Financement Foncier a réalisé un volume d'émissions de 3,4 Md€ d'obligations foncières au cours du 1^{er} semestre 2014.

Ces capitaux ont été employés à l'achat ou la mobilisation de prêts hypothécaires et de prêts au Secteur public octroyés par le Crédit Foncier et d'autres entités du Groupe BPCE.

Au 1^{er} semestre 2014, les trois principales agences de notation ont confirmé leur note AAA/Aaa/AA+ pour l'ensemble de ses dettes privilégiées reconnaissant ainsi la sécurité apportée par le statut de société de crédit foncier et les engagements complémentaires pris par la Compagnie de Financement Foncier en matière de gestion financière et de maîtrise des risques.

À fin juin 2014, le bilan de la Compagnie de Financement Foncier est de 86 Md€ et son résultat net semestriel de 64 M€.

1. Évolutions réglementaires

Le décret du 23 mai 2014 puis l'arrêté du 26 mai 2014 ont renforcé le cadre réglementaire applicable aux sociétés de crédit foncier et aux sociétés de financement de l'habitat.

Les dispositions introduites par ces deux nouveaux textes sont pour la plupart d'application immédiate même si certaines modalités doivent encore être précisées et concernent principalement dans le cas de la Compagnie de Financement Foncier :

- le relèvement du ratio de couverture réglementaire de 102 % à 105 % ;
- l'introduction pour le calcul de ce ratio d'une limite du montant des expositions non collatéralisées sur le groupe d'appartenance égale à 25 % des ressources non privilégiées ;
- la suppression de la possibilité de recourir à des accords de refinancement pour couvrir les besoins de liquidité à 180 jours ;
- l'instauration d'un écart maximum de durée entre actifs et passifs : la durée de vie moyenne des actifs, retenus à concurrence des montants nécessaires pour assurer un ratio de couverture de 105 % et retenus par transparence s'agissant d'actifs collatéralisés (comme les billets hypothécaires ou les mobilisations par application de l'article L. 211-38), ne doit pas dépasser de plus de 18 mois celle des passifs privilégiés (avec un délai de mise en conformité au 31 décembre 2015 si cette disposition n'est pas respectée au 30 juin 2014) ;

- l'estimation sur la base d'un plan annuel approuvé par l'organe délibérant et soumis à l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) du niveau de couverture des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance, au regard du gisement d'actifs éligibles disponibles et de prévisions de nouvelle production sous des hypothèses conservatrices (avec un délai de mise en conformité au 31 décembre 2015 si cette disposition n'est pas respectée au 30 juin 2014) ;
- l'identification des personnels et moyens nécessaires au recouvrement des créances et à l'application des contrats conclus par la société ainsi que l'établissement d'un plan prévoyant les modalités de transfert éventuel de l'ensemble des moyens techniques et des données nécessaires à la poursuite des actions en recouvrement (en attente d'un nouvel arrêté qui précisera ses modalités d'application) ;
- l'élaboration d'un état déclaratif trimestriel reprenant le ratio de couverture, les éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie à 180 jours, l'écart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs comme définis ci-dessus et l'estimation de la couverture prévisionnelle des ressources privilégiées par des actifs éligibles.

2. Principales opérations du semestre

ACQUISITIONS ET CESSIONS

Au cours du semestre, l'activité de la Compagnie de Financement Foncier s'est portée principalement sur des acquisitions de créances hypothécaires et du Secteur public territorial originées par le Groupe BPCE, les objectifs de *deleveraging* (réduction de la taille du bilan grâce à des cessions d'actifs sur l'international) ayant été réalisés au cours des deux précédents exercices.

Conformément aux orientations stratégiques du Crédit Foncier et du plan « grandir autrement » du Groupe BPCE, la Compagnie de Financement Foncier a ainsi refinancé :

- pour 2 Md€ de prêts hypothécaires accordés par le Crédit Foncier à sa clientèle de particuliers dont les deux tiers bénéficient également de la garantie du FGAS ;
- pour 2,4 Md€ de concours aux collectivités territoriales consentis par le Crédit Foncier par mobilisation en application de l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier ;



- pour 2 Md€ de prêts du Secteur public territorial précédemment accordés par différentes entités du Groupe BPCE. Neuf Banques Populaires ou Caisses d'Épargne ont notamment refinancé une partie de leur portefeuille par cession directe ou par mobilisation régie par l'article L. 211-38.

Tous ces investissements sont localisés en France à l'exception de prêts hypothécaires accordés en Belgique par le Crédit Foncier et mobilisés auprès de la Compagnie de Financement Foncier pour 0,2 Md€.

Pour permettre le refinancement du Groupe tout en maîtrisant la taille de son bilan, la Compagnie de Financement Foncier a cédé des prêts hypothécaires pour 0,7 Md€ à un fonds de titrisation. Les autres cessions ont porté sur quelques lignes du Secteur public international pour un montant faible de moins de 0,1 Md€.

FINANCEMENTS ET GESTION DE LA TRÉSORERIE

Au cours du semestre, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 3,4 Md€ d'obligations foncières réparties en :

- 2,1 Md€ d'émissions publiques avec essentiellement un nouveau titre à 5 ans placé auprès de BPCE en remploi de mobilisations

de prêts du Secteur public de même durée pour 1 Md€ et un nouveau *benchmark* à 10 ans pour un montant de 1 Md€.

Ces deux opérations ont été autorisées par le Contrôleur spécifique qui se doit de vérifier le respect de la réglementation prudentielle pour toute émission de plus de 0,5 Md€ ou son équivalent en devises ;

- 1,3 Md€ de placements privés de durée plus longue, 23 ans en moyenne (ou 19 ans si toutes les éventuelles options de sortie anticipée sont levées dès leur prochaine date d'exercice).

Dans le cadre de l'animation du marché secondaire de ses titres, la Compagnie de Financement Foncier a également racheté puis annulé pour un montant de 0,2 Md€ de ses propres obligations foncières.

En termes de trésorerie, le principal mouvement a concerné le montant des dépôts auprès de la Banque de France qui est passé de 11,4 Md€ fin 2013 à 5,3 Md€ à fin juin 2014. Ces liquidités ont été employées, ainsi que le produit des émissions, à l'acquisition des prêts du Groupe et au remboursement des obligations foncières venant à échéance sur cette période et dont le montant était particulièrement élevé sur ce semestre (6,8 Md€ dont 5,9 Md€ au 1^{er} trimestre).

3. Évolution de l'actif

Répartition de l'actif par catégorie de garantie

	30/06/14		31/12/13	
	M€	% bilan	M€	% bilan
Prêts garantis articles L. 513-3, L. 513-5 et L. 513-6	38 287	44,7 %	38 527	42,9 %
Prêts hypothécaires du secteur aidé	226	0,3 %	261	0,3 %
Prêts garantis par le FGAS	14 505	16,9 %	13 810	15,4 %
Autres prêts hypothécaires	15 162	17,7 %	16 021	17,9 %
Billets hypothécaires	8 212	9,6 %	8 226	9,2 %
Prêts cautionnés	182	0,2 %	209	0,2 %
Expositions sur des personnes publiques articles L. 513-4 et L. 513-5	36 658	42,8 %	39 630	44,2 %
Prêts publics du secteur aidé	138	0,2 %	150	0,2 %
Autres prêts publics	26 833	31,3 %	29 530	32,9 %
Titres d'entités publiques	9 686	11,3 %	9 950	11,1 %
Autres actifs (intérêts sur IFAT, comptes de régularisation, autres)	4 048	4,7 %	4 552	5,1 %
Valeurs de remplacement article L. 513-7	6 693	7,8 %	7 010	7,8 %
TOTAL ACTIF	85 685	100,0 %	89 720	100,0 %

Les opérations du semestre ont conduit à une baisse du bilan de 4 Md€.

S'agissant de l'actif, cette évolution concerne essentiellement la trésorerie placée à la Banque de France et enregistrée dans ce tableau dans la rubrique « autres prêts publics ».

En effet, les actifs investis à long terme en créances hypothécaires sont restés quasi inchangés à plus de 38 Md€ ; quant à ceux investis sur le Secteur public (après retraitement des dépôts à la Banque de France), ils ont progressé sur le semestre de 28 Md€ à 31 Md€ du fait des importantes acquisitions réalisées auprès du Groupe BPCE.

Les autres actifs à court terme représentatifs du reste de la trésorerie et enregistrés en valeurs de remplacement sont restés stables à 6,7 Md€ ; ils sont constitués pour l'essentiel, à hauteur de 6,6 Md€, de placements à moins de 2 mois auprès de BPCE garantis à plus de 80 % par des prêts en application de l'article L. 211-38.

Par ailleurs, la répartition géographique des actifs a peu évolué au cours du semestre, l'essentiel des cessions de créances sur l'international étant antérieures à cette période. À fin juin 2014, 86 % des actifs figurant au bilan ont un sous-jacent situé en France, en léger retrait par rapport aux 87 % observés six mois plus tôt.

Sur la période, les actifs sur l'international sont restés quasi inchangés en montant alors que les encours en France baissaient de plus de 4 Md€ en raison principalement de la réduction des liquidités déposées à la Banque de France.

Au 30 juin 2014, les actifs internationaux, relevant très majoritairement du Secteur public, totalisent 11,8 Md€ répartis en trois catégories composées de :

- 3 pays présentant les plus fortes expositions avec l'Italie (3,0 Md€), les États-Unis (1,7 Md€) et le Japon (1,5 Md€) ;
- 5 pays de moindre importance avec des encours de l'ordre du milliard d'euros que sont la Suisse (1,2 Md€), l'Espagne (0,9 Md€), la Belgique (0,7 Md€), l'Allemagne (0,7 Md€) et le Canada (0,6 Md€) ;
- les 11 autres pays dont chaque encours représente moins de 0,5 % du bilan correspondant principalement à des expositions souveraines sur des pays européens.

4. Évolution du passif

■ Répartition du passif par rang de garantie

	30/06/14		31/12/13	
	M€	% bilan	M€	% bilan
Ressources privilégiées	71 008	82,9 %	75 081	83,7 %
Obligations foncières en date d'arrêté	71 127	83,0 %	75 104	83,7 %
Écart de change sur obligations foncières	- 657	- 0,8 %	- 523	- 0,6 %
Autres ressources privilégiées	539	0,6 %	500	0,6 %
Écart de change lié à la couverture des éléments de bilan*	667	0,8 %	533	0,6 %
Ressources non privilégiées	14 010	16,4 %	14 106	15,7 %
Dettes chirographaires	8 454	9,9 %	8 563	9,5 %
Dettes subordonnées et assimilées	3 734	4,4 %	3 756	4,2 %
- dont titres subordonnés remboursables	2 100	2,5 %	2 100	2,3 %
- dont titres super-subordonnés	1 350	1,6 %	1 350	1,5 %
Capitaux propres, provisions et FRBG	1 822	2,1 %	1 787	2,0 %
TOTAL PASSIF	85 685	100,0 %	89 720	100,0 %
Fonds propres selon les règles de CRR/CRD IV : (données pro forma au 31 décembre 2013)	4 933	5,8 %	4 933	5,5 %
- dont fonds propres de niveau 1 (common equity tier 1)	1 738	2,0 %	1 739	1,9 %
- dont fonds propres complémentaires de niveau 1 (additional tier 1)	1 080	1,3 %	1 080	1,2 %
- dont fonds propres de niveau 2 (tier 2)	2 115	2,5 %	2 114	2,4 %

* En 2013, la Compagnie de Financement Foncier a revu le traitement des écarts de change relatifs aux éléments du bilan pour la détermination du ratio de couverture. Pour ce calcul, les éléments du passif et les éléments de l'actif sont dorénavant retenus à leur coût historique, soit après prise en compte de leur couverture en change conclue dès l'origine ; précédemment, les écarts de change faisaient l'objet d'une compensation, quelle que soit la nature du sous-jacent couvert.

Ces modifications qui ne concernent que les éléments du ratio prudentiel ont nécessité des ajustements dans la présentation du passif ci-dessus et la création de la rubrique « Écart de change lié à la couverture des éléments de bilan ».



La baisse du passif constatée sur le semestre est due intégralement à l'évolution des passifs privilégiés ; l'encours de dettes sécurisées est passé de 75 Md€ à 71 Md€ sur cette période en raison de remboursements contractuels d'un montant de 6,8 Md€ plus élevé que celui des émissions nouvelles de 3,4 Md€.

Les autres postes du bilan sont inchangés et ont donc mécaniquement légèrement progressé en pourcentage sur le semestre ; à fin juin 2014, les passifs non privilégiés représentatifs des éléments de protection dont bénéficient les porteurs

d'obligations foncières s'élèvent à près de 20 % du total des dettes privilégiées.

Les fonds propres calculés conformément à la directive CRD IV et au règlement CRR depuis le début de l'année 2014 sont de 5 Md€ soit 5,8 % du bilan et sont retenus pour la détermination des ratios de solvabilité à hauteur de 1,7 Md€ pour le ratio *common equity tier one* (CET1), 1,1 Md€ au titre du ratio complémentaire de niveau 1 et 2,1 Md€ pour le ratio de solvabilité de niveau 2.

5. Ratios prudentiels

La réglementation applicable aux sociétés de crédit foncier impose le suivi de différents ratios prudentiels spécifiques qui sont à respecter en permanence.

Tout d'abord la Compagnie de Financement Foncier mesure le ratio de couverture égal au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées, ratio qui doit être en permanence supérieur à 105 % (102 % avant la parution du décret du 23 mai 2014).

Dans le cas de la Compagnie de Financement Foncier et depuis fin 2013, les seuls retraitements concernent les prêts hypothécaires détenus en direct ou par voie de mobilisation par billets hypothécaires pour leur partie se trouvant en dépassement de quotité. En effet la réglementation limite l'encours des prêts finançables en obligations foncières à la fraction d'encours dont la quotité, égale au Capital restant dû de la créance rapporté à la valeur actualisée du gage, est inférieure à 100 % pour les prêts avec garantie FGAS, à 80 % pour les prêts au logement consentis à des personnes physiques et à 60 % pour les autres prêts hypothécaires.

Au cours des précédents exercices, la Compagnie de Financement Foncier devait aussi pondérer certaines parts de titrisation qu'elle détenait alors, à 50 % ou 0 % en fonction de leur notation.

À fin juin 2014, les encours de prêts en dépassement de quotité s'élèvent à 344 M€ contre 544 M€ à fin décembre 2013, toujours nettement inférieurs à ceux des passifs non privilégiés de 14 Md€ sur le semestre.

L'application de la nouvelle limite des expositions intragroupe instaurée par l'arrêté du 26 mai 2014 n'a donné lieu à aucun retraitement, les positions sur le Groupe BPCE de la Compagnie de Financement Foncier étant très majoritairement collatéralisées.

Le ratio de surdimensionnement est donc le rapport entre les actifs détenus en direct ou apportés en garantie des mobilisations diminués de la partie d'encours en dépassement de quotité, et le montant du passif privilégié, l'ensemble des éléments d'actif et passif étant retenu après prise en compte de leur éventuelle couverture de change.

Ce ratio est de 119,2 % au 30 juin 2014 (en cours de validation par le Contrôleur spécifique à la date de parution de ce rapport).

Au 31 décembre 2013, ce ratio était de 118,1 % ; cette amélioration du taux de couverture des obligations foncières résulte du maintien de l'encours de dettes non privilégiées alors que le bilan enregistrait sur la période une baisse de près de 5 %.

Indépendamment du minimum imposé par la loi récemment relevé à 105 %, la Compagnie de Financement Foncier s'était déjà engagée à garder un niveau de passif non privilégié toujours

supérieur à 5 % du passif privilégié, ces éléments étant considérés après swaps de devises. Au 30 juin 2014, ce rapport est de 19,7 %, très supérieur au minimum que s'impose la Société et en légère progression par rapport au niveau de 18,8 % observé fin 2013.

Dans le cadre de ses règles de surveillance et de maîtrise des risques, la Compagnie de Financement Foncier détermine la quotité de financement des prêts hypothécaires qu'elle détient en direct ou via une mobilisation par billets hypothécaires. Sa valeur moyenne ressort au 30 juin 2014 à 71,5 % sur un encours global de 38,4 Md€ principalement composé de prêts aux particuliers à hauteur de 37,6 Md€ et présentant une quotité moyenne de 72,2 %. Cette dernière est constituée de 78,0 % de quotité moyenne pour les prêts garantis par le FGAS d'un montant de 17,3 Md€ et de 67,3 % pour les autres prêts hypothécaires d'un encours de 20,4 Md€.

À fin 2013, les prêts aux particuliers, d'un encours de 38 Md€, avaient une quotité moyenne de 72,6 % donc légèrement supérieure du fait principalement des quotités plus élevées que celles observées à fin juin 2014 sur les prêts apportés en garantie des billets hypothécaires.

Est également vérifié le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Notamment au 30 juin 2014 :

- le montant des prêts cautionnés est de 2,4 %, toujours très en dessous du plafond légal de 35 % du bilan ; dans ce calcul sont retenus les prêts cautionnés détenus en direct (0,2 %) et ceux remis en garantie des billets hypothécaires (2,1 %) ;
- les billets hypothécaires, qui ne peuvent dépasser 10 % du bilan, représentent 9,6 % de ce dernier ;
- les valeurs de remplacement ont un encours égal à 5,4 % du nominal des ressources privilégiées, inférieur à la limite légale de 15 % ;
- la couverture des besoins de trésorerie en tenant compte des flux prévisionnels est assurée sur une période de 180 jours.

Par ailleurs, en qualité d'établissement de crédit, la Compagnie de Financement Foncier surveille ses coefficients de liquidité qui restent très largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire du fait notamment de ses engagements de trésorerie disponible à horizon d'un an.

Les autres ratios prudentiels applicables aux établissements de crédit sont suivis, quant à eux, par le groupe Crédit Foncier au niveau consolidé. Toutefois, la Compagnie de Financement Foncier détermine les ratios de solvabilité sur son seul périmètre et le fait depuis le 1^{er} janvier 2014 selon les règles édictées par la directive CRD IV et le règlement CRR. Ainsi à fin juin, le ratio *common equity*

tier one (CET1) est de 9,7 %, le ratio *tier one* de 15,7 % et le ratio de solvabilité de 27,6 %. Les principaux changements de méthode de calcul par rapport aux ratios déterminés à fin 2013 concernent

essentiellement les encours bénéficiant de la garantie du FGAS produits après 2006 et la part éligible des dettes subordonnées.

6. Analyse du résultat net

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'établit à 172 M€ à mi-2014 contre 356 M€ sur l'exercice entier 2013 et 174 M€ sur le 1^{er} semestre 2013.

Le produit net bancaire provient pour l'essentiel de la marge nette d'intérêts qui s'établit à 149 M€ à mi-2014 contre 302 M€ sur l'exercice entier 2013 et 155 M€ sur le 1^{er} semestre 2013. Cette marge intègre les plus ou moins-values réalisées lors des rachats d'obligations foncières nettes des résultats des résiliations de *swaps* associés en cas de couverture en taux ou en change. Les encours de dettes rachetées sur le marché puis annulées ont beaucoup varié au cours des derniers semestres. En 2013, les rachats venaient en contrepartie des cessions d'actifs sur l'international et ont généré un produit de 30 M€ dont 15 M€ au 1^{er} semestre ; en 2014, le programme de cessions d'actifs étant réalisé, les rachats ont eu pour seul objectif l'animation du marché secondaire de ces dettes, ils ont donc été plus limités et ont généré un gain de 8 M€.

Ainsi la marge nette d'intérêts hors ces opérations conjoncturelles s'établit à 141 M€ à mi-année 2014 en légère hausse par rapport à celle de l'exercice entier 2013 de 272 M€ dont 140 M€ au titre du 1^{er} semestre, les acquisitions nouvelles présentant des marges nettes de refinancement plus élevées que celles des actifs précédemment cédés.

Les autres composantes du produit net bancaire restent stables à l'exception des indemnités reçues en cas de remboursement anticipé sur les prêts aux particuliers ; ces indemnités s'élèvent à 23 M€ sur le 1^{er} semestre 2014 correspondant à un taux de remboursement anticipé de 6,8 % annuel alors qu'elles étaient de 60 M€ pour l'année 2013 pour un taux historiquement élevé de 8,3 %.

Il est à noter que l'opération de cession de créances hypothécaires à un fonds de titrisation, d'un montant de 0,7 Md€, n'a eu aucun impact sur les résultats de la Compagnie de Financement Foncier.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation n'ont pas enregistré d'évolution significative en 2014 ; elles s'élèvent à 53 M€ sur le semestre contre 104 M€ pour l'exercice 2013 et 49 M€ sur le 1^{er} semestre 2013.

Toutefois, on peut observer une légère hausse des commissions versées au Crédit Foncier en sa qualité de prestataire de services de la Compagnie de Financement Foncier au titre notamment de la gestion des éléments composant son bilan et de la gestion administrative, comptable et financière de la Société ; celle-ci s'explique par la nature plus granulaire (montant unitaire plus faible) des prêts nouvellement achetés par rapport à celle des actifs cédés en 2013. Elles s'établissent à 35 M€ à mi-2014 contre 63 M€ pour 2013 et 31 M€ à mi-2013.

À l'inverse, les rétrocessions au Crédit Foncier d'une partie des indemnités de remboursement anticipé perçues sur les prêts aux particuliers ont été moindres en 2014, en ligne avec l'évolution des taux de remboursements anticipés observés sur la période.

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 118 M€ au 30 juin 2014 contre 252 M€ pour l'année précédente et 124 M€ au 30 juin 2013.

COÛT DU RISQUE

Le coût du risque, qui reste limité au regard de l'importance des encours détenus a augmenté sur la période ; il était de 5,7 M€ à mi 2013 et 15,2 M€ pour l'exercice entier 2013, il est de 13,8 M€ à mi 2014. Cet accroissement qui concerne essentiellement les provisions sur encours douteux de la clientèle des particuliers a pour principale origine la modification du traitement des prêts en contentieux avec l'instauration d'une décote systématique du gage dès l'entrée en contentieux. La revue des encours en stock suivant ce nouveau principe a conduit à enregistrer une première provision fin 2013 de 3 M€ complétée en début 2014 par une nouvelle dotation de 10 M€. Par ailleurs, ces provisions ont également été relevées, dans une moindre mesure, pour rendre compte de la progression des encours douteux et de l'évolution à la baisse de la valeur des gages.

Le montant des dépréciations enregistrées sur les prêts douteux accordés à des particuliers est ainsi passé de 28 M€ à fin juin 2013 à 37 M€ fin 2013 pour atteindre 50 M€ à fin juin 2014.

La charge du risque globale comprend à la fois la part en capital inscrite en coût du risque et la part en intérêts enregistrée en produit net bancaire. La charge totale du risque est alors de 15 M€ pour la première moitié de l'année 2014 contre 16 M€ sur tout l'exercice 2013 et 5,5 M€ pour le 1^{er} semestre 2013.

Ces éléments de risque sont analysés par type d'actif dans ce rapport de gestion au chapitre traitant du risque de crédit.

RÉSULTAT NET

Au résultat d'exploitation, il convient de déduire les pertes ou gains enregistrés lors des ventes d'actifs. Les cessions de titres du secteur international ont principalement été réalisées au cours des 2 précédents exercices et leur coût a en partie été compensé par les gains obtenus lors des rachats d'obligations foncières associés.

Sur l'exercice 2013, les pertes étaient de 135 M€ dont 22 M€ sur le 1^{er} semestre ; en 2014, les objectifs de *deleveraging* définis dans le plan stratégique 2012/2016 du Crédit Foncier étant déjà atteints, les cessions ont concerné un faible volume et ont généré un gain de 1 M€.

Après déduction de l'impôt sur les sociétés qui tient compte du choix pris en 2010 de comptabiliser les impôts différés, le résultat net de la Compagnie de Financement Foncier pour le 1^{er} semestre 2014 est de 64 M€ ; il était de 33 M€ pour l'exercice 2013 car affecté par d'importantes cessions sur l'international et de 62 M€ sur le 1^{er} semestre 2013.



7. Analyse du risque de crédit

Le bilan se compose en 3 grandes catégories : les actifs financés par les dettes privilégiées sous forme de prêts ou de titres et les valeurs de remplacement correspondant à une partie de la trésorerie. Ces actifs répondent à des approches différenciées quant à la mesure et au suivi de leur risque de crédit :

- les prêts accordés à des personnes physiques et les prêts aux professionnels relevant très majoritairement du Secteur public :

Ces crédits sont soit acquis directement par la Compagnie de Financement Foncier soit mobilisés par le Crédit Foncier ou toute autre entité du Groupe BPCE, sous forme de billets hypothécaires s'agissant de prêts immobiliers ou de prêts garantis par application de l'article L. 211-38 s'agissant de prêts du Secteur public.

Les prêts du secteur aidé qui bénéficient de la garantie de l'État français ont été transférés à la Compagnie de Financement Foncier lors de sa création en 1999 ; ne faisant plus l'objet de production nouvelle, ils ne représentent plus à fin juin 2014 qu'un encours très faible de 0,4 Md€.

La catégorie des prêts du secteur concurrentiel représente 65 Md€ soit 75,8 % du bilan à fin juin 2014. À l'exception d'un encours de près de 2 Md€, tous ces actifs sont situés en France.

L'appréciation de leur risque de crédit est réalisée au travers des notes bâloises et les principaux indicateurs sont le montant des encours douteux et des provisions ;

- les titres du Secteur public, qui constituent pour l'essentiel les expositions de la Compagnie de Financement Foncier sur l'international :

Ils s'élèvent à 10 Md€ soit 11,3 % du bilan à fin juin 2014 après d'importantes cessions intervenues au cours des 2 précédents

exercices, avec notamment la liquidation du portefeuille de titrisation composé de RMBS et d'ABS publics intervenue en fin d'année 2013.

Ces titres qui n'enregistrent pas de charge du risque sont qualifiés par leur notation externe obtenue auprès des organismes agréés d'évaluation de crédit que sont Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings ;

- les valeurs de remplacement constituées de placements auprès d'établissements de crédit bénéficiant du meilleur échelon de notation externe :

Pour la Compagnie de Financement Foncier, ce compartiment est composé pour l'essentiel de prêts à moins de 2 mois accordés à BPCE, créances dont au moins 80 % sont sécurisées par un portefeuille d'actifs apporté en garantie. Au 30 juin 2014, le montant de ce compartiment est de près de 7 Md€, soit 7,8 % du bilan, dont 6,6 Md€ prêtés à BPCE et garantis par des actifs à hauteur de 6,2 Md€.

L'analyse du risque de crédit est également développée dans le rapport sur la gestion des risques du présent document, avec notamment une segmentation de la clientèle et une répartition par notation de type bâlois.

ANALYSE GLOBALE

En synthèse sur le portefeuille constituant le *core business* de la Compagnie de Financement Foncier, composé des prêts du secteur concurrentiel et du portefeuille de titres, les principaux indicateurs de risque de crédit montrent une certaine dégradation sur le 1^{er} semestre 2014 tout en demeurant à des niveaux très faibles en valeur absolue.

■ Analyse de l'ensemble du secteur concurrentiel

	30/06/14					31/12/13				
	Encours en M€	Encours douteux en M€	Taux de douteux	Charge du risque en points de base		Encours en M€	Encours douteux en M€	Taux de douteux	Charge du risque en points de base	
				semestrielle	annualisée				semestrielle	annualisée
Prêts aux particuliers et assimilés	37 398	974	2,6 %	3,9	7,8	37 620	910	2,4 %	4,2	
(dont billets hypothécaires)	(8 212)					(8 226)				
Expositions sur des personnes publiques	35 405	16	0,0 %	0,1	0,2	38 240	12	0,0 %	0,0	
(dont titres)	(9 686)					(9 950)				
Prêts à l'immobilier social	1 814	3	0,2 %	0,1	0,2	1 916	4	0,2 %	- 0,4	
Prêts à l'immobilier commercial	14	2	14,6 %	- 151,2	- 302,4	8	3	37,0 %	137,1	
TOTAL	74 631	995	1,3 %	2,0	3,9	77 784	929	1,2 %	2,1	

NB : par convention, la charge du risque est de signe positif quand elle représente un coût, de signe négatif quand elle constitue un produit.

Bien que progressant de 1,2 % à 1,3 % sur le semestre, les encours douteux restent à des niveaux de risque limités ; ils demeurent concentrés au secteur des prêts aux particuliers, les risques observés sur les autres secteurs restant très marginaux. Les pourcentages affichés sur les prêts à l'immobilier commercial

sont non significatifs ; ce compartiment, d'un montant très réduit de 14 M€, comprend dans des proportions identiques d'une part, des prêts à l'immobilier commercial acquis lors du transfert à l'origine en 1999 et qui sont en situation extinctive et d'autre part,

des prêts à des professionnels pour des biens destinés à l'habitat et qui étaient précédemment classés en prêts à l'immobilier social.

La charge du risque qui comprend la part en intérêts et capital atteint 2 points de base à mi-2014, soit un taux annualisé de 3,9 points de base à comparer aux 2,1 points de base observés sur tout l'exercice précédent. Cette évolution défavorable sur le semestre est due pour une large part aux provisions enregistrées suite au durcissement du traitement des prêts entrés en phase contentieuse qui s'est appliqué au stock d'actifs de cette nature. Toutefois, la charge du risque représente encore un très faible coût par rapport aux encours détenus.

Ces résultats se déclinent dans chacun des grands secteurs d'activité selon leur nature : portefeuille de prêts et assimilés très majoritairement situés en France, portefeuille de titres essentiellement sur l'international.

PRÊTS ET ASSIMILÉS

L'ensemble des prêts représente maintenant une part importante du bilan de la Compagnie de Financement Foncier et leur poids relatif de l'actif global a fortement augmenté par rapport aux années précédentes du fait du recentrage de l'activité du Groupe sur les expositions en France.

Retraité des placements à très court terme auprès de la Banque de France enregistrés en « prêts aux personnes publiques », l'encours de ce portefeuille est de 60 Md€, soit 70 % du bilan au 30 juin 2014, en progression de plus de 3 Md€ sur 6 mois.

Les tableaux ci-dessous permettent de préciser les observations faites sur l'ensemble du portefeuille *core business* et d'ajouter à l'analyse les prêts du secteur aidé.

Indicateurs de risque sur les encours de prêts et assimilés

30 juin 2014	Encours en M€	Répartition des encours	Dont encours douteux	% douteux	Dont douteux compromis	% douteux compromis	Provisions en M€
Secteur aidé (extinctif)	364,4	0,6 %	103,5	28,4 %	0,0	0,0 %	0,4
Secteur concurrentiel	64 944,4	99,4 %	995,3	1,5 %	229,2	0,4 %	66,7
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	37 397,6	57,3 %	974,0	2,6 %	226,5	0,6 %	65,2
- dont billets hypothécaires	8 212,0	12,6 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0
- dont prêts FGAS	14 504,7	22,2 %	459,4	3,2 %	0,0	0,0 %	0,0
- dont autres prêts hypothécaires	14 680,9	22,5 %	514,6	3,5 %	226,5	1,5 %	65,2
Prêts aux personnes publiques	25 719,0	39,4 %	15,9	0,1 %	0,0	0,0 %	0,4
- dont dépôts à la Banque de France	5 342,5	8,2 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0
Prêts à l'immobilier social	1 813,6	2,8 %	3,4	0,2 %	0,7	0,0 %	0,3
Prêts à l'immobilier commercial	14,2	0,0 %	2,1	14,6 %	2,1	14,5 %	0,8
TOTAL	65 308,9	100,0 %	1 098,8	1,7 %	229,2	0,4 %	67,0

31 décembre 2013	Encours en M€	Répartition des encours	Dont encours douteux	% douteux	Dont douteux compromis	% douteux compromis	Provisions en M€
Secteur aidé (extinctif)	411,0	0,6 %	95,0	23,1 %	0,0	0,0 %	0,1
Secteur concurrentiel	67 834,4	99,4 %	929,2	1,4 %	176,5	0,3 %	52,6
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	37 620,2	55,1 %	909,9	2,4 %	173,6	0,5 %	51,0
- dont billets hypothécaires	8 226,1	12,1 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0
- dont prêts FGAS	13 810,1	20,2 %	420,8	3,0 %	0,0	0,0 %	0,0
- dont autres prêts hypothécaires	15 584,0	22,8 %	489,1	3,1 %	173,6	1,1 %	51,0
Prêts aux personnes publiques	28 290,3	41,5 %	12,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,1
- dont dépôts à la Banque de France	11 399,8	16,7 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0
Prêts à l'immobilier social	1 916,1	2,8 %	4,5	0,2 %	0,8	0,0 %	0,4
Prêts à l'immobilier commercial	7,7	0,0 %	2,8	37,0 %	2,1	27,9 %	1,0
TOTAL	68 245,3	100,0 %	1 024,3	1,5 %	176,5	0,3 %	52,7

Les secteurs qui peuvent apparaître comme les plus risqués car présentant un pourcentage plus élevé d'encours douteux, comme le secteur aidé et celui de l'immobilier commercial, sont en fait non significatifs. D'une part, ces secteurs sont pour l'essentiel extinctifs

ce qui a pour effet mécanique d'accroître leur proportion d'encours douteux dans le temps. D'autre part, leurs encours sont devenus marginaux et le risque de perte finale du secteur aidé est pris en charge par l'État.



En réalité, le portefeuille le plus sensible est constitué des prêts hypothécaires aux particuliers sans garantie complémentaire de l'État (c'est-à-dire hors prêts aidés et hors prêts garantis par le FGAS) qui représentent un encours de 15 Md€ au 30 juin 2014 et sur lequel est observée une relative augmentation du risque avec 3,5 % des encours douteux contre 3,1 % six mois plus tôt.

Le montant de leurs provisions a été ajusté en conséquence et représente 12,7 % de l'encours douteux de cette catégorie à fin juin 2014, contre 10,4 % constaté au 31 décembre 2013.

■ Analyse de la charge du risque

	1 ^{er} semestre 2014				Année 2013		
	Encours en M€	Charge du risque en M€	Charge du risque en points de base		Encours en M€	Charge du risque en M€	Charge du risque en points de base
			semestrielle	annualisée			
Secteur aidé (extinctif)	364,4	0,29	7,8	15,6	411,0	0,04	1,0
Secteur concurrentiel	64 944,4	14,74	2,3	4,5	67 834,4	15,95	2,4
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	37 397,6	14,60	3,9	7,8	37 620,2	15,82	4,2
Prêts aux personnes publiques	25 719,0	0,34	0,1	0,3	28 290,3	0,09	0,0
Prêts à l'immobilier social	1 813,6	0,02	0,1	0,2	1 916,1	- 0,07	- 0,4
Prêts à l'immobilier commercial	14,2	- 0,22	- 151,2	- 302,4	7,7	0,11	137,1
TOTAL	65 308,9	15,02	2,3	4,6	68 245,3	15,99	2,3

NB : par convention, la charge du risque est de signe positif quand elle représente un coût, de signe négatif quand elle constitue un produit.

Sur l'ensemble des prêts, la charge du risque reste faible : 15 M€ au 30 juin 2014 soit 2,3 points de base rapportés à l'encours global ; observée sur un semestre seulement elle est toutefois en augmentation par rapport à celle de l'exercice précédent (4,6 points de base en équivalent sur une année contre 2,3 points de base pour l'exercice entier 2013) et concerne exclusivement les prêts aux particuliers.

La charge du risque sur le semestre est principalement constituée de dotations nettes aux provisions et dépréciations (14,8 M€), les pertes non couvertes (2,7 M€) étant en grande partie compensées par des récupérations sur créances amorties (2,4 M€).

■ TITRES D'ENTITÉS PUBLIQUES

L'ensemble de ces titres d'entités a peu évolué au cours du semestre ; son encours de 9,7 Md€ est resté stable, n'enregistrant que quelques remboursements contractuels et des cessions d'un montant très réduit.

Au 30 juin 2014, comme lors des arrêts comptables précédents, aucun actif de cette catégorie n'est classé en encours douteux et ce portefeuille d'investissement ne fait l'objet d'aucune provision.

Cette catégorie regroupe les titres émis ou garantis par des collectivités territoriales étrangères ou des États, seul un encours de 0,3 Md€ est investi en France.

À l'encours des titres sur l'international doit être ajouté l'encours des prêts accordés à des entités étrangères (1,8 Md€) pour constituer l'ensemble du portefeuille de créances de la Compagnie de Financement Foncier hors France, soit un montant de 11,1 Md€.

La composition de ce portefeuille tant en termes de volume, de répartition géographique ou encore de notation a peu évolué au

cours du semestre, les principaux mouvements de vente sur le marché et de cession au Crédit Foncier étant intervenus avant le 31 décembre 2013.

Le portefeuille international se répartit ainsi au 30 juin 2014 :

- 4,8 Md€ bénéficiant du 1^{er} échelon de qualité de crédit accordé par les agences de notation (note supérieure à AA-) dont 1,3 Md€ noté AAA. Les actifs sont principalement situés sur le continent américain (États-Unis et Canada) à hauteur de 1,5 Md€, au Japon 1,3 Md€, en Suisse pour 1 Md€ et en Allemagne pour 0,7 Md€ ;
- 1,8 Md€ bénéficiant du 2^e échelon (note comprise entre A+ et A-) comprenant des expositions américaines pour 0,7 Md€, ainsi que divers pays européens et au Japon ;
- 3,5 Md€ bénéficiant du 3^e échelon (note comprise entre BBB+ et BBB-) constitués essentiellement de positions sur l'Italie pour 2,6 Md€ et sur l'Espagne pour 0,6 Md€ ;
- 0,8 Md€ bénéficiant du 4^e échelon (note comprise entre BB+ et BB-) correspondant également principalement à des expositions sur l'Italie et l'Espagne ;
- moins de 0,1 Md€ de notation inférieure, composé de 2 lignes au Portugal et à Chypre ;
- 0,2 Md€ non noté situé principalement en Suisse.

Une partie de ce portefeuille, à hauteur de 1,5 Md€, est contre garantie par des *monolines*. Cependant, la très forte dégradation de ces sociétés rend leur garantie aujourd'hui très souvent inopérante du fait d'une notation intrinsèque de l'opération meilleure que celle du garant ; seul Assured Guaranty Municipal Corp (ex-FSA) noté AA par S&P et A2 par Moody's peut effectivement apporter une protection du risque de crédit sur un encours garanti de 1,1 Md€.

8. Analyse des risques financiers

RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE

Au cours du 1^{er} semestre 2014, les activités d'acquisition et d'émission de la Compagnie de Financement Foncier ont fait l'objet des opérations de couverture en taux et en change nécessaires, conformément à ses règles de gestion. De même, la Compagnie de Financement Foncier a conclu quelques opérations de macro couverture pour maintenir la position de taux sur la durée restante des encours dans les étroites limites qu'elle s'est engagée à respecter.

À l'inverse, les opérations de restructuration du portefeuille de produits dérivés engagées dès 2011 pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires ou imposées par les agences de notation, ont conduit à des annulations ou assignations de *swaps* portant sur un montant notionnel de 2,4 Md€.

Au final au 30 juin 2014, les encours d'instruments financiers de micro et macro couverture s'élèvent à 57 Md€ de *swaps* de taux et 28 Md€ de *swaps* de devises ; ils étaient respectivement de 56 Md€ et 32 Md€ fin 2013 et de 84 Md€ et 35 Md€ au 30 juin 2013.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La politique de gestion très prudente de la liquidité s'est poursuivie au cours du 1^{er} semestre 2014, la Compagnie de Financement Foncier s'étant engagée à toujours maintenir une trésorerie disponible lui permettant de faire face aux échéances contractuelles de l'ensemble de ses dettes privilégiées, pendant un an, sans ressources nouvelles.

Au 30 juin 2014, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'une trésorerie de 12 Md€, à hauteur de 5,3 Md€ déposée auprès de la Banque de France et de 6,6 Md€ prêtés à moins de deux mois à BPCE et garantis par un portefeuille d'actifs de 6,2 Md€.

La Compagnie de Financement Foncier dispose par ailleurs d'un volume très important d'actifs éligibles aux opérations de financement de la BCE. Au 30 juin 2014, les encours ainsi mobilisables atteignent plus de 38 Md€ en valeur nominale répartis en :

- 7 Md€ de prêts du Secteur public ;
- 4 Md€ de titres ; et
- 27 Md€ de prêts hypothécaires aux particuliers répondant aux critères définis par la Banque de France après la décision de la BCE du 9 février 2012 d'élargir de façon temporaire et sur base nationale les conditions permettant à une créance d'être acceptée en garantie des opérations de financement de l'Eurosystème.

Après de prudentes estimations de décote, le financement supplémentaire qui pourrait être apporté par la BCE peut être estimé à 17 Md€, tout en maintenant le ratio de surdimensionnement au-dessus de sa limite réglementaire de 105 %.

Compte tenu des importantes liquidités provenant notamment de la cession totale du portefeuille de titrisations intervenue en fin d'année 2013, la Compagnie de Financement Foncier n'a procédé à aucun refinancement auprès de la BCE au cours du 1^{er} semestre 2014.

L'adossement en liquidité du bilan est par ailleurs mesuré par l'écart des durations entre actif et passif que la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à limiter à 2 ans. Au 30 juin 2014, la durée des actifs s'établit à 6,8 ans contre 8,0 ans pour celle des passifs.

Depuis l'arrêté du 26 mai 2014, le dépassement maximum de durée de vie moyenne autorisé aux actifs par rapport aux passifs privilégiés est fixé à 1,5 an sachant que pour ce calcul sont uniquement retenus les actifs dont le montant permet d'assurer un ratio de dimensionnement minimum de 105 %. Au 30 juin 2014, l'ensemble des actifs de la Compagnie de Financement Foncier, sans les limiter au niveau plancher réglementaire, ont une durée moyenne de 7,6 ans, supérieure de 0,4 an à celle des passifs privilégiés.



Annexes au rapport de gestion

En complément des annexes au rapport de gestion du Document de référence 2013 (page 51), les tableaux ci-dessous ont été complétés des montants dûs de la rémunération variable.

■ Rémunération de Sandrine GUÉRIN, Directeur général délégué, Administrateur

(en euros)

	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	296 064	296 064	297 344	297 344
Rémunération variable	201 324	-	205 168	100 662 *
Rémunération exceptionnelle	138	-	4 000	4 138
Retraite surcomplémentaire	10 249	10 249	13 194	13 194
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	4 200	4 200	4 200	4 200
TOTAL	511 975	310 513	523 906	419 538

* Montant versé en 2013 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 100 662 €. Il n'existe pas de fraction différée au titre des années antérieures.

■ Rémunération de Éric FILLIAT, Représentant permanent du Crédit Foncier de France

(en euros)

	Exercice 2012 depuis le 1 ^{er} mai 2012		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	124 519	124 519	185 925	185 925
Rémunération variable	55 500	-	79 018	55 500
Rémunération exceptionnelle	81	-	7 344	7 425
Retraite surcomplémentaire	4 350	4 350	8 414	8 414
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	1 950	1 950	3 900	3 900
TOTAL	186 400	130 819	284 601	261 164

Comptes individuels semestriels condensés

BILAN (en milliers d'euros)

■ Actif	Cf. notes	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Caisse et banques centrales		5 342 541	18 672	7 399 719
Effets publics et valeurs assimilées *	3	3 464 909		3 468 599
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	16 837 606	18 469 367	17 694 558
- À vue		92 056	1 826 220	410 223
- À terme		16 745 549	16 643 147	17 284 335
Opérations avec la clientèle	2	41 558 395	40 238 427	41 897 635
- Autres concours à la clientèle		41 558 395	40 238 427	41 897 635
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	14 433 483	29 927 723	14 707 398
Immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres actifs	4	208 264	153 427	19 128
Comptes de régularisation	5	3 839 718	3 238 638	4 533 088
TOTAL DE L'ACTIF		85 684 916	92 046 254	89 720 126

* Les comptes du 30/06/13 n'ont pas été retraités de l'impact du reclassement en effets publics des titres d'organismes publics admissibles au refinancement de la Banque centrale. Cet impact est explicité en note 3.

■ Passif	Cf. notes	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Banques centrales				
Dettes envers les établissements de crédit	6	3 081 566	3 781 847	3 139 452
- À vue		1 432		321
- À terme		3 080 134	3 781 847	3 139 131
Opérations avec la clientèle	7	848	15 595	14 755
- À vue		848	15 595	14 755
Dettes représentées par un titre	8	71 277 687	77 379 032	75 256 376
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		151 102	151 084	152 836
- Emprunts obligataires (obligations foncières)		71 126 585	77 227 949	75 103 541
Autres passifs	9	3 123 199	3 174 903	2 963 253
Comptes de régularisation	10	2 911 567	2 410 695	3 109 133
Provisions	11	16 488	16 151	15 328
Dettes subordonnées	12	3 468 264	3 467 478	3 450 305
Fonds pour risques bancaires généraux		20 000	20 000	20 000
Capitaux propres hors FRBG	13	1 785 298	1 780 552	1 751 524
- Capital souscrit		1 187 460	1 187 460	1 187 460
- Primes d'émission		343 002	343 002	343 002
- Réserves		103 626	101 997	101 997
- Provisions réglementées et subventions d'investissement				
- Report à nouveau		87 007	86 472	86 472
- Résultat en instance d'affectation				
- Résultat de la période		64 203	61 622	32 593
TOTAL DU PASSIF		85 684 916	92 046 254	89 720 126



HORS-BILAN (en milliers d'euros)

	Cf. notes	30/06/14	30/06/13	31/12/13
ENGAGEMENTS DONNÉS	14			
Engagements de financement				
- Engagements en faveur d'établissements de crédit				
- Engagements en faveur de la clientèle		2 264 257	2 466 216	1 791 991
- Autres valeurs affectées en garantie		1 671 332	1 522 474	1 668 153
Engagements de garantie				
- Engagements en faveur d'établissements de crédit				
- Engagements en faveur de la clientèle				
Engagements sur titres				
- Autres engagements donnés		80 000		
ENGAGEMENTS REÇUS	15			
Engagements de financement				
- Engagements reçus d'établissements de crédit		4 466 357	3 330 028	4 464 512
- Autres valeurs reçues en garantie du Groupe		23 470 449	21 781 590	20 977 883
Engagements de garantie				
- Engagements reçus d'établissements de crédit		4 824 327	6 944 487	5 044 145
- Engagements reçus de la clientèle		34 544 367	34 003 240	35 199 643
Engagements sur titres			35 257	
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES				
- Achats et ventes de devises	16	28 277 338	35 071 500	32 455 405
- Autres instruments financiers	17	60 293 699	87 130 263	58 721 884

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)

	Cf. notes	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Intérêts et produits assimilés	18	1 778 856	2 057 299	3 893 673
Intérêts et charges assimilées	18	- 1 629 737	- 1 902 039	- 3 591 466
Marge nette d'intérêts		149 119	155 260	302 207
Commissions produits	19	23 083	20 551	60 447
Commissions charges	19	- 1 251	- 1 840	- 4 043
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	20	566	- 44	- 2 283
Autres produits d'exploitation bancaire	21	81	99	122
Autres charges d'exploitation bancaire	21	- 14	- 488	- 137
Produit net bancaire		171 585	173 539	356 313
Frais de personnel	22	- 100	- 100	- 187
Impôts et taxes	22	- 7 315	- 7 856	- 15 824
Services extérieurs et autres charges	22	- 46 062	- 41 529	- 87 990
Amortissements				
Total frais généraux		- 53 478	- 49 485	- 104 001
Résultat brut d'exploitation		118 107	124 054	252 313
Coût du risque	23	- 13 842	- 5 657	- 15 153
Résultat d'exploitation		104 265	118 397	237 160
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	24	1 115	- 22 170	- 135 366
Résultat courant avant impôt		105 380	96 227	101 794
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices	25	- 41 177	- 34 605	- 69 200
RÉSULTAT NET		64 203	61 622	32 593
Résultat par action * (en EUR)		0,87	0,83	0,44
Résultat dilué par action (en EUR)		0,87	0,83	0,44

* Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions de l'exercice 2014.
L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie des comptes individuels semestriels.



Annexe aux comptes individuels de la Compagnie de Financement Foncier

1. CADRE GÉNÉRAL

La Compagnie de Financement Foncier a été agréée en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. À ce titre, elle est soumise aux articles L. 513-2 à L. 513-33 du Code monétaire et financier.

C'est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par décision du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement en date du 23 juillet 1999. À ce titre, elle applique le règlement 99-10 du CRBF modifié, propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte notamment sur :

- l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligibles à l'actif des sociétés de crédit foncier ;
- l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés ;
- leurs normes de gestion spécifiques.

La Compagnie de Financement Foncier est affiliée à BPCE. À ce titre, elle bénéficie du mécanisme de garantie et de liquidité du Groupe BPCE. En tant que filiale affiliée, la Compagnie de Financement Foncier ne contribue pas au mécanisme de solidarité du réseau et ne sera pas appelée en cas de défaillance d'une Banque Populaire ou d'une Caisse d'Épargne.

2. FAITS SIGNIFICATIFS DU SEMESTRE

2.1. ACTIVITÉ COURANTE

Au cours du premier semestre 2014, la Compagnie de Financement Foncier a acquis auprès du Crédit Foncier des créances pour un montant de 1 828,3 M€, créances rattachées incluses, auxquelles s'ajoutent 118,1 M€ de prêts non encore débloqués enregistrés en « Engagements de financement donnés ». Elle a également acheté une créance sur le Trésor pour 10,1 M€ (989,9 M€ de capitaux non débloqués).

Au titre du nouveau plan stratégique de BPCE « Grandir autrement », la Compagnie de Financement Foncier a également acquis des créances de collectivités locales, auprès des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires, pour un montant de 913,5 M€, créances rattachées incluses.

Dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier qui prévoit la possibilité pour un établissement d'octroyer un prêt à un autre établissement financier, prêt dont le remboursement est sécurisé par la mise en garantie d'un ensemble de créances, la Compagnie de Financement Foncier a mis en place plusieurs lignes de prêts avec sa maison mère, le Crédit Foncier, pour un total de 7 688,8 M€ au 30 juin 2014 et avec certaines Caisses d'Épargne ou Banques Populaires pour un montant total au 30 juin 2014 de 244,4 M€. Des concours de nature identique sont également accordés à BPCE SA, dont le montant au 30 juin 2014 s'élève à 7 600 M€, hors créances rattachées. Ces concours sont collatéralisés à hauteur de 15 266,7 M€.

Les valeurs de remplacement de la Compagnie de Financement Foncier, définies selon le décret n° 2007-745 du 9 mai 2007, relatif à la solvabilité des établissements de crédit et des entreprises

d'investissement et aux sociétés de crédit foncier et modifiant le Code monétaire et financier, s'élèvent à 6 692,9 M€. Outre les disponibilités, ces valeurs de remplacement sont essentiellement composées de prêts BCTG octroyés dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier.

S'agissant du refinancement, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 3 356,9 M€ d'obligations foncières au cours du premier semestre 2014, contrevalet au jour de l'émission, dans la limite de son programme annuel d'émission. Elle a également la possibilité de souscrire des lignes de refinancement auprès de la Banque de France, selon le dispositif de Gestion globale des garanties (*pool* 3G). Ces lignes ont été entièrement remboursées au 31 décembre 2013.

2.2. CESSIION DE CRÉANCES

Poursuivant la diversification des sources de refinancement du groupe Crédit Foncier, la Compagnie de Financement Foncier a procédé au cours du 1^{er} semestre 2014 à une cession de créances à un Fonds commun de titrisation. Cette cession porte sur un encours de prêts aux particuliers pour un montant de 663,3 M€, hors créances rattachées. La résiliation des *swaps* de couverture associés ainsi que l'accélération de l'amortissement des surcotes d'acquisition d'origine et restant à étaler ont fait l'objet d'une indemnisation totale par le Crédit Foncier pour un montant de 96,6 M€. Ces opérations sont comptabilisées dans les postes « Intérêts, produits et charges assimilées ».

2.3. CESSIIONS SUR LE MARCHÉ

Le groupe Crédit Foncier a poursuivi les opérations de réduction de ses expositions internationales, initiées dans son plan stratégique de 2011, en procédant à la cession de plusieurs lignes de titres.

Les cessions de titres portent sur un encours de 55,5 M€, contrevalet *fixing* initial, et concernent des titres du Secteur public international.

Ces cessions ainsi que la résiliation des *swaps* de couverture associés ont dégagé des plus-values nettes pour un montant avant impôt de 1,1 M€ au 1^{er} semestre 2014 contre une perte nette de 22,2 M€ au 1^{er} semestre 2013 enregistrées dans le compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

2.4. RACHAT D'OBLIGATIONS FONCIÈRES

Afin d'animer le marché secondaire, la Compagnie de Financement Foncier a racheté au cours du 1^{er} semestre une partie de ses propres obligations émises sur le marché. Ces titres rachetés pour un montant de 226,5 M€, contrevalet au jour du rachat, ont été annulés, diminuant d'autant le refinancement obligataire. Les surcotes/décotes réalisées lors de ces rachats ont été directement comptabilisées en résultat dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » conformément à la réglementation. Les gains ou pertes de résiliation des couvertures associées aux émissions annulées ont été directement comptabilisés en résultat dans les mêmes postes.

L'impact net en résultat, avant impôts, de ces rachats sur le 1^{er} semestre 2014 est un gain de 8,3 M€.

2.5. OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION DU HORS-BILAN

Afin de répondre au double objectif de réduire la taille du hors-bilan pour minimiser le niveau des fonds propres alloués aux dérivés d'une part, et de limiter les expositions vis-à-vis des contreparties, d'autre part, la Compagnie de Financement Foncier a procédé à plusieurs opérations de restructuration de dérivés de taux.

Ainsi, plusieurs opérations de *swaps* de couverture de taux ont été annulées pour un montant total de 2 356 M€. La Compagnie de Financement Foncier a perçu un net de soultes de 65,9 M€.

L'ensemble de ces soultes de résiliation ainsi que le solde non amorti, à la date de résiliation, des soultes d'origine sont étalés et rapportés au résultat selon la durée de vie des sous-jacents dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ».

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 30 juin 2014, n'est intervenu entre la date de clôture et le 28 août 2014, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION APPLIQUÉES

Les comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier sont établis et présentés conformément

aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements de l'Autorité des normes comptables. Par application du règlement n° 91-01 du CRBF modifié par les règlements n° 2010-08 de l'ANC et n° 2001-02 du CRC et de la Recommandation n° 2001-R.02, les états de synthèse sont présentés selon le format prévu pour les établissements de crédit.

4.2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'a affecté les comptes du 1^{er} semestre 2014.

La Compagnie de Financement Foncier n'est pas concernée par la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

4.3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes semestriels.

Les principes et méthodes comptables appliqués sont identiques à ceux utilisés pour les arrêts de comptes annuels. En particulier, les produits et charges rattachés à la période semestrielle ont été déterminés en respectant le principe de séparation des exercices.



NOTE 1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Créances à vue sur les établissements de crédit	92 056	1 826 220	410 223
Comptes ordinaires débiteurs	23 319	1 354 606	239 527
Comptes et prêts au jour le jour		300 000	
Valeurs non imputées (à vue)	68 738	171 611	170 697
Créances rattachées		3	
Créances à terme sur les établissements de crédit	16 745 549	16 643 147	17 284 335
Comptes et prêts à terme ⁽³⁾	1 188 128	1 870 679	5 198 396
Créances garanties par L. 211-38			
- inscrites en valeurs de remplacement	6 600 000	10 100 000	6 600 000
- garanties par des prêts du secteur public territorial (SPT)	8 933 150	4 657 800	5 450 740
Titres reçus en pension livrée			
Prêts subordonnés et prêts participatifs			
Créances rattachées	24 271	14 668	35 199
Créances douteuses			
MONTANT BRUT DES PRÊTS ET CRÉANCES	16 837 606	18 469 367	17 694 558
Dépréciations des créances douteuses			
Dépréciations des créances douteuses			
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ^{(1) (2)}	16 837 606	18 469 367	17 694 558
(1) dont secteur aidé	95	218	154
DÉTAIL DES CRÉANCES À TERME (GROUPE/HORS GROUPE)			
Comptes et prêts à terme			
- dont opérations Groupe	419	335 498	377
- dont opérations hors Groupe ⁽³⁾	1 187 709	1 535 181	5 198 018
Créances garanties			
- dont opérations Groupe	15 533 150	14 757 800	12 050 740
- dont opérations hors Groupe			
Créances rattachées			
- dont opérations Groupe	18 794		9 270
- dont opérations hors Groupe	5 477	14 668	25 929
Créances Groupe	15 552 363	15 093 298	12 060 387
Créances hors Groupe	1 193 186	1 549 848	5 223 947
TOTAL	16 745 549	16 643 147	17 284 335
DÉTAIL DES CRÉANCES À VUE (GROUPE/HORS GROUPE)			
Comptes et prêts à vue			
- dont opérations Groupe	18 911	1 245 051	238 113
- dont opérations hors Groupe	4 407	409 555	1 414
Créances rattachées			
- dont opérations Groupe			
- dont opérations hors Groupe		3	
Valeurs non imputées			
- dont opérations Groupe (au palier Crédit Foncier)	68 718		170 697
- dont opérations hors Groupe	20	171 611	
Créances Groupe	87 629	1 245 051	408 810
Créances hors Groupe	4 427	581 169	1 414
TOTAL	92 056	1 826 220	410 223

(2) Dont 4 Md€ de prêts et créances sur les établissements de crédit éligibles au refinancement de la Banque centrale au 31/12/2013.

(3) Dont prêt à terme Banque de France au 31/12/2013 : 4 Md€.

NOTE 1 BIS. RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉANCES À TERME SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	30/06/14			30/06/13	31/12/13
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
CRÉANCES À TERME					
Refinancement habitat aidé	95		95	218	154
Refinancement habitat concurrentiel	368		368	605	480
Personnes publiques	1 192 724		1 192 724	1 540 183	5 223 313
Financements structurés					
Autres prêts aux établissements de crédit *	15 552 363		15 552 363	15 102 140	12 060 387
Créances à terme douteuses					
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	16 745 549	0	16 745 549	16 643 147	17 284 335
* dont :					
Prêts à des entités du Groupe sous L. 211-38, parties des valeurs de remplacement, avec BPCE	6 600 000		6 600 000	10 100 000	6 600 000
Prêts garantis par des créances SPT sous L. 211-38, avec Crédit Foncier	7 688 750		7 688 750	4 550 000	5 290 000
Prêts garantis par des créances SPT sous L. 211-38, avec des CEP ⁽¹⁾ et BP ⁽²⁾	244 400		244 400	107 800	160 740
Prêts garantis par des créances SPT sous L. 211-38, avec BPCE	1 000 000		1 000 000		
Fonds dédiés				335 166	
Créances rattachées et autres	19 213		19 213	9 174	9 647
	15 552 363		15 552 363	15 102 140	12 060 387

(1) Caisses d'Épargne.

(2) Banques Populaires.



NOTE 2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	Créances saines			Créances douteuses			Dépréciations			Montants Nets		
	30/06/14	30/06/13	31/12/13	30/06/14	30/06/13	31/12/13	30/06/14	30/06/13	31/12/13	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Comptes ordinaires débiteurs												
Concours à la clientèle ⁽¹⁾	40 511 381	39 338 746	40 911 894	1 098 773	928 958	1 024 279	51 759	29 278	38 538	41 558 395	40 238 427	41 897 635
Prêts à la clientèle financière												
Crédits à l'exportation												
Crédits de trésorerie ⁽²⁾	1 290 043	1 355 666	1 871 546							1 290 043	1 355 666	1 871 546
Crédits à l'équipement ⁽³⁾	8 180 582	8 055 047	7 595 597	11 978	780	12 045	407	282	393	8 192 152	8 055 545	7 607 249
Crédits à l'habitat	30 865 678	29 733 639	31 273 163	1 083 543	925 312	1 009 208	51 185	27 828	38 099	31 898 035	30 631 123	32 244 272
Autres crédits à la clientèle	5 722	6 255	5 771	226	226	226	166	1 168	46	5 782	5 313	5 950
Valeurs non imputées	742									742		
Prêts subordonnés												
Créances rattachées	168 614	188 139	165 816	3 027	2 640	2 800				171 641	190 780	168 617
TOTAL GÉNÉRAL ^{(1) (4)}	40 511 381	39 338 746	40 911 894	1 098 773	928 958	1 024 279	51 759	29 278	38 538	41 558 395	40 238 427	41 897 635
(1) - dont secteur aidé	260 872	368 633	315 766	103 463	105 216	95 035	379	82	99	363 956	473 766	410 702
- dont secteur concurrentiel	40 250 509	38 970 114	40 596 128	995 310	823 742	929 245	51 380	29 196	38 439	41 194 439	39 764 660	41 486 933

Parmi les créances, les créances restructurées représentent un montant de 433,9 M€ au 30/06/2014 dont 171,3 M€ sont classées en encours sains.

NB : La Compagnie de Financement Foncier ne recense aucune créance intragroupe sur les concours à la clientèle

(2) En 2007, la Société a acheté les créances sur le Secteur public territorial d'Ixis CIB, devenu Natixis, qui comprennent des ouvertures de crédit permanent qui s'élèvent à 1 290 M€ au 30 juin 2014 contre 1 708 M€ au 31 décembre 2013.

(3) Les crédits à l'équipement représentent des prêts aux collectivités territoriales.

(4) Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque centrale se montent à 6,9 Md€ au 30 juin 2014 en capitaux restant dus. Ce montant s'élève à 4,8 Md€ après haircut.

NOTE 2 BIS A. DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE DE RISQUE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/12	Dotations	Reprises	31/12/13	Dotations	Reprises	Mvts divers	30/06/14
DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF								
Crédits à la clientèle et sur établissements de crédit *	25 105	26 712	- 13 279	38 538	21 933	- 8 712		51 759
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF								
Crédits à la clientèle, sur établissements de crédit et sur titres	14 181	1 797	- 1 853	14 125	1 467	- 307		15 285
TOTAL	39 286	28 509	- 15 132	52 663	23 400	- 9 019		67 044

* Les dépréciations des créances sont évaluées en valeur actualisée, conformément au CRC 2002-03.

NOTE 2 BIS B. SURCOTES ET DÉCOTES SUR CRÉANCES ACQUISES

(en milliers d'euros)	31/12/12	Reclassement	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/13	Reclassement	Nouvelles entrées	Étalement	30/06/14
CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT									
Surcotes	79 075			- 10 422	68 653			- 5 239	63 414
Décotes									
Net	79 075			- 10 422	68 653			- 5 239	63 414
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE									
Créances saines									
Surcotes	599 043	- 18 844	253 987	- 119 911	714 275	- 4 056	178 005	- 76 551	811 673
Décotes	- 842 833	22 414	- 336 251	79 139	- 1 077 531	4 118	- 3 606	47 391	- 1 029 628
Créances douteuses									
Surcotes		18 844		- 1 387	17 457	4 056		- 1 722	19 791
Décotes		- 22 414		1 174	- 21 240	- 4 118		1 922	- 23 436
Net	- 243 790		- 82 264	- 40 985	- 367 039		174 399	- 28 960	- 221 600
TOTAL	- 164 715		0 - 82 264	- 51 407	- 298 386		0 174 399	- 34 199	- 158 186



NOTE 2 TER. RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉDIT CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	30/06/14			30/06/13	31/12/13
	Brut	Dépréciations	Net		
Particuliers	26 933 603		26 933 603	25 532 065	27 189 484
- Secteur aidé	68 849		68 849	139 870	104 814
- Habitat concurrentiel	26 864 380		26 864 380	25 391 787	27 084 280
- Autres	374		374	408	390
Entrepreneurs individuels	1 351 785		1 351 785	1 410 360	1 406 292
- Secteur aidé	4 880		4 880	8 703	6 767
- Habitat concurrentiel	1 346 905		1 346 905	1 401 657	1 399 525
- Autres					
Secteur public territorial et souverains	9 275 441		9 275 441	9 261 386	9 284 003
- Secteur aidé	53 305		53 305	63 844	58 093
- Habitat concurrentiel	286 705		286 705	309 334	300 324
- Autres	8 935 431		8 935 431	8 888 208	8 925 586
Opérateurs sociaux	2 264 496		2 264 496	2 450 365	2 351 389
- Secteur aidé	124 113		124 113	145 090	135 814
- Habitat concurrentiel	2 076 527		2 076 527	2 239 155	2 149 750
- Autres	63 856		63 856	66 120	65 825
Investisseurs immobiliers	15 670		15 670	5 434	6 279
- Secteur aidé	3 523		3 523	1 931	1 459
- Habitat concurrentiel	12 147		12 147	3 503	4 820
- Autres					
Financements structurés	670 233		670 233	679 108	674 228
- Secteur aidé	6 198		6 198	9 189	8 813
- Transports					
- Grands projets	655 187		655 187	660 002	656 671
- Autres	8 848		8 848	9 917	8 744
Autres	153		153	28	219
- Secteur aidé	4		4	5	5
- Habitat concurrentiel	149		149	23	214
- Autres					
Sous-total créances clientèle	40 511 381		40 511 381	39 338 746	40 911 894
CRÉANCES DOUTEUSES	1 098 773	51 759	1 047 014	899 680	985 741
dont secteur aidé	103 463	379	103 084	105 134	94 936
dont secteur concurrentiel	995 310	51 380	943 930	794 546	890 806
TOTAL CRÉANCES CLIENTÈLE *	41 610 154	51 759	41 558 395	40 238 426	41 897 635
* Dont secteur aidé	364 335	379	363 956	473 766	410 701
Dont secteur concurrentiel	41 245 819	51 380	41 194 439	39 764 660	41 486 935

NOTE 2 QUATER. TABLEAU DE RÉPARTITION DES ENCOURS DOUTEUX DE CRÉDIT

30 juin 2014	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Particuliers	954 998	46 994	908 004	213 216	35 478	177 738
- Habitat aidé	21 493	42	21 451			
- Habitat concurrentiel	933 160	46 785	886 375	212 890	35 311	177 579
- Autres	345	167	178	326	167	159
Entrepreneurs individuels	44 862	3 107	41 755	13 251	2 528	10 723
- Habitat aidé	4 373	14	4 359			
- Habitat concurrentiel	40 463	3 089	37 374	13 234	2 524	10 710
- Autres	26	4	22	17	4	13
Secteur public territorial et souverains	16 145	447	15 698			
- Habitat aidé	290		290			
- Habitat concurrentiel	3 181		3 181			
- Autres	12 674	447	12 227			
Opérateurs sociaux	2 051	118	1 933	121	78	43
- Habitat aidé	1		1			
- Habitat concurrentiel	2 050	118	1 932	121	78	43
- Autres						
Investisseurs immobiliers	77 714	928	76 786	2 061	605	1 456
- Habitat aidé	75 643	323	75 320			
- Habitat concurrentiel	1 569	483	1 086	1 559	483	1 076
- Autres	502	122	380	502	122	380
Financements structurés	3 003	165	2 838	597	149	448
- Habitat aidé	1 663		1 663			
- Habitat concurrentiel						
- Autres	1 340	165	1 175	597	149	448
Autres						
TOTAL ⁽¹⁾	1 098 773	51 759	1 047 014	229 246	38 838	190 408
(1) Dont secteur aidé	103 463	379	103 084			
Dont secteur concurrentiel ⁽²⁾	995 310	51 380	943 930	229 246	38 838	190 408

(2) L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 459 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.

Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts bénéficiant de la garantie du FGAS.



Au 30/06/13 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Particuliers	786 962	25 307	761 655	146 853	20 218	126 635
- Habitat aidé	17 584	43	17 541			
- Habitat concurrentiel	769 233	25 143	744 090	146 733	20 098	126 635
- Autres	145	121	24	120	120	
Entrepreneurs individuels	41 162	2 509	38 653	10 794	2 085	8 709
- Habitat aidé	5 046		5 046			
- Habitat concurrentiel	36 084	2 502	33 582	10 786	2 083	8 703
- Autres	32	7	25	8	2	6
Secteur public territorial et souverains	941	1	940			
- Habitat aidé	450		450			
- Habitat concurrentiel						
- Autres	491	1	490			
Opérateurs sociaux	11 854	327	11 527	88	47	41
- Habitat aidé						
- Habitat concurrentiel	11 151	312	10 839	88	47	41
- Autres	703	15	688			
Investisseurs immobiliers	85 143	871	84 272	2 090	804	1 286
- Habitat aidé	80 697	39	80 658			
- Habitat concurrentiel	3 942	710	3 232	1 590	682	908
- Autres	504	122	382	500	122	378
Financements structurés	2 896	263	2 633	561	244	317
- Habitat aidé	1 439		1 439			
- Habitat concurrentiel						
- Autres	1 457	263	1 194	561	244	317
Autres						
TOTAL ⁽¹⁾	928 958	29 278	899 680	160 386	23 398	136 988
(1) Dont secteur aidé	105 216	82	105 134			
Dont secteur concurrentiel ⁽²⁾	823 742	29 196	794 546	160 386	23 398	136 988

(2) L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 372,5 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.
Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts bénéficiant de la garantie du FGAS.

Au 31/12/13	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Particuliers	882 234	34 337	847 897	162 583	24 064	138 519
- Habitat aidé	11 227	42	11 185			
- Habitat concurrentiel	870 662	34 129	836 533	162 257	23 898	138 359
- Autres	345	166	179	326	166	160
Entrepreneurs individuels	43 485	2 762	40 723	11 051	2 326	8 725
- Habitat aidé	4 571	17	4 554			
- Habitat concurrentiel	38 888	2 739	36 149	11 043	2 324	8 719
- Autres	26	6	20	8	2	6
Secteur public territorial et souverains	12 306	105	12 201			
- Habitat aidé	289		289			
- Habitat concurrentiel						
- Autres	12 017	105	11 912			
Opérateurs sociaux	3 002	148	2 854	90	49	41
- Habitat aidé						
- Habitat concurrentiel	2 684	146	2 538	90	49	41
- Autres	318	2	316			
Investisseurs immobiliers	80 170	927	79 243	2 135	838	1 297
- Habitat aidé	77 334	40	77 294			
- Habitat concurrentiel	2 334	765	1 569	1 633	716	917
- Autres	502	122	380	502	122	380
Financements structurés	3 083	259	2 824	671	227	444
- Habitat aidé	1 614		1 614			
- Habitat concurrentiel						
- Autres	1 469	259	1 210	671	227	444
Autres						
TOTAL ⁽¹⁾	1 024 280	38 538	985 742	176 530	27 504	149 026
(1) Dont secteur aidé	95 035	99	94 936			
Dont secteur concurrentiel ⁽²⁾	929 245	38 439	890 806	176 530	27 504	149 026

(2) L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 420,8 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.

Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts bénéficiant de la garantie du FGAS.



NOTE 3. TITRES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(en milliers d'euros)	30/06/14			30/06/13			31/12/13		
	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées ^{(1) (4)}	118	3 404 519	3 404 637	341	3 600 927	3 601 268	250	3 407 813	3 408 063
Créances rattachées	2	60 270	60 272	6	64 537	64 543	5	60 531	60 536
Sous-total	120	3 464 789	3 464 909	347	3 665 464	3 665 811	255	3 468 344	3 468 599
Obligations ⁽⁴⁾	0	6 148 095	6 148 095	25 000	7 704 830	7 729 830		6 400 031	6 400 031
Titres du marché interbancaire (Billets Hypothécaires) ⁽⁴⁾	8 203 000		8 203 000	8 865 000		8 865 000	8 217 000		8 217 000
Titres de créances négociables									
Parts de titrisation ⁽⁴⁾					9 550 418	9 550 418			
Créances rattachées	8 984	73 404	82 388	11 722	104 942	116 664	9 127	81 240	90 367
Sous-total	8 211 984	6 221 499	14 433 483	8 901 722	17 360 190	26 261 912	8 226 127	6 481 271	14 707 398
MONTANTS BRUTS	8 212 104	9 686 288	17 898 392	8 902 069	21 025 654	29 927 723	8 226 382	9 949 615	18 175 997
Dépréciations sur titres revenu fixe ⁽²⁾									
MONTANTS NETS ⁽³⁾	8 212 104	9 686 288	17 898 392	8 902 069	21 025 654	29 927 723	8 226 382	9 949 615	18 175 997

(1) Au 30 juin 2014, la valeur de marché des titres obligataires de placement cotés se monte à 120 K€ dont 2 K€ de plus-values latentes. Les titres du marché interbancaire, émis à taux variable et souscrits par la maison mère, sont valorisés à leur valeur comptable. Il n'y a aucune moins-value latente.

(2) Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant les titres d'investissement.

(3) Le portefeuille titres ne présente pas d'encours douteux.

(4) dont :

	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Titres cotés	8 949 218	16 798 753	9 201 552
Titres non cotés	8 806 514	12 947 763	8 823 542
TOTAL	17 755 732	29 746 516	18 025 094

En application de l'instruction CB 94-07, la juste valeur globale du portefeuille d'investissement représente au 30 juin 2014 un montant de 10 958 M€, hors créances rattachées.

Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 1 470,5 M€ au 30 juin 2014 contre 727,3 M€ au 31 décembre 2013.

Les moins-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 65,2 M€ au 30 juin 2014 contre 146,7 M€ au 31 décembre 2013.

La Société n'a procédé à aucun reclassement de titres vers le portefeuille « Titres d'investissement » ni au cours de l'exercice 2014, ni au cours des exercices précédents.

Depuis le 20 décembre 2013, la Compagnie de Financement Foncier ne détient plus de titres adossés à des actifs ne bénéficiant pas de l'exception prévue par l'article 6.2.1.3 de la décision n° 2010-04 du 31 décembre 2010 relative aux instruments et procédures de politique monétaire et de crédit intrajournalier de la Banque de France (telle que modifiée par la décision n° 2012-04

du 28 décembre 2012), complétée par la décision de la Banque centrale européenne du 26 septembre 2013 sur les mesures supplémentaires concernant les opérations de refinancement de l'Eurosystème et à l'éligibilité des garanties (BCE/2013/35).

En effet, la Compagnie de Financement Foncier a cédé au Crédit Foncier, depuis 2012, l'ensemble des RMBS qu'elle détenait, ce qui lui a permis de conserver ses notations (AAA/Aaa/AA+) et ainsi de renforcer la confiance des investisseurs.

Les versements effectués à cette occasion par le Crédit Foncier étaient composés, d'une part, du prix d'acquisition des titres RMBS correspondant à leur valeur réelle et, d'autre part, d'une subvention d'exploitation destinée à couvrir, le cas échéant, la perte correspondante à la différence entre la valeur de transaction et la valeur nette comptable des titres considérés.

NOTE 3 BIS. RISQUE SOUVERAIN

Plusieurs pays de la zone euro sont confrontés à des difficultés économiques et à une crise de confiance de leur dette. Dans ce contexte, en collaboration avec le Fonds monétaire international, l'Union européenne a élaboré des dispositifs de soutien envers

la Grèce, l'Irlande, le Portugal et Chypre. Par ailleurs, d'autres États, comme l'Espagne, la Hongrie, l'Italie, la Slovaquie, l'Égypte et l'Ukraine, ont connu une augmentation significative de leur prime de risque depuis 2011.

Au 30 juin 2014, les expositions nettes de la Compagnie de Financement Foncier au titre du risque souverain sur ces pays sont les suivantes :

Titres d'Investissement (en millions d'euros)	Au 30 juin 2014			Au 31 décembre 2013		
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur de marché
Chypre	50,0	50,0	49,0	50,0	50,0	41,6
Hongrie	35,0	35,0	37,6	35,0	35,0	36,6
Irlande	135,0	135,0	171,2	135,0	135,0	152,9
Italie	1 625,2	1 621,8	1 963,4	1 622,2	1 618,7	1 703,5
Slovénie	198,6	197,0	222,2	198,6	197,0	197,7
TOTAL	2 043,8	2 038,8	2 443,4	2 040,8	2 035,7	2 132,3

Les valeurs données ci-dessus sont hors créances rattachées. Les valeurs nominales sont valorisées au cours de clôture lorsque les titres sont en devises.

Les dates de maturité des expositions nettes en valeur nominale au 30 juin 2014 sont présentées ci-dessous :

	Maturité résiduelle					
	< 1 an	2 ans	> 3 ans et < 4 ans	4 ans et < 5 ans	> 5 ans et < 10 ans	> 10 ans
Chypre					50,0	
Hongrie			35,0			
Irlande						135,0
Italie	51,2		61,7			1 508,9
Slovénie				70,0	77,0	50,0
TOTAL	51,2	0,0	96,7	70,0	127,0	1 693,9

L'exposition de la Compagnie de Financement Foncier au risque souverain sur les autres pays est recensée par ailleurs dans le rapport sur la gestion des risques du présent document.



NOTE 3 TER. SURCOTES ET DÉCOTES

Montants au 30/06/14

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Valeur de remboursement	Différence +/-
TITRES DE PLACEMENT			
Obligations	118	118	
Autres titres à revenu fixe	8 203 000	8 203 000	
TITRES D'INVESTISSEMENT			
Obligations	9 552 614	9 535 149	- 17 465
Autres titres à revenu fixe			

NOTE 3 QUATER. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Brut 31/12/12	Acquisitions	Cessions/ Remboursements *	Reclas-sements	Variation sur-cotes/ décotes	Variation cours de change	Brut 31/12/13	Acquisitions	Cessions/ Remboursements *	Reclas-sements	Variation sur-cotes/ décotes	Variation cours de change	Brut 30/06/14
Titres d'investis-sement	23 943 413		- 13 523 019		- 9 143	- 603 407	9 807 844		- 360 429		- 1 144	106 343	9 552 614
TOTAL	23 943 413	0	- 13 523 019	0	- 9 143	- 603 407	9 807 844	0	- 360 429	0	- 1 144	106 343	9 552 614
Créances rattachées	173 877				- 32 147	41	141 771				- 8 076	- 21	133 674
TOTAL GÉNÉRAL	24 117 290	0	- 13 523 019	0	- 41 290	- 603 366	9 949 615	0	- 360 429	0	- 9 220	106 322	9 686 288

* Les cessions ont été réalisées conformément aux possibilités offertes par la réglementation (CRBF 90-01), notamment dans les cas de dégradation importante de la qualité de crédit d'un émetteur ou de contraintes réglementaires.

NOTE 4. AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Instruments conditionnels achetés	313	1 058	648
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres			
Débiteurs divers	207 951	152 369	18 480
Dépôts versés sur opérations de collatéralisation			
Autres dépôts et cautionnements	22	22	22
Créances d'intégration fiscale	98 534	151 349	
Autres débiteurs divers *	109 395	998	18 458
Compte spécial de bonification			
TOTAL	208 264	153 427	19 128
* Dont Indemnisation à recevoir du Crédit Foncier (CFHL)	96 630		

NOTE 5. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Comptes d'encaissement			
Charges à répartir	292 816	350 018	312 310
Primes d'émission et de remboursement des titres à revenu fixe (Cf. note 5 bis)	292 816	350 018	312 310
Autres charges à répartir			
Charges constatées d'avance	1 795 159	1 072 329	1 932 787
Soulttes de swaps payées à étaler	1 794 869	1 068 499	1 932 051
Autres charges constatées d'avance	290	3 830	736
Produits à recevoir	806 107	1 102 642	1 064 829
Intérêts courus non échus sur contrats d'échange (swaps)	803 981	1 100 198	1 061 505
Autres produits à recevoir	2 126	2 444	3 324
Autres comptes de régularisation actif	945 637	713 649	1 223 162
Domiciliations à encaisser	59 423	214 613	239 195
Actif d'impôts différés ⁽¹⁾	670 500	298 447	729 013
Comptes d'ajustement devises ⁽²⁾	106 457		82 382
Autres comptes de régularisation ⁽³⁾	109 257	200 590	172 572
TOTAL	3 839 718	3 238 638	4 533 088

(1) Les impôts différés actifs sont essentiellement constitués de différences temporaires et ne laissent pas présager d'incertitude quant à leur utilisation.

Les principales natures d'impôt différé sont les suivantes :

Soulttes de résiliations de swaps	661 467	292 274	719 389
Provisions clientèle y compris provisions risque de crédit	11 033	8 046	9 310
Autres différences temporelles	- 2 000	- 1 873	314

(2) Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises (cf. note 16). Une rubrique similaire figure en note 10.

(3) Dont comptes d'emprunteurs (versements en attente d'application sur comptes de prêts) et déblocages de fonds sur prêts pour le compte du Crédit Foncier : 12 072 K€ au 30 juin 2014 contre 14 039 K€ au 31 décembre 2013.

NOTE 5 BIS. CHARGES À RÉPARTIR

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
PRIMES D'ÉMISSION OU DE REMBOURSEMENT			
Dettes représentées par un titre			
Obligations foncières			
Secteur aidé	79	666	370
Secteur non aidé	292 737	349 353	311 940
Titres des créances négociables (BMTN)			
Total des primes d'émission ou de remboursement	292 816	350 018	312 310
TOTAL DES CHARGES À RÉPARTIR	292 816	350 018	312 310



NOTE 6. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Dettes à vue sur les établissements de crédit	1 432		321
Comptes à vue des établissements de crédit	122		
Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit			
Autres sommes dues aux établissements de crédit	1 310		321
Dettes rattachées			
Dettes à terme sur les établissements de crédit	3 080 134	3 781 847	3 139 131
Emprunts et comptes à terme *	3 064 052	3 148 624	3 121 811
Valeurs données en pension			
Titres donnés en pension		597 829	
Dettes rattachées	16 081	35 395	17 320
TOTAL	3 081 566	3 781 847	3 139 452
Détail des dettes à vue (Groupe/hors Groupe)	1 432		321
Dont Groupe			
- Autres sommes dues aux établissements de crédit			
- Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit			
- Dettes rattachées			
Dont hors Groupe	1 432		321
- Autres sommes dues aux établissements de crédit	1 432		321
Détail des dettes à terme (Groupe/hors Groupe)	3 080 134	3 781 847	3 139 131
Dont Groupe	3 063 275	2 726 705	3 107 002
- Emprunts et comptes à terme	3 063 275	2 128 265	3 107 002
- Titres donnés en pension livrée		598 440	
Dont hors Groupe	16 859	1 055 143	32 129
- Refinancement Banque de France (pool 3G)		1 000 000	
- Autres emprunts à terme	16 567	41 551	31 371
- Titres donnés en pension livrée			
- Dettes rattachées	291	13 592	758
Dettes Groupe	3 062 838	2 726 704	3 107 002
Dettes hors Groupe	18 727	1 055 143	32 450
TOTAL GÉNÉRAL	3 081 566	3 781 847	3 139 452
* Dont secteur aidé	24 756	21 355	25 009

NOTE 7. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Comptes ordinaires créditeurs			
Autres comptes à vue et comptes à terme	848	15 595	14 755
Autres sommes dues	848	15 595	14 755
Autres emprunts à terme auprès de la clientèle			
Comptes créditeurs à terme			
Dettes rattachées			
TOTAL	848	15 595	14 755

NOTE 8. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Titres de créances négociables	150 000	150 000	150 000
Dettes rattachées	1 102	1 084	2 836
TCN et dettes rattachées	151 102	151 084	152 836
Obligations foncières *	69 693 220	75 716 224	73 238 414
Dettes rattachées	1 433 366	1 511 725	1 865 126
Obligations foncières et dettes rattachées	71 126 585	77 227 949	75 103 541
TOTAL	71 277 687	77 379 032	75 256 376
* Dont secteur aidé	31 192	58 329	29 987

Comprenant un montant de 25 millions de livres sterling bénéficiant de la garantie explicite de l'État français.

La totalité de ces dettes est constituée de ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du CMF (« privilège » des obligations foncières).

NOTE 9. AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Instruments conditionnels vendus			
Créditeurs divers	3 045 130	3 083 763	2 877 760
Dépôts reçus sur opérations de collatéralisation	2 955 857	3 009 573	2 777 058
Appels de marge sur opération de pension			
Dettes fournisseurs			
Dettes d'intégration fiscale ⁽¹⁾			50 896
Autres dettes fiscales et sociales	110	173	15
Autres créditeurs divers	89 163	74 017	49 791
Compte spécial de bonification			
Fonds publics affectés ⁽²⁾	78 069	91 140	85 492
TOTAL	3 123 199	3 174 903	2 963 253
(1) Impôt sur les sociétés dû au Crédit Foncier (intégration fiscale)			50 896
(2) Dont secteur aidé	52 062	54 966	54 011



NOTE 10. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Comptes d'encaissement	2 491	1 168	2 252
Produits constatés d'avance	2 393 228	1 535 643	2 590 603
Subventions PAS et anciens PTZ	122 900	161 695	141 449
Soulttes de swaps perçues à étaler	2 154 503	1 223 490	2 319 312
Autres produits constatés d'avance	115 825	150 458	129 842
Charges à payer	332 530	555 061	324 221
Intérêts courus non échus sur dérivés (swaps)	320 936	544 997	312 693
Autres charges à payer	11 594	10 064	11 528
Autres comptes de régularisation passif	183 318	318 823	192 057
Comptes d'ajustement devises *	9 281	87 803	10 486
Divers	174 037	231 020	181 571
TOTAL	2 911 567	2 410 695	3 109 133

* Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises (cf. note 16). Une rubrique similaire figure en note 5.

NOTE 11. PROVISIONS

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Provisions pour risques de contrepartie	15 285	14 948	14 125
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	15 285	14 948	14 125
Provisions sectorielles			
Provisions pour litiges	1 203	1 203	1 203
Litiges fiscaux			
Autres litiges	1 203	1 203	1 203
Autres provisions			
Autres provisions			
TOTAL *	16 488	16 151	15 328
* Dont provisions pour risques liés aux engagements par signature	0	0	0

Mouvements de la période <i>(en milliers d'euros)</i>	Mouvements 2014					30/06/14
	31/12/13	Dotations	Reprises		Autres mouvements	
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions pour risques de contrepartie	14 125	1 467		- 307		15 285
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	14 125	1 467		- 307		15 285
Provisions sectorielles						
Provisions pour litiges	1 203					1 203
Litiges fiscal						
Autres litiges	1 203					1 203
Autres provisions						
Autres provisions						
TOTAL	15 328	1 467	0	- 307	0	16 488

NOTE 12. DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Titres subordonnés remboursables ⁽¹⁾	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Titres super subordonnés à durée indéterminée ⁽²⁾	1 350 000	1 350 000	1 350 000
Dettes rattachées	18 264	17 478	305
TOTAL	3 468 264	3 467 478	3 450 305

(1) Éligible au Tier two du ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier.

(2) Éligible au Tier one du ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier jusqu'à fin 2013. Devenu inéligible à partir du 1^{er} janvier 2014 par application de la CRDIV/CRR, il est néanmoins retenu dans l'additionnel Tier one pour un montant dégressif durant une période de phasing se terminant le 1^{er} janvier 2022.

a) Informations complémentaires

(en milliers d'euros)	Devise d'émission	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Montants N (nominaux)
DETTES SUBORDONNÉES					
Dettes subordonnées à taux variable					
• Titres subordonnés remboursables « TSR » *	EUR	30/12/03	30/12/43	Euribor 3M+ 0,5 %	2 100 000
• Titres super subordonnés à durée indéterminée	EUR	30/12/11		EONIA+ 2,5 %	1 350 000
TOTAL					3 450 000

* Dont 2 Md€ émis le 28 décembre 2007, assimilables à l'émission du 30 décembre 2003.



b) Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

SUR LES TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES « TSR »

Les TSR ont fait l'objet d'un placement privé auprès du Crédit Foncier et ne sont donc pas, d'un point de vue prudentiel, représentatifs de fonds propres du groupe Crédit Foncier. Ils sont éligibles au *Tier two* de la Compagnie de Financement Foncier. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des TSR par remboursement. Toutefois, elle se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé de ces titres par des rachats, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des titres restant en circulation. Les TSR rachetés sont annulés. Néanmoins, et au cas où le Crédit Foncier aurait cédé ces titres à l'extérieur de son Groupe, ceux-ci deviendraient

représentatifs de fonds propres et leur rachat nécessiterait l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

SUR LES TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE « TSSDI »

La Compagnie de Financement Foncier a la faculté de rembourser par anticipation, après autorisation de l'ACPR, soit dans le cadre d'une option de remboursement anticipée exerçable après 5 ans à compter de l'émission des titres et à chaque date de paiement des intérêts postérieure ou en cas de modifications fiscales ou réglementaires, soit par rachat des titres émis. Les titres sont éligibles au *Tier one* du ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier. Les titres rachetés sont annulés.

c) Conditions relatives au taux d'intérêt servi

SUR LES TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES « TSR »

Les éventuels intérêts non payés sont reportés en tant que dettes chirographaires.

SUR LES TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE « TSSDI »

Afin d'assurer l'équilibre du résultat de la Société et de respecter les ratios prudentiels, l'intérêt dû ne le sera que pour autant que le résultat net de l'exercice au titre duquel est dû l'intérêt, après paiement de cet intérêt, atteigne au minimum 10 M€.

En conséquence, dans l'hypothèse où le résultat avant paiement de l'intérêt serait inférieur à 10 M€, l'intérêt ne sera pas dû et ne sera pas reporté sur les exercices suivants. Dans l'hypothèse où le résultat, avant paiement de l'intérêt, serait supérieur à 10 M€ mais deviendrait inférieur à cette somme après paiement de l'intérêt, cet intérêt dû sera réduit à due concurrence et le montant de l'intérêt supérieur à l'intérêt ainsi réduit ne sera pas reporté sur les exercices suivants.

Le respect des ratios prudentiels impliquerait également une telle réduction, sans possibilité de report sur les exercices suivants des intérêts non versés à une date de paiement.

NOTE 13. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	À nouveau 01/01/13	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 31/12/13	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 30/06/14
			Dividendes payés en actions	Autres variations			Dividendes payés en actions	Autres variations	
Capital social *	1 187 460				1 187 460				1 187 460
Primes d'apport *	343 002				343 002				343 002
Réserves									
Réserve légale	39 849	6 630			46 479	1 630			48 109
Réserve générale	55 517				55 517				55 517
Réserves réglementées									
dont									
• Réserves réglementées de réévaluation									
• Réserves spéciales des plus-values long terme									
Report à nouveau	85 946	526			86 472	535			87 007
Situation nette avant résultat de l'exercice	1 711 775				1 718 931				1 721 095
Résultat de l'exercice avant répartition	132 581	- 132 581			32 593	- 32 593			64 203
Situation nette après résultat de l'exercice	1 844 356				1 751 524				1 785 298
Dividendes distribués		125 425				30 428			

	À nouveau 01/01/13	Affectations	Variations de provisions		Montant au 31/12/13	Affectations	Variations de provisions		Montant au 30/06/14
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Provision spéciale de réévaluation									
Autres provisions réglementées									
Provisions réglementées									
Montant des capitaux propres avant répartition	1 844 356				1 751 524				1 785 298

	À nouveau 01/01/13	Affectations	Variations de FRBG		Montant au 31/12/13	Affectations	Variations de FRBG		Montant au 30/06/14
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000				20 000				20 000
TOTAL	1 864 356				1 771 524				1 805 298

* Le capital est composé de 74 216 246 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 €, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits.
Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée à ce jour.



NOTE 14. ENGAGEMENTS DONNÉS

	30/06/14		30/06/13		31/12/13	
(en milliers d'euros)	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place
Engagements de financement	235 930	2 028 327	205 579	2 260 637	244 597	1 547 394
Engagements secteur aidé						
Engagements hors Groupe						
- Établissements de crédit						
- Clientèle						
Engagements secteur concurrentiel	235 930	2 028 327	205 579	2 260 637	244 597	1 547 394
Engagements hors Groupe	235 930	2 028 327	205 579	2 260 637	244 597	1 547 394
- Clientèle ⁽²⁾	235 930	2 028 327	205 579	2 260 637	244 597	1 547 394
Engagements Groupe						
- Établissements de crédit						
Engagements de garantie	1 671 332	0	1 522 474	0	1 668 153	0
Engagements hors Groupe	1 671 332		1 522 474		1 668 153	
- Autres valeurs affectées en garanties ⁽¹⁾	1 671 332		1 522 474		1 668 153	
Engagements sur titres	80 000	0	0	0	0	0
Autres engagements donnés - titres à livrer	80 000					
TOTAL ⁽³⁾	4 015 589		3 988 690		3 460 145	

(1) Ce poste représente les actifs et titres déposés en garantie à la Banque de France, dans le cadre du pool de Gestion Globale des Garanties, dont :

(en millions d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Titres		966	
Créances	1 671	556	1 668

Les créances présentées et acceptées par la Banque de France sont valorisées à la valeur comptable ; les titres le sont à la valeur BCE avant déduction du « haircut ».

(2) Concernant les engagements de financement donnés à la clientèle, les principales variations sont les suivantes :

(en millions d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Ouvertures de crédit permanent (encours repris d'Ixis CIB)	1 028	1 260	547
État (financement de primes d'épargne logement)	1 000	1 000	1 000

(3) Dont engagements douteux

NOTE 15. ENGAGEMENTS REÇUS

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Engagements de financement			
Engagements hors Groupe			
Établissements de crédit ⁽¹⁾	1 466 357	330 028	1 464 512
Sous-total	1 466 357	330 028	1 464 512
Engagements Groupe			
Garantie de rachat			
Établissements de crédit ⁽²⁾	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Autres valeurs reçues en garantie du Groupe ⁽³⁾	23 470 449	21 781 590	20 977 883
Sous-total	26 470 449	24 781 590	23 977 883
TOTAL	27 936 806	25 111 618	25 442 395
Engagements de garantie			
Engagements hors Groupe			
Établissements de crédit et assimilés ⁽⁴⁾	2 002 923	2 591 439	2 075 676
Clientèle ⁽⁵⁾	34 544 367	34 003 240	35 199 643
Sous-total	36 547 290	36 594 679	37 275 319
Engagements Groupe ⁽⁶⁾	2 821 404	4 353 048	2 968 468
TOTAL	39 368 694	40 947 727	40 243 787
Engagements sur titres			
Autres titres à recevoir		35 257	
TOTAL		35 257	
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	67 305 499	66 094 602	65 686 182

(1) Les engagements de financement hors Groupe représentent l'engagement reçu de la Banque de France au titre du pool de Gestion Globale des Garanties dont le montant au 30 juin 2014 s'élève à 1 466,4 M€ contre 1 464,5 M€ au 31 décembre 2013.

(2) Ligne de crédit signée entre la Compagnie de Financement Foncier et BPCE en date du 2 mai 2012.

(3) Garanties relatives à des créances et titres détenus et mises en place sur des prêts qui lui sont consentis dans le cadre de l'article L. 211-38 et de billets hypothécaires.

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
• Garanties reçues du Crédit Foncier au titre de prêts SPT (L. 211-38)	7 774 709	4 561 048	5 300 385
• Garanties reçues de BPCE SA au titre des valeurs de remplacement (L. 211-38 – Prêts à des entités du Groupe et SPT)	7 239 682	8 242 813	7 297 400
• Garanties reçues des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires au titre de prêts SPT (L. 211-38)	252 298	111 736	162 344
• Garanties reçues du Crédit Foncier au titre des billets hypothécaires :	8 203 760	8 865 994	8 217 754

(4) Dont principalement garanties reçues :

• de Crédit Logement	183 673	173 052	211 973
• de Créserfi	293 307	368 759	354 233
• de sociétés d'assurance pour le rehaussement des titres	1 525 943	2 049 629	1 509 470

(5) La Compagnie de Financement Foncier procède à la comptabilisation des garanties attachées à certains types de concours à la clientèle inscrits au bilan, compte tenu de leur caractère significatif.
Ces garanties se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
• Garanties de l'État sur les prêts notamment du secteur aidé	436 762	578 734	506 709
• Garanties de la SGFGAS sur les prêts éligibles au FGAS et repris par l'État	14 679 204	11 764 523	13 989 344
• Garanties hypothécaires pour les prêts hypothécaires ne bénéficiant que de cette garantie	14 995 522	16 204 185	15 950 029
• Garanties accordées par des collectivités locales et divers	2 192 019	2 301 513	2 247 868
• Garanties de rehaussement de titres accordés par des États	2 241 022	3 154 284	2 505 693

(6) Au 30 juin 2014, les engagements de garantie reçus du Groupe comprennent une garantie reçue de BPCE au titre des prêts SPT repris d'Ixis CIB pour 2 283 M€ contre 2 425 M€ au 31 décembre 2013, ainsi qu'une garantie reçue du Crédit Foncier sur des titres et créances pour un montant de 70,5 M€.



NOTE 16. OPÉRATIONS EN DEVISES

	30/06/14		30/06/13		31/12/13	
(en milliers d'euros)	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
Opérations à terme (montant nominaux) ⁽¹⁾	14 187 257	14 090 081	17 491 849	17 579 651	16 263 651	16 191 754
Marchés de gré à gré						
Opérations de couverture	14 187 257	14 090 081	17 491 849	17 579 651	16 263 651	16 191 754
Swap financiers						
Opérations de micro couverture						
Secteur aidé	31 192	40 473	58 329	80 945	29 987	40 473
Secteur concurrentiel	14 156 066	14 049 608	17 433 519	17 498 706	16 233 664	16 151 282
Opérations de macro couverture						
Secteur aidé						
Secteur concurrentiel						
Autres opérations à terme						
Opérations à terme (juste valeur) ⁽²⁾	- 516 011		- 499 938		- 254 701	
Opérations au comptant						
Total des opérations en devises	14 187 257	14 090 081	17 491 849	17 579 651	16 263 651	16 191 754
TOTAL	28 277 338		35 071 500		32 455 405	

(1) La Compagnie de Financement Foncier ne traite aucune opération à terme en devises sur les marchés organisés.

(2) Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23 novembre 2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation ».

NOTE 17. MARCHÉS À TERME D'INSTRUMENTS FINANCIERS

	30/06/14		30/06/13		31/12/13	
(en milliers d'euros)	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾
MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ						
Opérations conditionnelles (montants nominaux)	2 477 436		2 829 915		2 617 841	
Opérations de micro couverture						
Achats						
Ventes						
Opérations de macro couverture						
Achats	2 477 436		2 829 915		2 617 841	
Ventes						
Autres opérations conditionnelles						
Achats						
Ventes						
Opérations conditionnelles (juste valeur)	23 039		40 331		41 857	
Opérations fermes (montants nominaux)	57 484 467	331 796	83 985 980	314 368	55 782 689	321 354
Opérations de micro couverture	42 001 739	331 796	63 031 551	314 368	43 257 750	321 354
Instruments de taux d'intérêt	42 001 739	331 796	63 031 551	314 368	43 257 750	321 354
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
Opérations de macro couverture	15 482 729		20 954 429		12 524 939	
Instruments de taux d'intérêt	15 482 729		20 954 429		12 524 939	
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
Autres opérations						
Instruments de taux d'intérêt						
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
Opérations fermes (juste valeur) ⁽³⁾	2 380 157	58 694	3 113 622	65 303	1 949 683	55 831
Opérations fermes et conditionnelles	59 961 903	331 796	86 815 895	314 368	58 400 530	321 354
TOTAL ⁽⁴⁾ (MONTANTS NOMINAUX)	60 293 699		87 130 263		58 721 884	
TOTAL (JUSTE VALEUR)	2 461 890		3 219 256		2 047 371	

(1) Contre-valeur Euro des devises IN.

(2) Contre-valeur Euro des devises OUT.

(3) Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23 novembre 2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation ».

(4) Il n'y a pas d'encours douteux sur les opérations sur instruments financiers.



NOTE 18. INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

	30/06/14			30/06/13	31/12/13
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Net	Net	Net
Opérations interbancaires	62 722	- 37 930	24 792	- 3 974	2 496
Intérêts sur Banque de France		- 252	- 252		
Intérêts sur les comptes ordinaires	393	- 1	392	9	47
Intérêts sur opérations à terme	20 942	- 27 580	- 6 638	- 17 144	- 28 946
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur valeurs reçues en pension (BCTG - Billets à court terme garantis)	41 326		41 326	24 334	54 311
Intérêts sur titres reçus/donnés en pension livrée				- 1 476	- 2 193
Engagements de financement et de garantie					
Autres produits et charges d'intérêts	62	- 281	- 219		
Opérations de couverture		- 9 817	- 9 817	- 9 698	- 20 723
Pertes couvertes sur créances					
Pertes non couvertes sur créances					
Flux net des provisions					
Opérations avec la clientèle	696 377	- 3 409	692 968	609 845	1 364 095
Intérêts sur comptes à vue, à terme, et à régime spécial					
Intérêts sur prêts à la clientèle	636 979		636 979	688 838	1 354 837
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur prêts douteux	20 055		20 055	16 791	36 562
Étalement des accessoires aux crédits (CRC 2009-03)	- 327		- 327	- 318	- 650
Intérêts sur gages espèces des RMBS					
Autres produits et charges d'intérêts	- 7 460	- 2 777	- 10 237	- 2 287	- 10 175
Produits sur engagements de financement et de garantie	29		29	38	70
Opérations de couverture	48 378	- 632	47 746	- 93 335	- 15 712
Pertes couvertes sur créances	- 150		- 150	- 82	- 1 228
Pertes non couvertes sur créances					
Flux net des provisions ⁽¹⁾	- 1 128		- 1 128	199	390
Opérations de location financement					
Opérations sur portefeuille titres	1 005 054	- 1 330 488	- 325 435	- 228 030	- 638 451
Intérêts sur titres de placement	69 076		69 076	52 175	103 017
Étalement des décotes/surcotes sur titres de placement	- 197		- 197		- 4
Intérêts sur titres d'investissement	162 458		162 458	245 905	469 461
Étalement des décotes/surcotes sur titres d'investissement	- 1 080		- 1 080	- 1 417	- 1 194
Intérêts sur BMTN émis		- 1 765	- 1 765	- 1 959	- 3 711
Intérêts sur certificats de dépôts émis					
Intérêts sur billets hypothécaires émis					
Intérêts et charges sur emprunts obligataires		- 1 328 723	- 1 328 723	- 1 511 944	- 3 005 870
Intérêts sur titres douteux					
Opérations de couverture	774 798		774 798	989 210	1 799 851
Dettes subordonnées		- 26 489	- 26 489	- 24 644	- 50 121
Charges sur titres subordonnés à terme		- 26 489	- 26 489	- 24 644	- 50 121
Charges sur dettes subordonnées - établissements de crédit					
Charges sur dettes subordonnées - clientèle					
Autres intérêts, produits et charges assimilés	14 703	- 231 420	- 216 717	- 197 937	- 375 812
Produits sur dettes constituées par des titres	14 337		14 337	19 923	40 525
Commissions sur dérivés de crédit					
Engagements reçus/donnés sur titres		- 3 058	- 3 058	- 2 843	- 6 171
Autres produits et charges d'intérêts	366		366	2 143	3 548
Opérations de macro-couverture		- 228 362	- 228 362	- 217 160	- 413 714
Flux net des provisions ⁽¹⁾					
TOTAL DES INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS ⁽²⁾	1 778 856	- 1 629 737	149 119	155 260	302 207
(1) Total charge du risque figurant en MINI Clientèle	- 1 128		- 1 128	199	390
(2) Dont secteur aidé	7 789	- 5 671	2 118	2 552	8 024

NOTE 19. COMMISSIONS NETTES

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie (net)	- 8	- 9	- 11
Produits			309
Charges	- 8	- 9	- 320
Commissions sur opérations avec la clientèle (net)	23 083	20 534	60 110
Produits	23 083	20 534	60 110
Charges			
Commissions sur opérations sur titres (net)	- 835	- 1 422	- 2 827
Produits			
Charges	- 835	- 1 422	- 2 827
Autres commissions (net)	- 408	- 391	- 868
Produits		18	28
Charges	- 408	- 409	- 896
Total produits	23 083	20 551	60 447
Total charges	- 1 251	- 1 840	- 4 043
TOTAL COMMISSIONS NETTES	21 833	18 712	56 404

NOTE 20. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Résultat sur opérations de change et d'arbitrage	566	- 44	- 2 283
Charges sur IFT fermes <i>trading</i>			
Produits sur IFT fermes <i>trading</i>			
Charges sur IFT conditionnels de taux <i>trading</i>			
Produits sur IFT conditionnels de taux <i>trading</i>			
Charges sur autres instruments financiers			
Produits sur autres instruments financiers			
Dotation aux provisions pour risques sur IFT - <i>trading</i>			
Reprise des provisions pour risques sur IFT - <i>trading</i>			
TOTAL GAINS/PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	566	- 44	- 2 283



NOTE 21. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	30/06/14			30/06/13	31/12/13
	Produits	Charges	Net	Net	Net
Charges refacturées, produits rétrocedés, transferts de charges		- 9	- 9	- 313	- 14
Charges refacturées					
- Charges refacturées					
- Autres refacturations ou rétrocessions					
Produits rétrocedés		- 9	- 9	- 313	- 14
Transferts de charges					
Total Autres produits et charges d'exploitation bancaire	81	- 5	76	- 76	- 1
Autres produits et charges divers d'exploitation (cf. détails)	81	- 5	76	- 76	- 1
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation (cf. détails)					
TOTAL	81	- 14	67	- 389	- 14

DÉTAILS

Autres produits et charges divers d'exploitation	81	- 5	76	- 76	- 1
- Reversement exceptionnel du FGAS/cotisations flat					
- Passages à profits exceptionnels					
- Autres produits divers d'exploitation	81		81	99	122
- Étalement des cotisations flat					
- Pertes sur intérêts reportés et PTR		- 4	- 4	- 6	53
- Passages à pertes exceptionnelles					- 4
- Autres pertes couvertes par la provision pour litiges					
- Pertes non couvertes par la provision pour litiges					
- Autres charges diverses d'exploitation		- 1	- 1	- 170	- 172

NOTE 22. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Total Frais de personnel	- 100	- 100	- 187
Salaires et traitements	- 60	- 60	- 120
Charges des régimes à prestations et cotisations définies	- 6	- 6	- 11
Autres charges sociales et fiscales	- 34	- 34	- 55
Dotations/reprises sur provisions pour litiges			
Total Autres frais administratifs	- 53 378	- 49 385	- 103 814
Impôts et taxes	- 7 315	- 7 856	- 15 824
CET et CVAE	- 1 907	- 1 642	- 3 255
Contribution sociale de solidarité	- 2 643	- 2 790	- 5 703
Contribution aux frais de contrôle de l'ACPR	- 298	- 380	- 759
Taxe systémique bancaire	- 2 432	- 2 876	- 5 751
Autres impôts et taxes	- 35	- 169	- 357
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur impôts et taxes			
Services extérieurs	- 46 062	- 41 529	- 87 990
Locations			
Services extérieurs fournis par le Groupe	- 44 217	- 39 713	- 83 835
Honoraires, sous-traitance et prestations	- 1 456	- 1 531	- 3 536
Publicité	- 154	- 81	- 241
Rémunérations d'intermédiaires			
Transports et déplacements	- 3	- 7	- 20
Entretiens et réparations	- 4	- 4	- 4
Primes d'assurance			
Autres services extérieurs	- 229	- 193	- 354
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur services extérieurs			
Dotations/reprises de provisions pour charges sur services extérieurs			
Autres charges			
Charges refacturées			
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	- 53 478	- 49 485	- 104 001

NB : le montant global des rémunérations perçues par les organes de direction au 30 juin 2014 s'élève à 60 K€.



NOTE 23. COÛT DU RISQUE

	30/06/14			30/06/13	31/12/13
(en milliers d'euros)	Charges	Produits	Net	Net	Net
Dotations/Reprises nettes sur opérations clientèle	- 20 186	6 672	- 13 514	- 5 256	- 14 753
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	- 18 719	6 365	- 12 354	- 4 489	- 14 809
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	- 1 467	307	- 1 159	- 766	56
Provisions sectorielles					
Pertes et récupérations sur opérations clientèle	- 2 978	2 649	- 329	- 401	- 400
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 262	262			
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 2 716		- 2 716	- 1 423	- 2 815
Récupérations sur créances amorties		2 388	2 388	1 022	2 415
TOTAL COÛT DU RISQUE	- 23 164	9 321	- 13 842	- 5 657	- 15 153

NOTE 24. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Plus ou moins-values de cessions des titres d'investissement	1 115	- 22 170	- 135 366
Dotations sur dépréciations titres d'investissement			
Reprises sur dépréciations titres d'investissement			
TOTAL GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	1 115	- 22 170	- 135 366

NOTE 25. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
COMPOSANTE DE LA CHARGE D'IMPÔT			
Charge (produit) d'impôt courant *	17 336	- 11 046	- 476 207
Charge (produit) d'impôt différé *	- 58 513	- 23 559	407 007
Provisions pour impôts différés			
Provisions sur risques ou litiges fiscaux			
TOTAL	- 41 177	- 34 605	- 69 200

* Au 31 décembre 2013, l'accroissement de la charge d'impôt courant et du produit d'impôt différé était lié principalement au traitement fiscal des soultes de résiliations comptabilisées au titre de la gestion dynamique du hors-bilan.

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS DE LA PÉRIODE			
Soultes de résiliations de swaps	- 57 922	- 23 094	404 021
Provisions clientèle y compris provisions risque de crédit	1 723	646	1 909
Autres différences temporelles	- 2 314	- 1 111	1 077
TOTAL	- 58 513	- 23 559	407 007

NOTE 26. OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LIÉS ⁽¹⁾

	30/06/14	30/06/13	31/12/13	30/06/2014
■ BILAN				
(en milliers d'euros)				Évaluation des actifs reçus en garantie ⁽³⁾
■ Éléments d'actif				
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue	87 629	1 245 051	408 810	
À terme	419	335 498	377	
Créances à terme garanties par des valeurs reçues en pension	15 551 944	14 766 642	12 060 010	15 149 565
- Prêts L.211-38 garantis par des créances SPT	8 933 150	4 657 800	5 450 740	8 917 093
- au CFF	7 688 750	4 550 000	5 290 000	7 661 884
- à BPCE	1 000 000			1 005 401
- à d'autres entités du groupe	244 400	107 800	160 740	249 808
- Prêts L.211-38 inscrits en valeurs de remplacement	6 600 000	10 100 000	6 600 000	6 232 472
- à BPCE	6 600 000	10 100 000	6 600 000	6 232 472
- Créances rattachées	18 794	8 842	9 270	
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE				
Créances				
OPÉRATIONS SUR TITRES				
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 280 474	8 940 451	8 294 053	8 772 681
- Billets hypothécaires	8 203 000	8 865 000	8 217 000	8 772 681
- au CFF	8 203 000	8 865 000	8 217 000	8 772 681
- Autres titres à revenu fixe	67 166	63 345	64 849	
- Créances rattachées	10 308	12 107	12 204	
AUTRES ACTIFS ⁽²⁾				
Débiteurs divers	108 371		18 132	
TOTAL DES ÉLÉMENTS D'ACTIF	24 028 837	25 287 642	20 781 381	23 922 246
■ Éléments de passif				
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue				
À terme	3 063 275	2 128 265	3 107 002	
Titres donnés en pension livrée		598 440		
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE				
À vue				
OPÉRATIONS SUR TITRES				
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées	3 468 264	3 467 478	3 450 305	
AUTRES PASSIFS ⁽²⁾				
Créditeurs divers	48 375	45 188	15 197	
TOTAL DES ÉLÉMENTS DE PASSIF	6 579 914	6 239 371	6 572 504	

Pour tenir compte du règlement n° 2010-04 du 7 octobre 2010, les transactions significatives non conclues aux conditions de marché entre parties liées sont reprises au § 2.4 de l'Annexe aux comptes individuels du Document de référence au 31 décembre 2013.

(1) La notion d'établissements de crédit liés fait référence au périmètre de consolidation du groupe BPCE auquel appartient la Compagnie de Financement Foncier.

(2) Les données au 30 juin 2013 et 31 décembre 2013 sont communiquées à titre d'information pro forma.

(3) Les actifs reçus en garantie sont évalués à hauteur de leur capital restant dû déterminé en date d'arrêté pour les créances SPT et en date d'opération pour les valeurs de remplacement et les encours hypothécaires.



NOTE 27. ÉTAT DES POSITIONS DE CHANGE

Recommandation COB 89.01

■ Au 30/06/14

Rubriques (en milliers d'euros)	\$ australien	\$ canadien	\$ US	Livres sterling	Francs suisses	Yen	Forint hongrois	\$ néo- zélandais	Couronne norvégienne	Couronne danoise	Total
BILAN											
Actifs financiers	14 912	75 013	2 484 502	129 034	1 379 553	1 797 257	11	37	11 093	7	5 891 419
Passifs financiers	702 744	347 127	1 806 662	707 796	4 456 810	373 752			504 935		8 899 826
Différentiel bilan (I)	- 687 832	- 272 114	677 840	- 578 762	- 3 077 257	1 423 505	11	37	- 493 842	7	- 3 008 407
HORS-BILAN											
Engagements reçus	687 900	393 447	2 842 343	1 102 480	5 183 024	971 290			493 842		11 674 326
Engagements donnés		121 324	3 520 202	523 815	2 104 683	2 394 761					8 664 785
Différentiel hors-bilan (II)	687 900	272 123	- 677 859	578 665	3 078 341	- 1 423 471			493 842		3 009 541
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I)+(II)	68	9	- 19	- 97	1 084	34	11	37	0	7	1 134

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle.

Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle, les dettes représentées par un titre.

Position de change : seules ont été retenues dans le tableau ci-dessus les opérations effectuées par la Compagnie de Financement Foncier pour son propre compte, à l'exclusion des opérations réalisées pour le compte de l'État, au titre du secteur aidé.

NOTE 28. ÉTAT DES POSITIONS : RISQUE DE LIQUIDITÉ

Recommandation COB 89.01

■ Au 30/06/14

Rubriques (en milliers d'euros)	Durée résiduelle					Total ⁽²⁾
	< 3 mois	3M<D<6M	6M<D<1A	1A<D<5A	> 5 ans	
BILAN						
Actifs financiers ⁽¹⁾	7 658 545	897 754	1 683 273	22 857 759	41 702 524	74 799 855
Créances sur les établissements de crédit	6 612 080	48 170	148 261	5 109 555	4 803 212	16 721 278
Créances sur la clientèle	756 265	735 999	1 134 099	8 312 864	29 383 618	40 322 845
Obligations et autres titres à revenu fixe	290 200	113 585	400 913	9 435 340	7 515 694	17 755 732
Prêts subordonnés à terme						
Passifs financiers	2 531 238	2 165 548	6 190 087	27 128 104	36 992 295	75 007 272
Dettes envers les établissements de crédit	1 535 254	70 312	34 642	239 799	1 184 045	3 064 052
Comptes créditeurs de la clientèle						
Dettes représentées par un titre :	995 984	2 095 236	6 155 445	26 888 305	33 708 250	69 843 220
- Bons de caisse						
- Titres du marché interbancaire						
- Titres des créances négociables					150 000	150 000
- Obligations	995 984	2 095 236	6 155 445	26 888 305	33 558 250	69 693 220
- Autres dettes constituées par des titres						
Dettes subordonnées à terme					2 100 000	2 100 000
Différentiel bilan (I)	5 127 307	- 1 267 794	- 4 506 814	- 4 270 345	4 710 229	- 207 417
HORS-BILAN						
Engagements donnés	80 000		2 264 725			2 344 725
Engagements reçus	1 466 357			3 000 000		4 466 357
Différentiel hors-bilan (II)	1 386 357		- 2 264 725	3 000 000		2 121 632
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I) + (II)	6 513 664	- 1 267 794	- 6 771 539	- 1 270 345	4 710 229	1 914 215
Positions conditionnelles			6 495	57 123	2 413 818	2 477 436

(1) Parmi les actifs financiers de la Compagnie de Financement Foncier figurent 11,2 Md€ de titres et créances répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) ; auxquels s'ajoutent 27,4 Md€ de créances répondant aux critères définis par la Banque de France, au titre du dispositif provisoire et approuvé par la BCE le 09 février 2012. Les montants qui pourraient être mobilisés auprès de la Banque centrale sont estimés à 17,3 Md€ après haircut et contrainte de surdimensionnement.

(2) La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.



NOTE 29. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

1. Principes

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie, provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre 2 exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte : le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux dépréciations, provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur le capital sans flux de trésorerie ou sans incidence sur le résultat, sont neutres : paiement du dividende en actions, dotation d'une provision par imputation sur le report à nouveau.

La répartition des activités de la Compagnie de Financement Foncier entre les catégories d'exploitation, d'investissement et de financement tient compte de son statut de société de crédit foncier.

Les activités d'exploitation comprennent :

- l'acquisition de prêts éligibles ;
- l'acquisition de parts de titrisation, de titres d'entités publiques ;
- l'émission d'obligations foncières et d'autres ressources à long terme, non subordonnées.

Les activités de financement incluent :

- les dividendes versés en numéraire ;
- l'émission et le remboursement d'emprunts subordonnés.

La trésorerie est définie selon les normes du Conseil national de la comptabilité. Elle comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France, aux CCP et chez les établissements de crédit.

2. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/06/14	30/06/13	31/12/13
Activités d'exploitation			
Résultat de l'exercice	64 203	61 622	32 593
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	13 221	4 173	13 433
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement			
Dotations nettes aux provisions/crédits	1 160	766	- 56
Gains nets sur la cession d'immobilisations			
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	- 885 321	- 43 256	683 087
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	958 860	2 299 875	- 10 498
Flux de trésorerie sur titres de placement	14 135	398 121	1 071 208
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	965 180	3 188 537	13 824 481
Flux sur autres actifs	88 390	107 841	- 267 373
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	- 70 555	- 79 234	- 704 393
Émissions nettes d'emprunts	- 3 545 195	- 6 740 199	- 9 218 009
Flux sur autres passifs	152 966	- 1 321 996	- 1 582 255
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	- 2 242 956	- 2 123 750	3 842 218
Activités d'investissement			
Flux liés à la cession de :			
- Actifs financiers			
- Immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements pour l'acquisition de :			
- Actifs financiers			
- Immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux net provenant d'autres activités d'investissement			
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement			
Activités de financement			
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions			
Dividendes versés	- 30 430	- 125 425	- 125 425
Émissions nettes de dettes subordonnées			
Autres			
Trésorerie nette due aux activités de financement	- 30 430	- 125 425	- 125 425
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	- 2 273 386	- 2 249 175	3 716 793
Trésorerie à l'ouverture	7 639 246	3 922 453	3 922 453
Trésorerie à la clôture	5 365 860	1 673 278	7 639 246
Net	- 2 273 386	- 2 249 175	3 716 793
Caisse : dépôts en Banque de France	5 342 541	18 672	7 399 719
Créances à vue établissements de crédit *	23 319	1 654 606	239 527
TOTAL	5 365 860	1 673 278	7 639 246
* Dont : BPCE	16 129	1 245 046	235 109



Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014

Compagnie de Financement Foncier S.A.

Siège social : 19, rue des Capucines - 75001 Paris

Capital social : € 1 187 459 936

Période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec les règles et principes comptables français.

II. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 août 2014

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jean-François Dandé

Associé

Neuilly-sur-Seine, le 28 août 2014

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin

Associé

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et le rapport semestriel d'activité ci-joint (pages 7 à 16) présente un tableau

fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Signé à Charenton-le-Pont, le 28 août 2014

Le Directeur général délégué de la Compagnie de Financement Foncier

Sandrine GUÉRIN



Rapport de gestion des risques

1. PRÉAMBULE	57	8. TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES	71
2. ORGANISATION GÉNÉRALE : INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES	57	9. RECOMMANDATIONS DU FORUM DE STABILITÉ FINANCIÈRE	73
3. FACTEURS DE RISQUES	57	10. LES RISQUES DE MARCHÉ ET DE GESTION DE BILAN	74
4. PILIER III	60	11. LES RISQUES OPÉRATIONNELS	76
5. FONDS PROPRES ET RATIOS PRUDENTIELS	61	12. LE RISQUE DE RÈGLEMENT	77
6. LA GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	63	13. LE RISQUE DE NON-CONFORMITÉ	77
7. ANALYSE DE LA SINISTRALITÉ	70		

1. Préambule

Par volonté de transparence financière et au-delà de ses obligations réglementaires, la Compagnie de Financement Foncier intègre dans son Document de référence et son actualisation semestrielle un rapport détaillé sur la gestion des risques, en s'inspirant des règles IFRS (non applicables à la Compagnie de Financement Foncier) et normes prudentielles. Le rapport est établi à partir des informations alimentant l'outil de pilotage des risques dont la cohérence comptable est assurée par la Direction des risques du Crédit Foncier.

2. Organisation générale : informations relatives à la gestion des risques

Le modèle économique de la Compagnie de Financement Foncier est, par construction, très sécurisé. Le cadre législatif lui interdit en particulier de posséder un portefeuille de *trading*, ce qui l'immunise contre tout risque de marché lié aux opérations pour compte propre, ou de détenir des participations, et par conséquent contre toute difficulté née en dehors de ses propres actifs.

La Compagnie de Financement Foncier est potentiellement exposée à deux types de risques principaux :

- les risques de crédit ;
- les risques financiers (ALM).

Les risques opérationnels sont portés essentiellement par le Crédit Foncier (*cf.* partie 11).

La politique des risques du groupe Crédit Foncier constitue le cadre de référence en matière de sélection, de suivi, de surveillance et de pilotage des risques. Elle structure également le développement des activités de la Compagnie de Financement Foncier, dans un modèle qui sécurise sa rentabilité, ses fonds propres et ses créanciers, au premier rang desquels on trouve les porteurs de ses obligations foncières.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 119 à 126).

3. Facteurs de risques

3.1. Défaut éventuel des contreparties publiques internationales sur lesquelles la Compagnie de Financement Foncier est exposée

La Compagnie de Financement Foncier détient des expositions sur des contreparties publiques internationales répondant aux critères d'éligibilité du Code monétaire et financier et du Règlement du Parlement Européen et du Conseil (CRR) du 26 juin 2013 : souverains, collectivités publiques (villes, régions, provinces, cantons, *etc.*) et entités publiques. Ces expositions se répartissent dans les pays de l'Union européenne, la Suisse, les États-Unis, le Canada et le Japon. Un défaut de ces contreparties serait susceptible d'affecter la Compagnie de Financement Foncier.

Malgré une amélioration de la situation économique et budgétaire des principales économies mondiales, l'environnement international demeure fragile et incertain à court et moyen terme. Des risques importants pèsent encore sur la santé de certaines banques européennes qui, en cas de défaillance et faute de gestion adéquate, pourraient impacter les conditions de refinancement de l'ensemble du secteur bancaire et dégrader la solvabilité des souverains. D'un point de vue prospectif, les créanciers peuvent également être affectés par les modalités de renforcement du secteur bancaire dans un contexte de supervision croissante de la BCE.



Par ailleurs, la solvabilité des collectivités publiques dans leur ensemble demeure dépendante du succès des réformes structurelles (redressement de la balance courante, privatisations, amélioration de la gouvernance, *etc.*) ainsi que de la reprise de la croissance économique afin de garantir un redressement durable des finances publiques ; ces facteurs pourraient avoir des impacts sur les conditions de refinancement des collectivités publiques. Concernant les expositions de la Compagnie de Financement Foncier, tous ces enjeux apparaissent particulièrement prégnants pour les pays ayant bénéficié d'un plan d'aide international ou ayant renfloué leur secteur bancaire : Chypre (souverain), l'Espagne (collectivités locales), le Portugal (souverain et collectivités locales), l'Irlande (souverain) et la Slovaquie (souverain).

Pour davantage de précisions, se reporter à la partie 6.1 du présent rapport.

S'agissant de l'Italie, la Compagnie de Financement Foncier est sensible à l'évolution des déficits et des capacités de refinancement du souverain. Les créanciers peuvent potentiellement être touchés par l'instabilité politique et le ralentissement des réformes, ce qui pourrait à nouveau augmenter très sensiblement les coûts de refinancement des collectivités publiques italiennes (comme en 2011 et 2012).

3.2. Risques liés à la structure du groupe Crédit Foncier

Fin 2011, le groupe Crédit Foncier a annoncé un plan stratégique pour cinq ans. Sa mise en œuvre a été accélérée lors de l'adoption (novembre 2013) du plan stratégique « Grandir autrement » de sa maison mère, le Groupe BPCE. Deux raisons principales ont motivé cette accélération : le durcissement des contraintes réglementaires et un contexte économique et financier qui poussaient à accélérer les cessions d'actifs.

Ce plan prévoit un certain nombre d'initiatives, qui se déclinent en cinq axes : (i) le développement en France des activités cœur au service des clients du Crédit Foncier et des clients des réseaux de banque de détail du Groupe BPCE ; (ii) l'arrêt des activités internationales et la réduction de la taille du bilan ;

(iii) le développement de nouveaux modes de refinancement complémentaires aux obligations foncières ; (iv) un ajustement des coûts pour améliorer la capacité de résistance du Crédit Foncier afin que ses métiers atteignent un niveau suffisant de rentabilité et, (v) le renforcement des synergies avec le Groupe BPCE. Dans le cadre de ce plan stratégique, le groupe Crédit Foncier a des objectifs financiers, qui reposent sur des hypothèses mais qui ne constituent en aucun cas des projections ou des prévisions de résultats escomptés. Les résultats réels du groupe Crédit Foncier sont susceptibles de différer de ces objectifs pour diverses raisons, y compris la matérialisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risques décrits dans la présente section.

3.3. Facteurs de risques liés aux activités de la Compagnie de Financement Foncier

3.3.1. NATURE DES RISQUES INHÉRENTS AUX ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Il existe trois grandes catégories principales de risques inhérents aux activités de la Compagnie de Financement Foncier, répertoriées ci-dessous. Les facteurs de risques présentés ensuite évoquent ou donnent des exemples précis des autres types de risques (y compris l'impact de la dernière crise financière) auxquels la Compagnie de Financement Foncier est exposée.

LES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Pour davantage de précisions, se reporter à la partie 6 du présent rapport.

Le risque de crédit des prêts à la clientèle correspond principalement au risque de dégradation de la situation financière de l'emprunteur ou au risque associé de défaillance pouvant conduire au non-remboursement d'une fraction du capital ou des intérêts.

Le profil de risque de crédit particulièrement peu élevé de la Compagnie de Financement Foncier est lié à la fois à :

- la qualité intrinsèque des contreparties concernées : Secteur public en France ou à l'international et banque de détail (particuliers) en France pour les prêts hypothécaires de premier rang ;

- la robustesse du dispositif d'octroi à l'origine du crédit, fondé à la fois sur des systèmes experts ou procédures de notation et de sélection des créances ;
- la nature des financements, ainsi qu'à l'importance et à la diversité des dispositifs de garantie complétés par un processus de sélection au moment de l'acquisition des actifs (*cf.* partie 8).

La Compagnie de Financement Foncier finance également la production du Crédit Foncier de crédits immobiliers aux particuliers par souscription à des billets hypothécaires émis par ce dernier et les L. 211-38 pour les prêts du secteur public émis par le Crédit Foncier ou le Groupe BPCE. Ces billets à ordre sont assimilés à des prêts garantis depuis avril 2007. Les critères d'éligibilité de cette mobilisation répondent rigoureusement à ceux appliqués aux prêts détenus en direct par une société de crédit foncier.

LES RISQUES STRUCTURELS DE BILAN (RISQUES DE LIQUIDITÉ, DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE)

Pour davantage de précisions, se reporter à la partie 10 du présent rapport.

La gestion de bilan couvre les trois risques suivants : risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change.

- Le risque de liquidité** est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché,

dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. L'exposition de la Compagnie de Financement Foncier à ce risque est appréhendée à travers la détermination d'un gap de liquidité. Ce gap est mesuré en prenant en compte soit l'écoulement à maturité, soit des conventions d'écoulement ou des hypothèses de renouvellement.

- **Le risque de taux d'intérêt** est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (portefeuille de négociation) ;

L'exposition de la Compagnie de Financement Foncier au risque de taux est notamment appréhendée par la détermination d'un *gap* de taux, égal à la différence entre le taux des encours à l'actif et le taux des encours au passif. Selon le type de taux, les opérations s'imputent dans le *gap* de façon différente :

- à taux fixe, elles s'imputent jusqu'à leur échéance ;
- à taux révisable, jusqu'à la prochaine date de révision de l'index ;
- à taux variable (Eonia et assimilé), elles ne s'imputent pas au-delà de la date d'arrêté.
- **Le risque de change** est le risque encouru en cas de variation des cours des devises (contre euro) du fait de l'ensemble des opérations de bilan et hors-bilan. Les indicateurs de mesure et de suivi sont constitués par les mesures des positions de change par devise.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Pour davantage de précisions, se reporter à la partie 11 du présent rapport.

Le risque opérationnel, principalement porté par le Crédit Foncier, est le risque de pertes dû à l'inadéquation ou aux déficiences des processus internes, ou à des événements extérieurs, que leur occurrence soit délibérée, accidentelle ou naturelle. Les processus internes incluent, sans s'y limiter, les ressources humaines et les systèmes d'information, les dispositifs de gestion du risque et les contrôles internes (y compris la prévention de la fraude). Les événements extérieurs incluent les inondations, les incendies, les tempêtes, les tremblements de terre et les attentats.

3.3.2. IMPACT POTENTIEL DES NOTATIONS DE CRÉDITS SUR LA RENTABILITÉ DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Compagnie de Financement Foncier sur les marchés financiers. Un abaissement des notations de ses actifs pourrait affecter la liquidité de la Compagnie de Financement Foncier, augmenter ses coûts de refinancement, limiter l'accès aux marchés de capitaux, de dérivés et de refinancements collatéralisés. L'augmentation des *spreads* de

crédit peut renchérir significativement le coût de refinancement de la Compagnie de Financement Foncier. Les évolutions de *spreads* de crédit sont permanentes, dépendent du marché et subissent parfois des changements imprévisibles et très volatils. Les *spreads* de crédit découlent également de la perception de la solvabilité de l'émetteur par les marchés.

3.3.3. IMPACT POTENTIEL DU NIVEAU DES PROVISIONS SUR LES RÉSULTATS OU LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

La Compagnie de Financement Foncier constitue périodiquement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées dans le compte de résultat au poste « coût du risque ». Le niveau global de provisions est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts accordés, des pratiques du marché, des arriérés de prêts, des conditions économiques ou d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de divers prêts. Bien que la Compagnie de Financement Foncier s'efforce de constituer un niveau suffisant de provisions, une augmentation des actifs non performants, une détérioration des conditions économiques, entraînant une augmentation des défauts de contrepartie et de faillites, ou toute autre raison pourrait conduire la Compagnie de Financement Foncier à augmenter à l'avenir ces provisions pour perte sur prêts. Toute hausse significative des provisions pour pertes ou un changement important de l'estimation par le groupe Crédit Foncier du risque de perte propre à son portefeuille de prêts non dépréciés, ou toute évolution des normes comptables, ainsi que toute survenance de pertes supérieures aux provisions constituées au titre des prêts en question, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe Crédit Foncier.

3.3.4. IMPACT POTENTIEL DES ÉVÉNEMENTS FUTURS NON ANTICIPÉS SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

En application des normes et interprétations comptables en vigueur à ce jour, la Compagnie de Financement Foncier doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions sur les prêts et créances douteuses, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les valeurs retenues pour ces estimations s'avéraient significativement inexactes, notamment en cas de mouvements de marchés, importants ou imprévus, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations comptables à venir, la Compagnie de Financement Foncier s'exposerait, le cas échéant, à des pertes non anticipées.



3.3.5. IMPACT POTENTIEL DES VARIATIONS DE TAUX D'INTÉRÊT SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE ET LES RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Le montant des revenus net d'intérêts encaissés par la Compagnie de Financement Foncier au cours d'une période donnée influe de manière significative sur le produit net bancaire et la rentabilité de cette période. En outre, des changements significatifs dans les *spreads* de crédit peuvent influencer sur les résultats d'exploitation la Compagnie de Financement Foncier. Les taux d'intérêt sont sensibles à de nombreux facteurs. Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent affecter les taux d'intérêt pratiqués sur les actifs productifs d'intérêts, inversement à celles des taux d'intérêt payés sur les passifs portant intérêt. Toute évolution défavorable de la courbe des rendements pourrait entraîner une baisse des revenus d'intérêts nets provenant des activités de prêt. En outre, les hausses des taux d'intérêt sur la période au cours de laquelle le financement à court terme est disponible et l'asymétrie des échéances sont susceptibles de nuire à la rentabilité de la Compagnie de Financement Foncier.

Pour davantage de précisions, se reporter à la partie 10 du présent rapport.

3.3.6. IMPACT POTENTIEL DES VARIATIONS DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

La Compagnie de Financement Foncier est susceptible d'exercer une partie de ses activités dans des devises autres que l'euro, et pourrait voir ses produits nets bancaires et ses résultats affectés par des variations des taux de change. Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, la Compagnie de Financement Foncier conclut des opérations de micro couverture visant à couvrir individuellement chaque exposition aux risques de change jusqu'à leur terminaison.

Pour davantage de précisions, se reporter à la partie 10 du présent rapport.

3.3.7. IMPACT POTENTIEL D'UNE INTERRUPTION OU D'UNE DÉFAILLANCE DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER OU DE TIERS

Comme la plupart de ses concurrents, la Compagnie de Financement Foncier dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de comptabilité générale, de transactions et/ou de traitement des prêts. Dans la mesure où l'inter connectivité s'accroît avec ses clients, la Compagnie de Financement Foncier peut aussi être de plus en plus exposée au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses clients.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 152).

4. Pilier III

La surveillance réglementaire des fonds propres des établissements de crédit s'appuie sur les règles définies par le Comité de Bâle. Dans ce cadre, les établissements de crédit doivent respecter des recommandations, dites CRR-CRD IV, qui s'appuient sur trois piliers qui forment un tout indissociable :

PILIER I

Le Pilier I définit les exigences minimales de fonds propres. Il vise à assurer une couverture minimale, par des fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnels. Pour calculer l'exigence en fonds propres, l'établissement financier a la possibilité d'effectuer cette mesure par des méthodes standardisées ou avancées.

PILIER II

Il régit un processus de surveillance prudentielle qui complète et renforce le Pilier I.

Il comporte :

- l'analyse par la banque de l'ensemble de ses risques y compris ceux déjà couverts par le Pilier I ;
- le calcul par la banque de ses besoins de fonds propres au titre du capital économique ;
- la confrontation par le contrôleur bancaire de sa propre analyse du profil de risque de la banque avec celle conduite par la banque, en vue d'adapter, le cas échéant, son action prudentielle par des fonds propres supérieurs aux exigences minimales ou toute autre technique appropriée.

PILIER III

Le Pilier III a comme objectif d'instaurer une discipline de marché par un ensemble d'obligations déclaratives. Ces obligations, aussi bien qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres.

L'ensemble de ces recommandations est décliné au niveau européen par une directive sur les fonds propres (*Capital Requirements Directive* – CRD), qui a fait l'objet d'une transposition dans la réglementation française par l'arrêté ministériel du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises.

Les établissements de crédit assujettis sont ainsi tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %. Ce ratio de solvabilité est égal au rapport entre les fonds propres globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de dilution ;
- des exigences en fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

De nouvelles recommandations, dites Bâle III, ont été émises par le Comité de Bâle en 2011. Celles-ci ont été reprises dans la directive européenne (CRD IV) en juin 2013 et sont en cours de transposition.

5. Fonds propres et ratios prudentiels

5.1. Gestion du capital et des ratios réglementaires

La gestion des fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est directement supervisée par sa Direction générale. Son pilotage assure le respect permanent des ratios réglementaires et vise l'optimisation de l'allocation des fonds propres et la sécurisation de son ratio de surdimensionnement : il participe donc directement à sa notation AAA/Aaa/AA+.

Le calcul du ratio de solvabilité est effectué à titre informatif sur le périmètre social de la Compagnie de Financement Foncier.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres sont déterminés conformément à la directive CRD IV et au règlement CRR, applicables depuis le 1^{er} janvier 2014, compte tenu des options nationales précisées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et sont composés de trois grands ensembles : fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier One*), fonds propres additionnels de catégorie 1 (*additional Tier One*) et fonds propres de catégorie 2 (*Tier Two*).

Le montant de fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est de 5 Md€ au 30 juin 2014, dont 1,7 Md€ de fonds propres de base de catégorie 1.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les exigences en fonds propres sont calculées selon la méthode standard Bâle III. Les billets hypothécaires (BH) et les encours Secteur public territorial (SPT mobilisés en L. 211-38) sont traités par transparence, c'est à dire en calculant les exigences sur les prêts sous-jacents.

Les prêts aux affiliés du Groupe BPCE sont pondérés à 0 %.

Par ailleurs, en cas de cession partielle à la Compagnie de Financement Foncier de prêts produits par le Crédit Foncier et en lien avec les conventions de cession et de recouvrement, le bénéfice des sommes recouvrées est affecté prioritairement et en totalité à la Compagnie de Financement Foncier. Ceci permet, en approche standard, d'ajuster le niveau de pondération, pour traduire l'affectation prioritaire des récupérations à la Compagnie de Financement Foncier et le taux de perte plus faible qui en résulte.



(en millions d'euros)

30/06/14

APPROCHE STANDARD DU RISQUE DE CRÉDIT

Catégories d'exposition	
Administrations centrales	11
Établissements	102
Administrations régionales	334
Entreprises	21
Clientèle de détail	47
Exposition garantie par une hypothèque	701
Expositions en défaut	58
Autres actifs	36
Exigences au titre du risque de Crédit (A)	1 310
Exigences au titre du risque de marché (B)	-
Exigences au titre du risque opérationnel (C)	52
Ajustement de l'évaluation de crédit (D)	71
Exigences de fonds propres (A)+(B)+(C)+(D)	1 432
RAPPEL EXIGENCES DE FONDS PROPRES 31/12/13	1 172

Suite à la mise en application des nouvelles normes Bâle III au 30/06/2014, la ventilation des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit n'est pas comparable avec celle publiée au 31/12/2013.

RATIOS DE SOLVABILITÉ

Le ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2014 a été établi en méthode standard.

	30/06/14
Ratio <i>Common Equity Tier One</i>	9,7 %
<i>Tier One</i>	15,7 %
Ratio de solvabilité	27,6 %

Source COREP 30/06/14.

Au 30 juin 2014 le ratio de solvabilité s'élève à 27,6 % et le *Tier One* s'élève à 15,7 %.

5.2. Gestion des ratios spécifiques

Au-delà de leurs obligations en tant qu'établissement de crédit, les sociétés de crédit foncier sont tenues de respecter des ratios et des limites qui leur sont propres et qui sont décrits dans les articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier. L'instruction de l'ACPR n° 2011-I-06, modifiée par l'arrêté du 26 mai 2014, définit les modalités de calcul des ratios spécifiques.

Le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier contrôle les calculs de ces différents ratios et les atteste chaque semestre.

La Direction des risques du Crédit Foncier exerce un contrôle semestriel de second niveau sur ces différents indicateurs spécifiques.

RATIO DE SURDIMENSIONNEMENT

La loi (article L. 513-12) fait obligation à toute société de crédit foncier de maintenir un volume d'actifs pondérés supérieur à 105 % de la dette bénéficiant du privilège. Le décret n°2014-526 du 23 mai 2014 et l'arrêté du 26 mai 2014 relatifs au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier (SCF) et société de financement de l'habitat (SFH) ont porté le seuil de ce ratio de 102 % à 105 %.

Le ratio de couverture de la dette bénéficiant du privilège par les actifs pondérés (ratio de surdimensionnement) de la Compagnie de Financement Foncier s'établit au 30 juin 2014 à 119,2 %, niveau qui reste très largement supérieur au seuil réglementaire de 105 %.

Au 31 décembre 2013, ce ratio était égal à 118,1 %.

Ce ratio a toujours été supérieur à 108 % depuis la création de la Compagnie de Financement Foncier en 1999 et toujours sensiblement supérieur au seuil réglementaire.

RATIOS DE COMPOSITION DES ACTIFS

Composition des actifs	Limite	30/06/14	31/12/13
Valeurs de remplacement (R. 515-7)	15,0 % ⁽¹⁾	5,40 %	5,81 %
Billets à ordre (L. 513-6)	10,0 % ⁽²⁾	9,58 %	9,17 %
Prêts cautionnés (R. 515-6)	35,0 % ⁽³⁾	2,35 %	2,47 %

(1) Du nominal des ressources privilégiées, après prise en compte des couvertures en devises.

(2) Du total actif.

(3) Y compris les prêts cautionnés remis en garantie des billets hypothécaires.

Le ratio des valeurs de remplacement s'établit en rapportant les valeurs de remplacement (déduction faite des liquidités reçues en collatéral des produits dérivés) à la valeur nominale du passif privilégié. Ces valeurs de remplacement sont constituées réglementairement (selon l'article L. 513-7 du Code monétaire et financier) de « valeurs et dépôts suffisamment sûrs et liquides » et représentent une partie de la trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier. Les règles strictes de gestion de la Compagnie de Financement Foncier lui permettent de respecter à tout moment le plafond réglementaire de 15 % pour ce ratio. Les autres actifs, tels que billets à ordre et prêts cautionnés, sont également limités réglementairement.

RATIO DE DÉPASSEMENT DE QUOTITÉ

Le calcul des montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées rapportés aux actifs évalués à date d'arrêt permet de déterminer les dépassements à mettre en regard des ressources non privilégiées.

Conformément à l'instruction de l'ACPR, le calcul de dépassement de quotité s'effectue sur les prêts hypothécaires et cautionnés, cédés et/ou mobilisés de la Compagnie de Financement Foncier (hors prêts issus du transfert originel), et sur les prêts détenus à l'actif des Fonds communs de titrisation (FCT).

Les facteurs d'actualisation de la quotité de dépassement reposent sur les valeurs de créances à l'arrêt ainsi que sur les valeurs de gages réévalués annuellement en fin d'année.

Au 30 juin 2014, le montant des dépassements de quotité sur les prêts achetés et mobilisés s'établit à 344 M€ (répartis en 340 M€ pour les prêts cédés et 4 M€ pour les prêts mobilisés), contre 517 M€ au 31 décembre 2013.

Le montant total des dépassements reste largement inférieur au montant des ressources non privilégiées qui s'élève à 14,01 Md€ à la même date.

Un exercice de stress des quotités, réalisé en supposant une chute immédiate de 10 % des valeurs des gages de tous les biens immobiliers apportés en garantie, sur l'assiette des prêts achetés et mobilisés (36,9 Md€ au 30 juin 2014), conduit à un montant de dépassement de quotité de 1,7 Md€. Ce montant de dépassement atteint 2,7 Md€ dans l'hypothèse d'une chute de 15 % des valeurs des gages. Ces niveaux restent très inférieurs au montant des ressources non privilégiées. Ces tests valident ainsi l'excellente qualité et la robustesse du portefeuille d'actifs de la Compagnie de Financement Foncier.

6. La gestion des risques de crédit et de contrepartie

6.1. Répartition des engagements de la Compagnie de Financement Foncier

6.1.1. ANALYSE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT

Les tableaux ci-après ventilent les actifs hors engagements par signature et garanties financières données (soit un total bilan de 85,7 Md€ à fin juin 2014).

Les actifs financés sont analysés par transparence : sont donc étudiés ici les sous-jacents garantissant d'une part, les billets hypothécaires, d'autre part, les expositions du Secteur public par application de l'article L. 211-38.

Les valeurs de remplacement sont, quant à elles, analysées selon leur contrepartie : les prêts accordés à BPCE (6,6 Md€), sous forme essentiellement de BCTG, collatéralisés, sont ici considérés comme une exposition sur celle-ci.



Expositions risques ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	Expositions au 30 juin 2014	Expositions au 31 décembre 2013
	Bilan	Bilan
Créances hypothécaires France ⁽²⁾	29 298	29 545
Billets hypothécaires France et Belgique ⁽³⁾	8 212	8 226
Total créances hypothécaires	37 510	37 771
Emprunteurs publics	35 502	38 164
Habitat social	2 255	2 332
Secteur public territorial (SPT)	8 435	8 417
SPT L. 211-38 ⁽⁴⁾	8 951	5 459
Souverain France	5 857	11 949
Secteur public France	25 498	28 157
Partenariats public-privé (PPP)	655	657
Secteur public international (SPI)	6 409	6 438
Souverain international	2 552	2 528
Titres adossés à des créances bénéficiant de garanties d'États	-	-
Grandes entreprises du Secteur public	388	384
Emprunteurs publics internationaux	9 349	9 351
Secteur privé hypothécaire extinctif (résultant du transfert légal 10-1999)	117	116
Expositions secteur bancaire	8 580	9 143
Dont banques garanties souverain ou assimilé	1 788	2 068
Dont autres banques	191	474
Dont BCTG ⁽⁵⁾	6 601	6 601
Total exposition risque	81 709	85 194
Divers Régul. et autres actifs ⁽⁶⁾	3 976	4 526
TOTAL	85 685	89 720

(1) Engagements « bilanciaux » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises à partir de données de gestion.

(2) La ligne « créances hypothécaires France » comporte en fait un encours limité (69 M€ au 30/06/14 et 72 M€ au 31/12/13) de créances néerlandaises.

(3) Dont BH Belgique pour 587 M€.

(4) Dont 103 M€ L. 211.38 avec les Caisses d'Épargne et 143 M€ avec les Banques Populaires.

(5) Bons court terme très majoritairement garantis par nantissement d'actif.

(6) La ligne « Divers régul. et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.

Dans le cadre du Plan stratégique du groupe Crédit Foncier dans lequel s'inscrit sa filiale la Compagnie de Financement Foncier, l'arrêt des activités internationales et la réduction de la taille du bilan constituent un des axes stratégiques. Ainsi, les expositions sont en baisse de 4,5 % au cours du premier semestre 2014 à 85,7 Md€.

Les expositions créances hypothécaires France sont en diminution de 1 % à 29,3 Md€ notamment suite à la réalisation d'une opération de titrisation externe. En effet, le groupe Crédit Foncier a relancé le marché de la titrisation publique grâce à une opération portant sur la cession d'un portefeuille de prêts aux particuliers pour l'acquisition de leur résidence principale pour un total de 0,7 Md€ pour le bilan de la Compagnie de Financement Foncier constitué de créances toutes originées par le Crédit Foncier.

Dans le même temps, les expositions sur le Secteur public France ont diminué, passant de 28,2 Md€ à 25,5 Md€.

Cette diminution est liée à la baisse des dépôts auprès de la Banque de France (classés dans la ligne Souverain France) à 5,3 Md€ au 30 juin 2014 contre 11,4 Md€ à fin 2013 en partie compensée par les nouvelles expositions intragroupe BPCE classées sur le SPT pour un montant de 3,5 Md€ (notamment 2,4 Md€ pour le groupe Crédit Foncier et 1 Md€ pour BPCE).

L'exposition sur le secteur bancaire a également diminué de 6 %.

6.1.1.1. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS

Le portefeuille à fin juin 2014 reste essentiellement concentré sur l'Union européenne (94 %), avec une exposition sur la France qui reste stable (86 % contre 87 % à fin 2013).

Il convient de rappeler que les engagements sur les États-Unis sont constitués uniquement de titres sur les États ou collectivités locales très bien notés. Les engagements sur le Japon portent quant à eux sur des agences publiques, des préfectures et des villes.

■ Répartition des expositions par zone géographique*

	30/06/14		31/12/13
Répartition géographique des expositions	Bilan (M€)	%	%
France	73 891	86	87
Autres pays de l'Espace économique européen	6 821	8	8
• dont Italie	3 048	4	4
• dont Allemagne	677	1	1
• dont Espagne	895	1	1
• dont Chypre	51	n.s.	n.s.
• dont Irlande	137	n.s.	n.s.
• dont Portugal	135	n.s.	n.s.
• dont Slovénie	202	n.s.	n.s.
• dont autres pays ≤ 1 %	1 676	2	2
Suisse	1 215	1	1
Amérique du Nord (EU et Canada)	2 258	3	2
Japon	1 500	2	2
TOTAL	85 685	100	100
			89 720

* Données de gestion cadrées comptablement : engagements « bilanciels » (hors engagement par signature et garanties financières données de l'exposition global au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises.

6.1.1.2. RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR FAMILLE DE PRODUITS

La concentration sur les prêts est stable entre fin 2013 et juin 2014 (89 %, y compris crédits de trésorerie). La Compagnie de Financement Foncier n'a pas, légalement, la possibilité de détenir des participations ou des portefeuilles de trading.

■ Répartition par famille de produits des expositions

Familles de produits ⁽¹⁾ – Répartition en %	30/06/14	31/12/13
Actions/Fonds		
Autres produits au bilan		
Crédits de trésorerie ⁽²⁾	6	13
Prêts ⁽³⁾	83	76
Titres obligataires (Banking ⁽⁴⁾)	11	11
Titres obligataires (Trading ⁽⁵⁾)		
Titrisations (externe ⁽⁶⁾)	-	-
TOTAL BILAN	100	100
Assiette bilan (M€)	85 685	89 720

(1) Données de gestion cadrées comptablement : engagements « bilanciels » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises.

(2) La ligne « crédits de trésorerie » enregistre pour l'essentiel les comptes de régularisation, les instruments à terme des opérations financières et les comptes de trésorerie auprès de la Banque de France.

(3) Prêts à la clientèle hors crédits de trésorerie incluant les billets hypothécaires et les BCTG inclus dans les valeurs de remplacement.

(4) Les titres obligataires détenus le sont dans le cadre d'opérations de crédit et dans une optique de détention jusqu'à échéance.

(5) La Compagnie de Financement Foncier ne peut légalement pas avoir de titres de trading.

(6) Créances non originées par une entité du Groupe BPCE.



6.1.2. QUALITÉ DU PORTEFEUILLE EXPOSÉ AU RISQUE DE CRÉDIT

6.1.2.1. PORTEFEUILLE DES PARTICULIERS

Les encours de prêts hypothécaires directs et sous-jacents de billets hypothécaires sur les particuliers ont diminué de 0,7 % depuis fin 2013 pour atteindre 37,5 Md€.

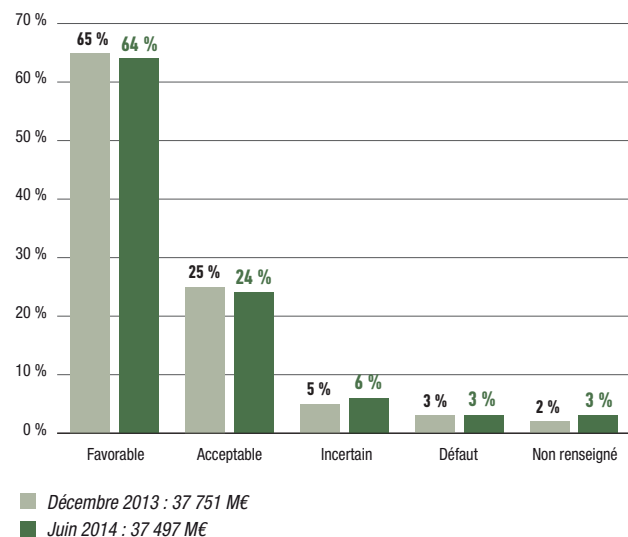
6.1.2.1.1. Acquisition et cessions sur le premier semestre 2014 des prêts aux particuliers par la Compagnie de Financement Foncier

À fin juin 2014, le montant des acquisitions de prêts hypothécaires du Crédit Foncier par la Compagnie de Financement Foncier représente pour un montant total de 1 754 M€, comprenant 409 M€ de prêts à l'accession libre, 187 M€ de prêts au secteur locatif et 1 158 M€ de prêts à l'accession sociale et prêts à taux zéro. Les mécanismes d'accession sociale à la propriété mis en œuvre depuis 2008 (doublement du prêt à taux zéro, PASS Foncier, prêts à taux zéro locaux et aide des collectivités locales) favorisent toujours la demande sur ce secteur tout en sécurisant les opérations.

6.1.2.1.2. Notation

La notation témoigne du maintien de la qualité des encours, avec 64 % de notes favorables (65 % à fin 2013), 88 % des créances étant par ailleurs assorties de notes favorables ou acceptables (90 % à fin 2013).

■ Notation interne et qualité des encours de prêts hypothécaires aux particuliers ⁽¹⁾



6.1.2.2. PORTEFEUILLE SECTEUR PUBLIC FRANCE

Le groupe Crédit Foncier accompagne le développement du Secteur public territorial (SPT) : régions, départements, collectivités locales et institutionnels locaux en France, y compris les établissements de santé et le logement social (offices publics de l'habitat et entreprises sociales pour l'habitat).

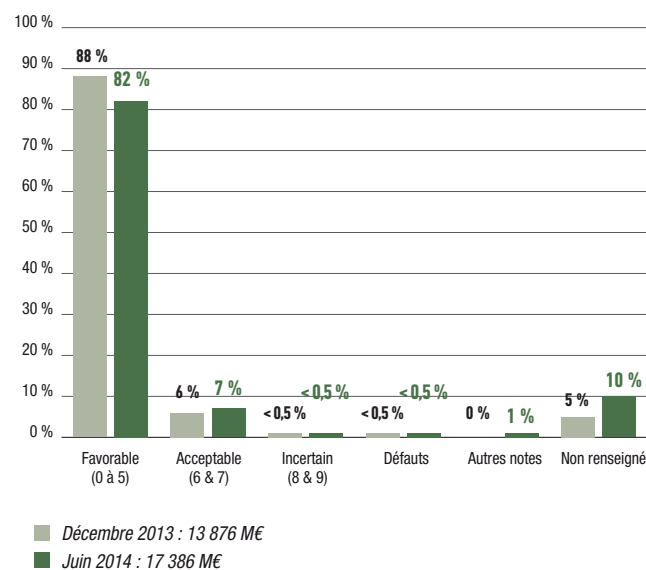
Les expositions acquises par la Compagnie de Financement Foncier dans le secteur des emprunteurs publics français ont été originées dans le Groupe BPCE, soit par les Caisses d'Épargne, soit par le Crédit Foncier. La Compagnie de Financement Foncier bénéficie, pour le logement social, de garanties directes des collectivités locales et/ou de garanties hypothécaires.

6.1.2.2.1. Évolution des encours

Les encours SPT ont continué de croître au cours du semestre et s'élèvent désormais à 17,4 Md€ (ils s'élevaient 13,9 Md€ à fin décembre 2013). À l'inverse, les encours Habitat social ont poursuivi leur réduction, tendance ininterrompue depuis fin 2012 pour atteindre 2,2 Md€ au 30 juin 2014.

6.1.2.2.2. Notation

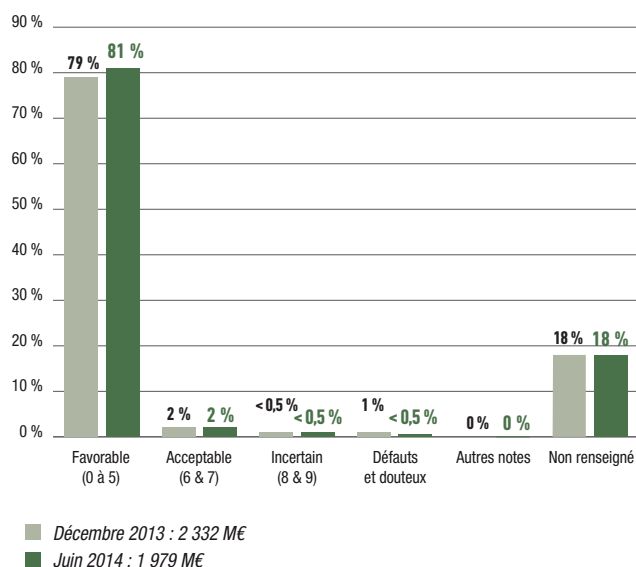
■ Portefeuille des opérateurs publics domestiques – Ventilation par notation



Sur l'encours SPT de la Compagnie de Financement Foncier, 82 % des dossiers obtiennent une note « favorable » et 7 %, une note « acceptable ».

(1) Hors professionnels et associations.

■ Portefeuille de l'Habitat social – Ventilation par notation



NB : l'encours non renseigné (18 %) est constitué en grande partie d'organismes collecteurs de la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC⁽¹⁾) et de leurs filiales qui ne sont pas couverts par les outils de notation BPCE. Lors de la décision d'engagement, ces contreparties font l'objet d'une analyse individuelle approfondie, le secteur du PEEC étant par ailleurs étroitement encadré et contrôlé par l'État français.

Sur l'encours Habitat social de la Compagnie de Financement Foncier, 81 % des dossiers obtiennent une note « favorable » (0 à 5), proportion en augmentation par rapport à 2013. La proportion des contreparties notées en catégorie « incertaine » et en défaut demeure minime.

À compter du 2^{ème} trimestre 2014, le segment des Associations (276 M€) est exclu de l'assiette ci-dessus car noté sur un autre moteur interne Groupe BPCE.

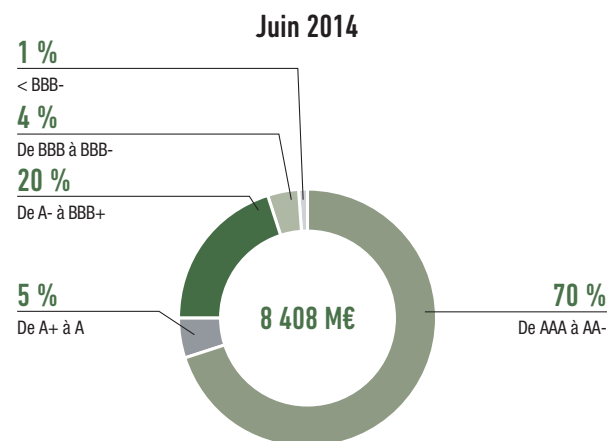
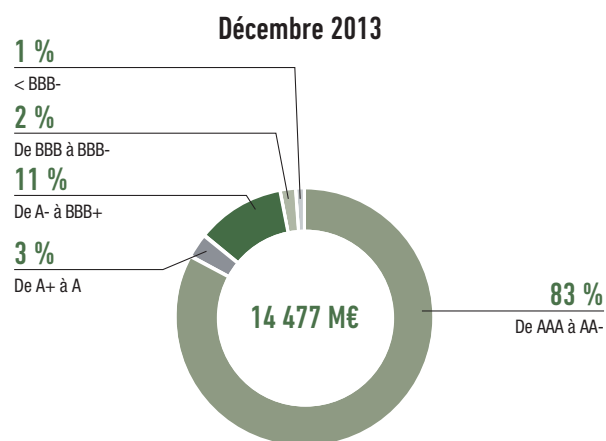
6.1.2.3. PORTEFEUILLE SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL

6.1.2.3.1. Souverain

Le portefeuille Souverain de la Compagnie de Financement Foncier regroupe les expositions sur les souverains étrangers ainsi que celles sur le souverain français. Fin 2013, les encours de ce sous-portefeuille intégraient les placements de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier auprès de la Banque de France, trésorerie comprenant notamment la liquidité dégagée à la suite de la cession du portefeuille de titrisations au Crédit Foncier.

Les encours sur les souverains étrangers sont gérés de manière extinctive depuis fin 2011 (des cessions sont réalisées selon les opportunités qui se présentent sur les marchés).

■ Répartition des expositions par note interne sur les Souverains



Total 2013 : 14 477 M€ – Total juin 2014 : 8 408 M€

La quasi-intégralité des encours du portefeuille Souverain de la Compagnie de Financement Foncier est notée en catégorie step 1 (note ≥ BBB-). Les notations internes utilisées sont celles du Groupe BPCE.

La baisse des expositions de 14,5 Md€ à la fin décembre 2013 à 8,4 Md€ au 30 juin 2014 est liée à la baisse des dépôts auprès de

la Banque de France (5,3 Md€ au 30 juin 2014 contre 11,4 Md€ à la fin 2013).

Au cours du 1^{er} semestre 2014, les situations économiques et financières des pays européens les plus touchés par la crise des souverains se sont stabilisées : les rendements des obligations émises par l'Espagne, l'Italie, l'Irlande et le Portugal ont nettement

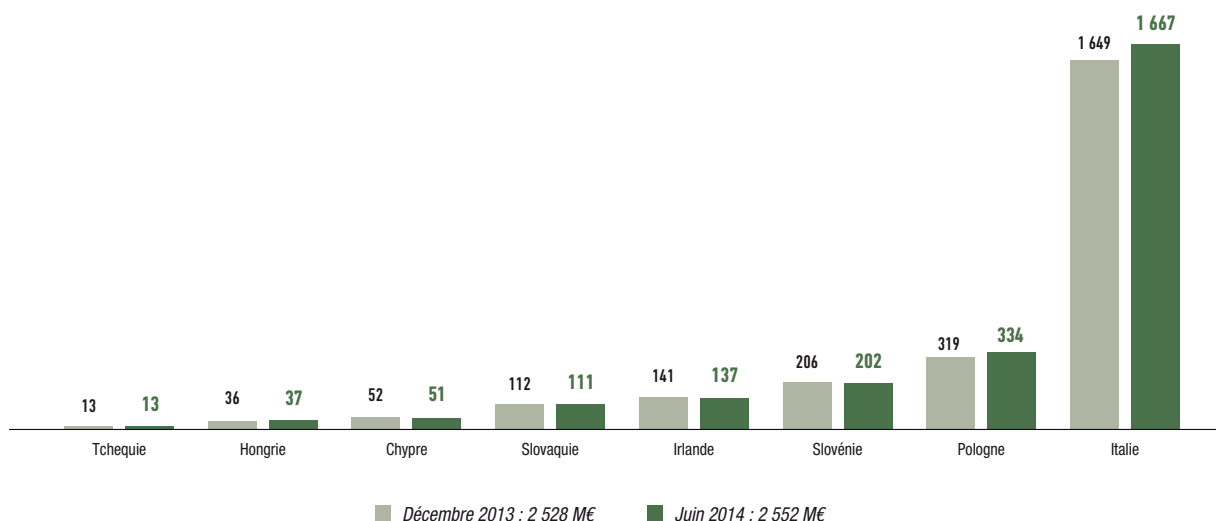
(1) La Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) est un dispositif de contribution des entreprises du secteur privé non agricole employant 20 salariés et plus (10 salariés et plus avant 2006) à la construction de nouveaux logements. Ce dispositif encadré par l'État a été mis en place par la loi du 11 juillet 1953 et était connu auparavant sous l'appellation du 1 % Logement.



baissé à mesure que, dans l'esprit des investisseurs, la crise s'éloignait ; certains de ces pays ont connu le redémarrage de leur activité économique. Le Portugal, comme l'Irlande en 2013, est sorti au cours du semestre du plan d'assistance financière

de 78 Md€ conçu par l'Union européenne, la BCE et le FMI ; l'Espagne a, quant à elle, vu la note long terme que les agences externes de notation attribuent à ses obligations souveraines remonter d'un cran.

■ Répartition des expositions directes sur les Souverains hors France



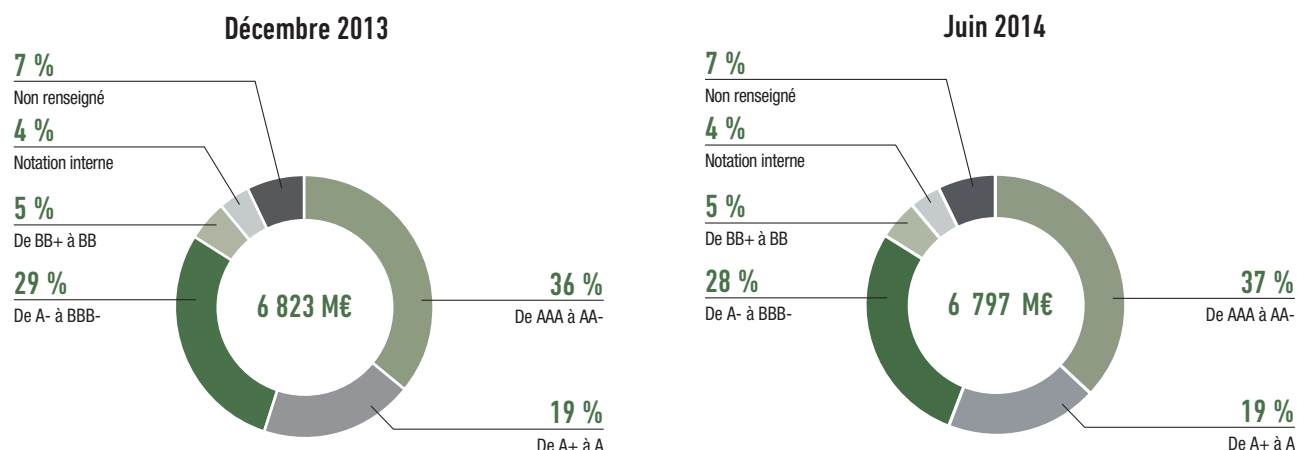
Hors souverain français, les encours du portefeuille sont en légère hausse au cours du semestre (+ 1 %), ce qui est notamment le fait de l'évolution des parités des devises (certaines lignes du portefeuille ne sont pas libellées en euro mais en dollar ou en yen) : les encours sont, ici, contre-valeurs en euros en tenant compte des parités établies à la date d'arrêté sans considération des swaps de devises conclus dès l'origine des opérations.

6.1.2.3.2. Collectivités publiques et internationales

Les encours du portefeuille Secteur public international (SPI) se concentrent essentiellement sur les collectivités locales des États-Unis (États et comtés), du Japon (préfectures) et sur celles des pays européens (dont régions italiennes, cantons suisses, régions belges, communautés autonomes espagnoles, etc.).

Au 30 juin 2014, l'encours du portefeuille SPI est stable, à 6,8 Md€. Pour rappel, il avait fortement diminué au cours de 2013 suite aux nombreuses cessions réalisées dans le cadre de la gestion extinctive. Les lignes cédées dans le semestre ont été en nombre limité et n'ont concerné que les expositions aux États nord-américains.

■ Répartition par note interne des expositions sur le Secteur public international



Le portefeuille SPI est noté en interne. Comme les années précédentes, une campagne de renotation des encours SPI a été menée au quatrième trimestre 2013, à partir des dernières informations comptables et financières disponibles.

6.2. Diversification des risques et risques de concentration

■ Synthèse de concentration sur les groupes de contreparties pour la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2014

(en millions d'euros)	Top 10	Top 20	Top 50	Top 100	Total
Financement spécialisé					n.s.
Grandes entreprises					n.s.
Souverain	9 395 [100 %]	9 408 [100 %]	9 408 [100 %]	9 408 [100 %]	9 408
Secteur public territorial (SPT) et habitat social	2 224 [19 %]	3 110 [26 %]	4 988 [42 %]	6 563 [56 %]	11 742
SPI	3 903 [57 %]	5 225 [77 %]	6 669 [98 %]	6 797 [100 %]	6 797

Ce tableau représente le poids des premières contreparties, respectivement les 10, 20, 50 ou 100, les plus importantes dans l'exposition sur une catégorie donnée, hors intragroupe BPCE. Ce classement est réalisé sur les groupes de contrepartie et les expositions bilan et hors-bilan. Les expositions directes sur les Souverains sont relativement concentrées (moins de

10 contreparties) puisqu'elles ne portent que sur quelques États européens.

Les secteurs SPT et Habitat social présentent une concentration beaucoup moins élevée, ce qui contribue à la politique de diversification des risques.



7. Analyse de la sinistralité

7.1. Sinistralité

■ Couverture des risques de la Compagnie de Financement Foncier – synthèse

Le tableau ci-après ventile les actifs hors engagements par signature et garanties financières données (soit un total bilan de 85,7 Md€ au 30 juin 2014) et d'autre part les taux de douteux observés, soit 1,3 % (1,2 % hors prêts aidés).

Expositions risquées ⁽¹⁾	Expositions au 30 juin 2014			Expositions au 31 décembre 2013		
	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé
Créances hypothécaires France ⁽²⁾	29 298	3,4 %	3,3 %	29 545	3,1 %	3,1 %
Billets hypothécaires France et Belgique ⁽³⁾	8 212	-	-	8 226	-	-
Total créances hypothécaires	37 510	2,7 %	2,6 %	37 771	2,5 %	2,4 %
Emprunteurs publics	35 502	< 0,5 %	< 0,5 %	38 164	< 0,5 %	< 0,5 %
Habitat social	2 255	< 0,5 %	< 0,5 %	2 332	< 0,5 %	< 0,5 %
Secteur public territorial (SPT)	8 435	< 0,5 %	< 0,5 %	8 417	< 0,5 %	< 0,5 %
SPT L. 211-38 ⁽⁴⁾	8 951	-	-	5 459	-	-
Souverain France	5 857	n.s.	-	11 949	n.s.	-
Secteur Public France	25 498	< 0,5 %	< 0,5 %	28 157	< 0,5 %	< 0,5 %
Partenariat public-privé (PPP)	655	-	-	657	-	-
Secteur public international	6 409	-	-	6 438	-	-
Souverain International	2 552	-	-	2 528	-	-
Titres adossés à des créances bénéficiant de garanties d'États	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises du Secteur Public	388	-	-	384	-	-
Emprunteurs publics internationaux	9 349	-	-	9 351	-	-
Secteur privé hypothécaire extinctif (résultant du transfert légal 10-1999)	117	68,7 %	10,2 %	116	71,2 %	13,9 %
Expositions secteur bancaire	8 580	-	-	9 143	-	-
Dont banques garanties souverain ou assimilé	1 788	-	-	2 068	-	-
Dont autres banques	191	-	-	474	-	-
Dont BCTG ⁽⁵⁾	6 601	-	-	6 601	-	-
Total exposition risque	81 709	1,3 %	1,2 %	85 194	1,2 %	1,1 %
Divers Régul et autres actifs ⁽⁶⁾	3 976	-	-	4 526	-	-
TOTAL	85 685	1,3 %	1,2 %	89 720	1,1 %	1,0 %

(1) Engagements « bilanciaux » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises à partir de données de gestion.

(2) La ligne « créances hypothécaires France » comporte en fait un encours limité (69 M€ au 30/06/14 et 72 M€ au 31/12/13) de créances néerlandaises.

(3) Dont BH Belgique pour 587 M€.

(4) Dont 103 M€ L. 211.38 avec les Caisses d'Épargne et 143 M€ avec les Banques Populaires.

(5) Bons court terme très majoritairement garantis par nantissement d'actif.

(6) La ligne « Divers régul. et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.

Sur les créances hypothécaires directes et sous-jacentes de billets hypothécaires, le ratio « créances douteuses/encours » (hors secteur aidé) s'établit à 2,6 %, contre 2,4 % à fin décembre 2013.

Le portefeuille Secteur public a un taux de douteux très marginal, et correspondant à des dossiers anciens, ce qui atteste de la bonne qualité du portefeuille.

L'ensemble du portefeuille d'actifs sélectionnés est couvert par des garanties hypothécaires de premier rang complétées par des protections complémentaires (35 % des créances hypothécaires sur particuliers sont garanties par le FGAS), limitant d'autant le risque de perte finale.

Le taux d'impayés à 90 jours s'élève à 1,0 % du total des expositions de la Compagnie de Financement Foncier (contre 0,87 % à la fin 2013). Sur les créances hypothécaires France, ce taux ressort à 2,63 %.

7.2. Charge du risque

(en millions d'euros)	30/06/14	31/12/13
Coût du risque individuel (a)	- 12,68	- 15,21
Provisions collectives (b)	- 1,16	- 0,06
Coût du risque (a + b)	- 13,84	- 15,15
Charge du risque PNB (c)	- 1,18	- 0,84
NET (A + B + C)	- 15,02	- 15,99

Au 30 juin 2014, la charge du risque de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 15,02 M€, Le niveau de la charge du risque sur base individuelle constatée sur le premier semestre

2014 s'établit à 12,68 M€. Sur base collective, la dotation nette s'élève à 1,16 M€.

8. Techniques de réduction des risques

Le portefeuille de la Compagnie de Financement Foncier est très sécurisé, puisqu'il repose principalement soit sur un risque hypothécaire, soit sur un risque Secteur public. Ces deux risques sont davantage réduits par la présence de garanties supplémentaires. Ainsi, 35 % des encours hypothécaires particuliers bénéficient d'une garantie FGAS.

Sur les particuliers, le principal fournisseur de sûretés personnelles appartient au segment Souverain : la Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) permet d'apporter une garantie de l'État français aux prêts d'accession sociale régis par la réglementation des prêts conventionnés et garantis par une sûreté réelle de premier rang (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers). À ce titre, elle bénéficie des notes externes de l'État français et permet de pondérer à 0 % les crédits pour lesquels la couverture par le FGAS a été signée avant le 31 décembre 2006. En raison d'une modification des modalités de couverture par le FGAS, les protections octroyées à une date ultérieure génèrent pour leur part une pondération Bâle III moyenne de 21 % des crédits concernés. Ce nouveau traitement est pris en compte à partir du second trimestre 2014.

Par ailleurs, certains prêts sur la clientèle des particuliers bénéficient d'une garantie sous forme de caution, apparentée à un risque établissement : Crédit Logement est un établissement financier, filiale de la plupart des grands réseaux bancaires français, dont les notes long terme sont Aa3 (Moody's) et A+ (S&P). Les crédits couverts par Crédit Logement bénéficient d'une pondération Bâle III de 50 %. Cette pondération correspond à la pondération réglementaire applicable aux établissements de crédit français au 30 juin 2014.

S'agissant des garanties hypothécaires, conformément à la réglementation, la Compagnie de Financement Foncier procède régulièrement à une réévaluation fine des gages inscrits en hypothèque. Le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier se prononce sur la validité des modes et résultats d'évaluation des immeubles ainsi que des méthodes de réexamen périodique.

Le dispositif de cession entre la Compagnie de Financement Foncier et les entités du Groupe BPCE (conventions, contrats) prévoit explicitement une résolution de la cession en cas de non-conformité des créances acquises.



8.1. Modes d'évaluation et méthodes de réexamen périodique de la valeur des immeubles

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 137 à 145).

8.2. Effet des techniques de réduction des risques de crédit

Sur les prêts aux particuliers en direct, conformément à la réglementation des sociétés de crédit foncier, 100 % des encours sont couverts soit par des sûretés personnelles éligibles au dispositif Bâle III de réduction des exigences en capital réglementaire (organismes de caution mutuelle, garanties bancaires...), soit par des hypothèques de premier rang ou équivalent.

Sur les 29,8 Md€ de créances en direct sur les particuliers couvertes par des hypothèques de premier rang ou équivalent (privilège ⁽¹⁾ de prêteur de deniers), 10,9 Md€ bénéficient également d'une sûreté personnelle.

PRÉCISIONS SUR LE SEGMENT DES PARTICULIERS

Le tableau suivant présente la répartition des différentes couvertures associées au portefeuille des particuliers au titre du COREP :

Couverture des encours de créances de prêts en direct aux particuliers

(en millions d'euros)

		Particuliers
Dispositifs		30/06/14
Dispositifs réglementés	FGAS (100 % – garantie de l'État)	10 289
	Secteur aidé (garantie de l'État)	94
Sociétés de cautions mutuelles	Crédit Logement ⁽¹⁾	184
	CRESERFI ⁽²⁾	293
Organismes financiers internationaux	Garantie publique européenne indirecte ⁽³⁾	69
A – Créances garanties par des sûretés personnelles en complément de la couverture d'hypothèques ou équivalent		10 930
B – Créances couvertes par des hypothèques de 1^{er} rang ou équivalent (PPD)		18 845
(A + B) sûretés + hypothèques 1^{er} rang		29 775
C – Encours créances hypothécaires France		29 775
POURCENTAGE D'ENCOURS DE CRÉANCES AVEC GARANTIES (ÉLIGIBLES BÂLE II) RAPPORTÉS AU TOTAL DES ENCOURS [(A+B)/C]		100 %

Source : COREP – arrêté 30 juin 2014, exposition incluant les engagements hors-bilan (hors billets hypothécaires)

(1) Crédit Logement : établissement noté Aa3 selon Moody's et A+ selon Standard & Poor's. Les prêts cautionnés par Crédit Logement bénéficient en outre d'une promesse d'affectation hypothécaire.

(2) CRESERFI : organisme de caution mutuelle des fonctionnaires. Les prêts cautionnés par le CRESERFI bénéficient en outre d'une hypothèque de premier rang.

(3) Garantie publique européenne indirecte : 69 M€ de garantie NHG (État néerlandais) sur le portefeuille GMAC.

8.3. Compensation des éléments de bilan et hors-bilan

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 146).

(1) Privilège : la nature même de la créance donne à un créancier d'être préféré à d'autres créanciers.

9. Recommandations du forum de stabilité financière

Dans son rapport du 7 avril 2008, le *Financial Stability Forum* (FSF) – G7 émettait une série de recommandations en réponse à la crise, notamment en matière de transparence financière, valorisation, gestion des risques, agence de notation. Le FSF demandait ainsi à ce que la communication financière des établissements financiers soit renforcée.

Dans ce cadre-là, la Compagnie de Financement Foncier indique que, comme au 31 décembre 2013, elle ne détient au 30 juin 2014 aucune exposition sur les classes d'actifs suivantes :

- CDO (*Collateralized Debt Obligation*) ou expositions en direct sur des *monolines* ;
- expositions CMBS (*Commercial Mortgage-Backed Securities*) ;

- autres expositions *subprime*, Alt-A et plus généralement expositions hypothécaires américaines ;
- véhicules *ad hoc* ;
- opérations de dette à effet de levier ou LBO.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas d'exposition directe sur des *monolines* mais elle bénéficie de rehaussements acquis auprès de ces derniers sur certains actifs en portefeuille. La Compagnie de Financement Foncier bénéficie donc dans tous les cas d'un premier recours sur une contrepartie autre que la société *monoline*. L'ensemble de ces rehaussements porte sur des actifs sous-jacents de nature Secteur Public, prêts (ou titres) accordés soit directement à un État souverain soit à une collectivité locale ou à un établissement public.

■ Notation intrinsèque avant rehaussement

30/06/14

Nominal (en millions d'euros)

Rehausseur	Note du rehausseur	AA	A	BBB	Non Investment grade	Non dispo	Total	%
AMBAC	Non Disponible		11				11	1 %
CIFG	Non Disponible			133			133	9 %
FGIC	Non Disponible					98	98	6 %
AGMC ⁽¹⁾	A	205	747	145			1 097	72 %
MBIA ⁽²⁾	A-		78			109	187	12 %
TOTAL		205	836	278	-	207	1 526	
%		13 %	55 %	19 %	-	13 %		100 %

(1) Rating de Assured Guaranty Municipal Corp (pour FSA).

(2) Rating de National Public Finance Guarantee Corp (pour MBIA).

Ces engagements de financement prennent la forme de garanties financières (et non de CDS) et ils constituent une sûreté complémentaire à l'actif en portefeuille. Ces garanties ne sont ni valorisées ni comptabilisées au bilan de la Compagnie de Financement Foncier (seule la prime de rehaussement est comptabilisée comme une charge). La note du rehausseur correspond à la moins bonne des deux meilleures notes attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch au 30 juin 2014. La notation intrinsèque de l'actif sous-jacent correspond à sa note avant rehaussement à la même date.

Compte tenu des restructurations ayant affecté le secteur des *monolines*, la note retenue pour les titres rehaussés à l'origine par FSA est désormais celle d'Assured Guaranty Municipal Corp. Ce *monoline* était noté A2 (Moody's) et AA (Standard & Poor's) au 30 juin 2014. De la même façon, les actifs rehaussés par MBIA se voient désormais attribuer la note de National Public Finance Guarantee Corporation (A3 par Moody's et AA- par Standard & Poor's), l'entité garantissant désormais les collectivités locales nord-américaines.

Les 13 % non renseignés ne disposent pas de notation intrinsèque mais sont appréciés par la Compagnie de Financement Foncier comme appartenant à la catégorie *step 1* (note ≥ BBB-).



10. Les risques de marché et de gestion de bilan

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 148).

10.1. Organisation du suivi des risques ALM, méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change

10.1.1. ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES ALM

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 148).

10.1.2. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES DE LIQUIDITÉ, DE TAUX ET DE CHANGE

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 148 à 149).

10.2. Suivi du risque de liquidité

10.2.1. ORGANISATION DU REFINANCEMENT DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

L'essentiel des ressources de la Compagnie de Financement Foncier provient de ses émissions à moyen et long terme d'obligations foncières.

Au cours du premier semestre 2014, la Compagnie de Financement Foncier a émis 3,4 Md€ d'obligations foncières.

Elle a par ailleurs pris part à l'opération de titrisation de sa maison mère, CFHL-1 2014, en cédant 0,7 Md€ de prêts hypothécaires résidentiels.

La Compagnie de Financement Foncier dispose en outre d'une faculté de mobilisation de ses actifs (art L. 513-2 du Code monétaire et financier). Cette faculté est opérationnellement représentée par un gisement d'actifs éligibles aux opérations de la BCE de 17,3 Md€ après *haircut* et contrainte de surdimensionnement, en tenant compte des mesures transitoires de la Banque de France du 9 février 2012.

Au premier semestre 2014, cette faculté n'a pas été utilisée par la Compagnie de Financement Foncier.

10.2.2. SUIVI DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque pour la Compagnie de Financement Foncier de ne pouvoir faire face à ses échéances de trésorerie.

Outre les contraintes réglementaires, les règles de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier lui assurent une exposition au risque de liquidité très limitée. Ils sont encadrés par un dispositif de limites internes validé pour 2014 par le Comité de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier du 10 mars 2014.

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de gestion de bilan et le Comité des risques.

La Compagnie de Financement Foncier s'est notamment engagée à maintenir une trésorerie à court terme suffisante pour faire face à tout moment aux échéances contractuelles de sa dette privilégiée pendant une durée d'une année.

Par ailleurs, une partie de ses actifs, les valeurs de remplacement, est constituée de placements sûrs et liquides, comme l'impose la loi sur les sociétés de crédit foncier. Au 30 juin 2014, la Compagnie de Financement Foncier détient pour 6,7 Md€ de valeurs de remplacement.

10.2.3. RESPECT DES LIMITES

COEFFICIENT DE LIQUIDITÉ

Le coefficient de liquidité au 30 juin 2014 de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 2 704 %.

PRÉVISION DE TRÉSORERIE À 180 JOURS

La Compagnie de Financement Foncier s'assure à tout moment de la couverture de ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours conformément au ratio créé par le décret du 23 février 2011 (article R. 515-7-1).

LIMITE ASSOCIÉE AU RATIO DE COUVERTURE DES EMPLOIS PAR LES RESSOURCES

Depuis 2013, en application du référentiel BPCE, la limite associée au ratio de couverture des emplois par les ressources est suivie par la Compagnie de Financement Foncier :

- 0 à 3 ans : 85 % ;
- 3 à 6 ans : 70 % ;
- 6 à 10 ans : 55 %.

En supplément, pour assurer une anticipation de la gestion de la liquidité, un niveau de référence validé par le Comité des risques a été fixé sur le ratio d'observation en liquidité statique comme suit :

- 0 à 3 ans : 90 % ;
- 3 à 6 ans : 75 % ;
- 6 à 10 ans : 60 %.

Au 30 juin 2014, la Compagnie de Financement Foncier respectait cette limite et le niveau de référence.

DURATION ACTIF/PASSIF

La Compagnie de Financement Foncier détermine également les durations de son actif et de son passif pour s'assurer de leur bon adossement en maturité et s'est engagée à respecter un écart maximal de deux ans. Des taux de remboursement anticipé probables sont appliqués aux actifs. Le passif prend en compte les fonds propres pour une durée égale à la plus longue maturité des passifs émis.

Au 30 juin 2014, cette règle est toujours respectée avec une duration de l'actif de 6,8 ans et du passif de 8,0 ans, l'actif comprenant :

- les actifs financés ;
- les valeurs de remplacement, retenues pour leur durée contractuelle ;
- les billets hypothécaires et les prêts du Secteur Public mobilisés sous L. 211-38 traités en transparence.

10.3. Suivi du risque de taux d'intérêt global

10.3.1. MODALITÉS DE GESTION

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 150).

10.3.2. SUIVI DU RISQUE DE TAUX

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 150).

10.3.3. RESPECT DES LIMITES

LIMITE ASSOCIÉE AU GAP DE TAUX STATIQUE

La Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à maintenir le niveau de ses impasses de taux à l'intérieur de limites étroites définies par périodes d'observation. Ces impasses mesurent la différence entre les emplois et les ressources à taux fixé dans le temps sans acquisition d'actifs nouveaux ni nouvelles émissions.

Les limites actuellement en vigueur pour les impasses de taux sont :

Horizon	Limites exprimées en pourcentage du bilan projeté
Moins de 2 ans	2 %
2-5 ans	3 %
5-10 ans	5 %
Plus de 10 ans	10 %

Au 30 juin 2014, les limites sont respectées.

LIMITE ASSOCIÉE À LA VAN DES FONDS PROPRES (INDICATEUR BÂLE II)

Cet indicateur mesure la sensibilité de la Valeur actuelle nette (VAN) des positions de transformation à une translation uniforme de 200 points de base de la courbe des taux rapportée au montant

des fonds propres avec une limite à 20 %. Dans cet indicateur, les fonds propres sont amortis sur 20 ans.

Au 30 juin 2014, la Compagnie de Financement Foncier respecte cette limite.



10.4. Suivi du risque de change

Le risque de change réside dans le fait qu'une évolution des cours de change des devises dans lesquelles sont libellés les actifs ou les passifs du bilan de la Compagnie de Financement Foncier affecte négativement la valeur d'avoirs ou d'engagements libellés en devises étrangères. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit toute position ouverte de change.

Par conséquent, tous les actifs et passifs en devises non euro sont systématiquement *swappés* dès leur entrée au bilan. Cette couverture peut se réaliser par la conclusion d'un *swap* de change, d'un emprunt à terme ou d'un *swap* de devise. Les écarts résiduels qui découlent de l'ajustement des positions bilanciels, en particulier celles résultant du dégageant des marges, sont couverts mensuellement.

Ils font l'objet d'un suivi par la Direction des risques du Crédit Foncier, qui centralise les positions de change fin de mois, par devise et par cumul de devises.

En matière de risque de change, le référentiel BPCE prévoit que la position de change *spot* par devise soit limitée à 5 % du total de bilan dans la devise. Cette limite ne s'applique que si l'encours dans la devise concernée est supérieur à la contre-valeur euro de 1 M€.

La Compagnie de Financement Foncier s'est fixé une limite interne plus restrictive correspondant à la contre-valeur de 5 M€, toutes devises confondues, et de 3 M€ par devise.

Le respect de la limite est suivi en Comité de gestion de bilan et en Comité des risques de la Compagnie de Financement Foncier.

Au 30 juin 2014, ces limites sont respectées.

11. Les risques opérationnels

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 151).

11.1. Dispositif général

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 152).

11.2. Gouvernance

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 152).

11.3. Environnement de gestion

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 152).

11.4. Organisation de la continuité d'activité

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 152).

11.5. Le risque informatique

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 152).

11.6. Les assurances

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 153).

11.7. Les risques juridiques

Conformément aux conventions de service liant le Crédit Foncier à la Compagnie de Financement Foncier, les risques juridiques encourus par cette dernière sont suivis par la Direction juridique du Crédit Foncier.

Les difficultés rencontrées par un important opérateur des Départements d'outre-mer (DOM) ont conduit celui-ci à envisager un schéma de désengagement passant par des cessions d'actifs, étant précisé que la créance concernée est sécurisée à la fois par des sûretés réelles immobilières sur ces actifs et par la garantie de l'État, prévue à l'article L. 312-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Quelques collectivités territoriales, détentrices de prêts dont le taux, bonifié dans un premier temps, résultait ensuite de l'application d'une formule structurée assise sur l'évolution du cours de change de certaines devises, se sont inquiétées de l'évolution actuelle des parités. À l'origine, cinq d'entre elles ont saisi le Crédit Foncier

devant les tribunaux, deux affaires sont toujours en attente de jugement. La Compagnie de Financement Foncier n'est assignée directement que dans un seul cas.

Une campagne médiatique a attiré l'attention du public sur les droits que pourraient avoir les adhérents à un contrat d'assurance de groupe à participer aux bénéfices des contrats d'assurance emprunteurs. Cette campagne vise implicitement l'ensemble des établissements de la place.

Le Crédit Foncier, dans le cadre de sa mission de gestion et de recouvrement des créances cédées à la Compagnie de Financement Foncier, a d'ores et déjà pris les mesures organisationnelles nécessaires pour traiter les éventuelles réclamations qui pourraient survenir et a élaboré un argumentaire technique pour y répondre, démontrant l'absence de droit de créance des emprunteurs à l'égard tant du Crédit Foncier que de la Compagnie de Financement Foncier.

12. Le risque de règlement

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 153).

13. Le risque de non-conformité

Au cours du premier semestre 2014, le Crédit Foncier a mis en production, pour le compte de la Compagnie de Financement Foncier, le *reporting* à destination du référentiel central comme le prévoit la réglementation EMIR.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2013 (p. 154-155).



Éléments juridiques

1. ORGANES D'ADMINISTRATION	79	3. INFORMATIONS GÉNÉRALES	83
2. RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	80	TABLE DE CONCORDANCE AMF	84

Les informations ci-dessous présentent les modifications significatives intervenues sur les éléments juridiques au cours du premier semestre 2014. Les autres éléments juridiques du Document de référence au 31 décembre 2013 (enregistré sous le numéro de dépôt D.14-0223) restent en vigueur.

1. Organes d'administration

Le Conseil d'administration est passé de 7 membres à 11 membres au cours du premier semestre 2014.

Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2014 et adresses professionnelles de ses membres.

M. Bruno DELETRÉ

Président du Conseil d'administration depuis le 18 décembre 2013
Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

M. Thierry DUFOUR

Administrateur depuis le 18 décembre 1998
Président du 18 décembre 1998 au 25 juin 1999
Directeur général du 25 juin 1999 au 16 mai 2001
Directeur général délégué du 16 mai 2001 (suite à la promulgation de la loi NRE) au 17 mai 2002
Directeur général depuis le 17 mai 2002 (suite à dissociation de la présidence et de la Direction générale)
Démission du mandat de Directeur général le 4 septembre 2006
Président du Conseil d'administration du 31 juillet 2007 au 18 décembre 2013
Directeur général depuis le 14 décembre 2007
Démission de la fonction de Président du Conseil d'administration le 18 décembre 2013 (mise en conformité avec la CRD4 et le CRR)
Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

Mme Sandrine GUÉRIN

Directeur général délégué (non Administrateur) depuis le 15 octobre 2001
Administrateur depuis le 25 mars 2002
Directeur général délégué depuis le 17 mai 2002 (suite à dissociation de la présidence et de la Direction générale)
Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

Crédit Foncier de France représenté par M. Éric FILLIAT

Administrateur depuis le 28 décembre 1998
4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

BPCE représenté par M. Olivier IRISSON (en remplacement de M. Roland CHARBONNEL)

Administrateur depuis le 28 mars 2011
BPCE – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris

Mme Christine FABRESSE

Administrateur depuis le 25 mars 2014
Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon
254, rue Michel-Teule – 34184 Montpellier Cedex 4

M. Cédric MIGNON

Administrateur depuis le 25 mars 2014
BPCE – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris

M. Pascal CHABOT

Administrateur depuis le 25 mars 2014
Caisse d'Épargne Île-de-France
26-28, rue Neuve-Tolbiac 75633 Paris Cedex 13

M. Dominique GARNIER

Administrateur depuis le 25 mars 2014
Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
10, quai de Queyries – 33072 Bordeaux Cedex

M. Francis DELACRE

Administrateur depuis le 25 mars 2014
Banque Populaire du Nord
847, avenue de la République – 59700 Marcq-en-Barœul

M. Jean CHEVAL

Administrateur depuis le 25 mars 2014
Natixis
50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris

Mouvement au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pris acte de la décision de Mmes Christine JACGLIN et Pascale PARQUET de démissionner de leurs fonctions d'Administrateur du Conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier à compter du 25 mars 2014.



2. Résolutions soumises à l'Assemblée générale

Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2014.

L'intégralité des résolutions proposées a été approuvée.

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice distribuable de 119 065 068,68 € correspondant au résultat de l'exercice pour 32 593 282,53 €, augmenté du report à nouveau positif de 86 471 786,15 €, décide d'affecter ledit bénéfice distribuable de la façon suivante :

Dotation à la réserve légale : 1 629 700,00 €

Dividende : 30 428 660,86 €

Report à nouveau : 87 006 707,82 €

Par suite, le dividende revenant à chacune des 74 216 246 d'actions composant le capital social est fixé à 0,41 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 30 juin 2014.

Conformément à l'article 24 des statuts, l'Assemblée générale décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions. Les actions nouvelles auront les mêmes caractéristiques et elles jouiront des mêmes droits que les actions ayant donné droit au dividende. Leur date de jouissance sera fixée au 1^{er} janvier 2014.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal au montant des capitaux propres après répartition, tel qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2013 approuvé par l'Assemblée générale dans sa première résolution ci-dessus, divisé par le nombre d'actions existantes.

Il s'établit à 23,19 € par action.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées aux actionnaires ayant opté pour le paiement du solde du dividende en actions sera fixé en fonction du prix ainsi déterminé, étant entendu qu'un actionnaire ne pourra recevoir les dividendes auxquels il a droit, partie en actions, partie en numéraire.

Si les dividendes ainsi déterminés ne donnent pas droit à un nombre entier d'actions, l'actionnaire qui aura opté pour le paiement en actions pourra souscrire le nombre entier immédiatement inférieur, la soulte due lui étant versée en espèces ou le nombre entier immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire.

La période d'option débutera le 1^{er} juin 2014 et se terminera le 15 juin 2014.

Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option le 15 juin 2014 au plus tard recevra ses dividendes en espèces dès la mise en paiement qui interviendra le 30 juin 2014.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour constater le nombre d'actions émises et l'augmentation de capital en résultant et pour modifier en conséquence le texte de l'article 6 des statuts.

En application des articles 47 de la loi du 12 juillet 1965 et 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que le dividende et la rémunération globale par action ont évolué ainsi qu'il suit au cours des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions	Rémunération unitaire globale	Dividende distribué *
2010	63 000 000	3,50 €	3,50 €
2011	74 216 246	1,38 €	1,38 €
2012	74 216 246	1,69 €	1,69 €

* Éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du CGI.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, conformément à l'article 24 des statuts et aux articles L. 232-12, L. 232-18 et L. 232-20 du Code de commerce, donne le pouvoir au Conseil d'administration de décider de la possibilité pour les actionnaires de percevoir en

actions tout ou partie du ou des éventuels acomptes à valoir sur le dividende afférent à l'exercice 2014 et d'en fixer les modalités conformément à la réglementation en vigueur.

Quatrième résolution ⁽¹⁾

Consultation en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

L'Assemblée générale, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, statuant aux conditions de quorum et

de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, d'un montant de 120 000 €, versée durant l'exercice clos le 31 décembre 2013 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier, soit au titre du mandat social du Directeur général et à celui du Directeur général délégué.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des termes dudit rapport et approuve les opérations conclues au cours de l'exercice.

Sixième résolution

L'Assemblée générale, prenant acte de la démission de son mandat d'administrateur de Mme Christine JACGLIN le 25 mars 2014 à l'issue du Conseil d'administration de clôture des comptes, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Septième résolution

L'Assemblée générale, prenant acte de la démission de son mandat d'administrateur de Mme Pascale PARQUET le 25 mars 2014 à l'issue du Conseil d'administration de clôture des comptes, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Huitième résolution

L'Assemblée générale, prenant acte de ce que le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, est arrivé à son terme, décide de renouveler ledit mandat, pour une période de six années prenant fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

(1) Cette résolution ne figurait pas dans le projet de résolutions publié dans le Document de référence 2013.



Neuvième résolution

L'Assemblée générale, prenant acte de ce que le mandat de Monsieur Étienne BORIS, Commissaire aux comptes suppléant, est arrivé à son terme, décide de renouveler ledit mandat, pour une période de six années prenant fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Dixième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publication.

3. Informations générales

Perspectives de la Compagnie de Financement Foncier

ÉVÉNEMENT RÉCENT

La Société n'a enregistré aucun événement récent intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité. Les émissions de la Compagnie de Financement Foncier s'élèvent depuis le début de l'année 2014 à 3,4 Md€, en ligne avec le besoin de financement de l'année.

Les amendements qui étaient en examen à la date du Conseil d'administration statuant sur les comptes de l'exercice 2013 relatif au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier (SCF) et des sociétés de financement de l'habitat (SFH) sont entrés en vigueur le 28 mai 2014.

TENDANCES

Depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la Société.

Dans le cadre du plan stratégique « Grandir autrement » du Groupe BPCE, la Compagnie de Financement Foncier, filiale à 100 % du Crédit Foncier, déploie désormais une partie de son activité de refinancement au service des autres établissements de BPCE. Depuis le lancement de ce plan, plus de 2,5 Md€ d'actifs longs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne avaient ainsi été refinancés par la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2014.

CONTRÔLE

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

CHANGEMENT SIGNIFICATIF

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Compagnie de Financement Foncier n'est survenu entre le 28 août 2014, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration et la date de dépôt de cette actualisation du Document de référence.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration, à l'égard de la Compagnie de Financement Foncier, et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

Au 30 juin 2014, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige (procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage) susceptible d'avoir eu une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Compagnie de Financement Foncier.

La Compagnie de Financement Foncier inscrit son action et le fonctionnement de ses organes sociaux dans le cadre des pratiques de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.



Table de concordance AMF

Rubriques du schéma de l'annexe IV du règlement CE n° 809/2004

Rubriques		Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2013 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2014 sous le numéro D.14-0223 en page :
1.	Personnes responsables		
1.1.	Personnes responsables des informations	55	185
1.2.	Déclaration des personnes responsables	55	185
2.	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1.	Identification des Contrôleurs légaux		182
2.2.	Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques		182
3.	Informations financières sélectionnées		
3.1.	Informations financières		10-12
3.2.	Informations financières pour les périodes intermédiaires	4-5	n.a.
4.	Facteurs de risque	15 ; 57-77	32-34 ; 45-49 ; 118-155
5.	Informations concernant l'émetteur		
5.1.	Histoire et évolution de la société		
5.1.1.	- Raison sociale et nom commercial de l'émetteur		170 ; 177
5.1.2.	- Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur		172
5.1.3.	- Date de constitution et durée de vie de l'émetteur		171 ; 177
5.1.4.	- Siège social et forme juridique de l'émetteur		170 ; 176-177
5.1.5.	- Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	83	181
5.2.	Investissements	n.a.	n.a.
6.	Aperçu des activités		
6.1.	Principales activités		
6.1.1.	- Principales catégories de services fournis	3	5 ; 36-37
6.1.2.	- Nouveau produit vendu ou nouvelle activité	n.a.	n.a.
6.2.	Principaux marchés	3 ; 8-10	26-31 ; 35-36
6.3.	Position concurrentielle	5	5-7
7.	Organigramme		
7.1.	Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	3-4	183-184
7.2.	Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	3-4	173-174 ; 183-184

Rubriques		Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2013 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2014 sous le numéro D.14-0223 en page :
8.	Information sur les tendances		
8.1.	Déclarations d'absence de détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	83	181
8.2.	Événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	83	49 ; 181
9.	Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.	n.a.
10.	Organes d'administration, de direction et de surveillance		
10.1.	Nom, adresse et fonction des membres des organes d'administration et de direction et principales activités exercées en dehors de la société	79	54-61 ; 164-165 ; 169
10.2.	Déclaration d'absence de conflits d'intérêts	83	155 ; 182
11.	Organes d'administration et de direction		
11.1.	Informations sur le Comité de l'audit		
11.1.1.	- Nom des membres et résumé du mandat		157-158
11.2.	Gouvernement d'entreprise		156-165
12.	Principaux actionnaires		
12.1.	Détention, contrôle	3-4	173-174 ; 180
12.2.	Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	83	n.a.
13.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats		
13.1.	Informations financières historiques		
13.1.1.	- Bilan	17	63
13.1.2.	- Hors-bilan	18	64
13.1.3.	- Compte de résultat	19	65
13.1.4.	- Tableau des flux de trésorerie	52-53	108-109
13.1.5.	- Méthodes comptables et notes explicatives	20-53	66-110
13.1.6.	- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	54	111-112
13.1.7.	- Informations financières historiques :		
13.1.7.1.	- Comptes individuels annuels		63-110
13.1.7.2.	- Rapport des Contrôleurs légaux		111-112
13.2.	États financiers annuels consolidés	n.a.	n.a.
13.3.	Vérification des informations financières historiques annuelles		
13.3.1.	- Rapport des Contrôleurs légaux	n.a.	111-112 ; 137
13.3.2.	- Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les Contrôleurs légaux	n.a.	137-139 ; 156-165
13.3.3.	- Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	n.a.	n.a.
13.4.	Date des dernières informations financières		
13.4.1.	- Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	17-19	Document de référence 2012 ⁽¹⁾

(1) En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent, inclus dans le document de référence n° D.14-0223 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2014, sont incorporés par référence dans le présent document.

Les chapitres du document de référence n° D.14-0223 non visés ci-dessus sont soit, sans objet, soit, couverts à un autre endroit du présent Document de référence.



Rubriques		Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2013 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2014 sous le numéro D.14-0223 en page :
13.5.	Informations financières intermédiaires et autres		
13.5.1.	- Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n.a.	
13.5.2.	- Informations financières intermédiaires depuis la fin du dernier exercice	n.a.	
13.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	77	153 ; 182
13.7.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale		
13.7.1.	- Déclaration	83	181
14.	Informations complémentaires		
14.1.	Capital social		
14.1.1.	- Montant du capital souscrit	39	173-174 ; 177
14.2.	Actif constitutif et statuts		
14.2.1.	- Registre et objet social		170-173 ; 176-181
15.	Contrats importants		
15.1.	- Conventions réglementées		170
16.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
16.1.	Rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert		137-139
16.2.	Attestation		137
17.	Documents accessibles au public		
17.1.	Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	Deuxième de couverture	172 ; 189

Information requise par le rapport financier annuel	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2013 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2014 sous le numéro D.14-0223 en page :
Attestation du responsable du document	55	185
Rapport de gestion	7-16	39-61
Comptes annuels		63-110
Rapport des commissaires aux comptes	54	111-112

Notes

Contacts

Compagnie de Financement Foncier

4, quai de Bercy

94224 Charenton-le-Pont Cedex

Tél. : +33 (0)1 57 44 92 05

Information financière :

bal-comfi@creditfoncier.fr

Relations investisseurs :

ir@foncier.fr

Les rapports annuels, semestriels, *reportings* trimestriels sur la qualité des actifs financés et *reportings* label ECBC de la Compagnie de Financement Foncier sont disponibles sur www.foncier.fr

4, quai de Bercy - 94224 Charenton-le-Pont Cedex France
Tél. : + 33 (0)1 57 44 92 05 - www.foncier.fr



**COMPAGNIE DE
FINANCEMENT
FONCIER**
GROUPE CRÉDIT FONCIER